



**COMMISSION PERMANENTE
DU 25 MAI 2023**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023	5
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	6
EXAMEN DES DELIBERATIONS	6
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	6
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	13
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	23
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	39
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	48
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	57
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	83
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	89
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	96
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	109
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	112
- Annexe 3 : Amendements	276
- Annexe 4 : Liste d'émargement	285

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 4 mai 2023, s'est réunie le 25 mai 2023 salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, 2^{ème} Vice-président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 06, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND (arrivé en séance à 14h53), Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER (départ de la séance à 15h45), Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY (départ de la séance à 17h03), Monsieur François DECOSTER (arrivé en séance à 16h06), Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Eric DELHAYE (arrivé en séance à 14h32, départ de la séance à 17h31), Madame Karima DELLI, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ (arrivée en séance à 15h06), Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE (départ de la séance à 17h22), Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY (départ de la séance à 16h50), Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN (départ de la séance à 17h31), Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Christopher SZCZUREK (arrivé en séance à 14h20), Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Etaient absents ou excusés : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Amel GACQUERRE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame Faustine MALIAR.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 14h06 à 14h53), Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Anne PINON, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER (de 17h22 à 17h48), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY (de 14h06 à 16h50) puis à Madame Faustine MALIAR (de 16h51 à 17h48), Madame Nelly JANIER-DUBRY donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 16h50 à 17h48), Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN (de 17h31 à 17h48).

Groupe UDI :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 15h45 à 17h48), Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Madame Natacha BOUCHART (de 17h03 à 17h48), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 14h06 à 14h32 et de 17h31 à 17h48), Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 14h06 à 15h06), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER (de 14h06 à 15h45) puis à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 15h46 à 17h48).

Groupe MoDem et apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU (de 14h06 à 16h06), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN.

M. COULON, Président de séance : Je vais demander à Faustine MALIAR d'assurer les fonctions de secrétaire de séance et de procéder à l'appel.

Je vous remercie.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

(Madame MALIAR procède à l'appel nominal des élus)

M. COULON, Président de séance : Je vous remercie, Madame MALIAR.

Je constate que nous sommes 50 membres présents et représentés. En application du code L.4132-13-1 du CGCT, le quorum requis, soit 29, est atteint.

Chers collègues, je vous demande de faire silence, s'il vous plaît.

Je vous prie, d'abord, d'excuser l'absence de Xavier BERTRAND. En tant que président du conseil régional, il quitte en ce moment même la cérémonie nationale d'hommage à l'Ecole nationale de police de Roubaix, afin de représenter notre collectivité, à la suite du décès en service de trois policiers originaires du commissariat de Roubaix. Manon, 24 ans, habitante de Roost-Warendin, Steven, 25 ans, originaire de Denain, et Paul, 25 ans, originaire de Cambrai, ont perdu la vie en service ce dimanche, lors d'une collision dramatique à Villeneuve-d'Ascq avec un véhicule circulant à contresens. Vous avez malheureusement toutes et tous appris cette bien triste nouvelle.

Permettez-moi d'avoir aussi, en cet instant, une pensée pour la famille et les proches de Karen, infirmière de 38 ans poignardée ce lundi au centre hospitalier universitaire de Reims, ainsi qu'aux proches de cet agent de la Direction interdépartementale des routes Atlantique fauché ce lundi sur la RN 11 en Charente-Maritime.

Au nom de notre assemblée, j'adresse nos sincères condoléances à l'ensemble des familles, aux proches, aux collègues du service public endeuillé, qui est là au quotidien pour nous protéger, nous soigner et assurer les missions de service public. Mes chers collègues, en mémoire de tous ces agents récemment disparus dans des conditions dramatiques, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

(les membres de l'assemblée se lèvent pour observer une minute de silence)

Je vous remercie.

Je vous précise, mes chers collègues, comme à l'accoutumée, que les positions de vote des élus d'un groupe politique seront exprimées à main levée par le président ou la présidente du groupe politique. Chaque élu dispose toutefois de la faculté de voter différemment en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Concernant l'ordre du jour de notre séance, nous adopterons le procès-verbal de la Commission permanente du 13 avril dernier, nous évoquerons le rapport d'information avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre des commissions suivantes : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et la Commission 1 en dernier.

Procès-verbal de la Commission permanente du 13 avril 2023

M. COULON, Président de séance : Vous avez été destinataires du procès-verbal de la Commission permanente du 13 avril. Si ce document n'appelle pas d'observation de votre part, il sera considéré comme adopté.

Il n'y en a pas, le document est donc adopté.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics

M. COULON, Président de séance : Conformément à l'article L.4231-8 du CGCT, vous avez reçu un rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Y a-t-il des observations ? Sans doute. Celles de Madame BEUIL, qui est inscrite pour une intervention. Non ?

MME MARAIS-BEUIL : Non. Ce sera reporté en Séance plénière, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Très bien. Merci, Madame BEUIL.

D'autres observations ? Il n'y en a pas.

Il est donc considéré comme examiné.

Examen des délibérations

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 – Environnement

01 – Milieux naturels

2023.00345 - FEADER - PSN 73.6 - Appel à projets 2023 « Soutien à la réalisation de travaux de desserte forestière »

M. COULON, Président de séance : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Délibération n° 2023.00345

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Je précise que c'est Anne-Sophie FONTAINE qui préside le groupe Majorité Régionale.

A l'unanimité, je vous en remercie.

2023.00566 - Affectation de crédits pour le dispositif Nature en Chemins (NACH)

M. COULON, Président de séance : Pas d'observation ?

Délibération n° 2023.00566

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00596 - Association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France : programme d'actions 2023

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN, vous êtes inscrit.

M. COUSIN : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous allons voter contre cette délibération. Pourtant, nous sommes bien évidemment favorables à Nature en Chemins. Simplement et encore une fois, les chasseurs se servent d'une association dont le siège est celui de la Fédération de chasse de l'Oise et dont le trésorier est celui de la Fédération de chasse des Hauts-de-France. Ainsi, les chasseurs seraient les seuls à pouvoir entretenir les chemins ruraux. Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi nous allons voter contre cette délibération.

Par ailleurs, nous constatons que, sur la feuille 8 de la délibération, dans la colonne 2, l'intitulé de l'association utilisé est celui précédemment utilisé et qui n'existe plus. Il y a donc une petite modification à faire sur l'intitulé de l'association nominée.

Merci.

M. COULON, Président de séance : C'est noté. Nous apporterons cette précision, Monsieur COUSIN. Je vous en remercie.

D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00596

Adoptée à la majorité

2023.00676 - Modifications et prolongations de délais de 5 opérations - Biodiversité et eau

M. COULON, Président de séance : 671, « Modifications et prolongations de délais de 5 opérations ».

(*brouhaha*)

Pardon, 676. Il faut vraiment que je mette mes lunettes. J'ai passé le cap des 50, c'est pour cela.

676, pardon. Pas d'intervention ? (*non*)

Délibération n° 2023.00676

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Adoptée à l'unanimité.

2023.00682 - Aides 2023 aux actions forestières

Délibération n° 2023.00682

Adoptée à l'unanimité

2023.00704 - Programme 2023 de restauration et de gestion de zones humides sur les marais de la Souche

Délibération n° 2023.00704

Adoptée à l'unanimité

2023.00808 - Dispositif « Plan arbres en Hauts-de-France » : ouverture au mécénat

M. COULON, Président de séance : Avec un erratum.

Des interventions ? Monsieur COUSIN, vous êtes inscrit, avec Monsieur POIX.

M. COUSIN : Absolument.

Sur cette délibération, nous allons nous abstenir eu égard au fait que, sur cette opération de mécénat sur l'opération « Plan arbres en Hauts-de-France », que nous soutenons totalement et dont nous reconnaissons les mérites et l'efficacité, nous considérons qu'il n'y a pas assez de garde-fous pour que cette délibération ne permette pas à un certain nombre d'entreprises, qui ont des actions négatives vis-à-vis de l'environnement, de faire du *greenwashing* en plantant quelques arbres en région. Nous aurions aimé que davantage d'éléments permettent justement de cadrer les entreprises capables de participer à cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Merci.

Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Planter plus d'arbres en Hauts-de-France est plus qu'un geste citoyen, c'est une nécessité vitale tant notre région est en retard. C'est l'une des moins boisées de France : 16,3 % de surfaces boisées contre 31 % en moyenne au niveau du territoire national. Dans le Nord, en particulier, on a 7,7 % du territoire qui est couvert par les forêts, dans le Pas-de-Calais, c'est 6,9 %. Ces deux départements, on l'a déjà dit, se classent respectivement 91^e et 92^e. C'est à peine mieux dans la Somme, 9 %, c'est 16 % dans l'Aisne, 20 % dans l'Oise. On a toujours tous les départements en dessous de la moyenne nationale.

Pour autant, nous allons nous abstenir, car nous pensons qu'il faut privilégier davantage le levier de la planification publique, pour éviter justement que les entreprises ne mettent une OPA sur ce plan, qui part d'une bonne intention, et parce qu'il y a quelques remarques pour améliorer le dispositif. Notamment, on pense qu'intervenir à hauteur de 10 euros par plant, c'est bien, mais on pourrait aller encore plus loin pour rattraper notre retard en matière de couvert forestier. Il faut aussi, au-delà du Plan Arbres, raisonner en matière de Plan Forêt. C'est aussi ce que nous devons viser comme objectif. Face à l'urgence climatique, il faut aussi réfléchir à l'élargissement du dispositif aux particuliers.

Il y a un oubli sur les plaquettes d'information du Plan Arbres : ne figurent pas non plus les contacts afin de faciliter le suivi post-plantation. On sait que, dans les semaines ou les mois qui suivent, le suivi des plantations est décisif dans la vie du plant. On a un taux de pertes important. Il faut aussi que l'on ait des retours statistiques sur cela. Il ne faut pas planter pour planter. Il faut aussi que l'on ait un suivi et les chiffres de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Il faut aussi mettre à disposition, clairement, des fiches ressources pour les collectivités concernant les différentes caractéristiques des essences disponibles dans le catalogue du Plan Arbres.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Madame TEINTENIER, vous voulez réagir ?

MME TEINTENIER : Oui, Monsieur le Président.

La délibération mentionne bien que la région refusera le don d'un mécène qui pourra nuire à son image. De plus, les conventions du mécénat seront vraiment soumises à validation de la Commission permanente. Enfin, l'ouverture au mécénat, c'est avant tout la volonté de fédérer encore plus de publics et d'acteurs autour de notre démarche. Nous nous accordons donc à dire qu'elle est vertueuse. D'autre part, les services font vraiment attention au moment de planter. En général, on plante d'octobre à mars pour que ce soit très efficace.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame TEINTENIER.

D'autres prises de parole ? (*non*)

Délibération n° 2023.00808

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT, levez la main. Vous êtes un peu paresseux en début d'après-midi. Si vous voulez bien. Cela vous fera un peu de sport.

2023.00998 - Natura 2000 – financement de l'animation des sites « orphelins »

M. COULON, Président de séance : Des interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00998

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : A l'unanimité.

02 - Connaissance

2023.00279 - Programmes d'actions 2023 des associations Ligue de Protection des Animaux du Calais, Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres et Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais

M. COULON, Président de séance : Vous êtes inscrit, Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : On se félicite bien évidemment de l'action de ces deux centres. Nous avons bien reçu, on en remercie les services, la liste des animaux qui ont été recueillis l'année précédente dans ces centres. Quelques observations et quelques pistes d'amélioration. Tout d'abord, il faut savoir que pour sauver les animaux sauvages recueillis, la vitesse d'intervention est extrêmement importante. On sait qu'un certain nombre de centres sont en saturation. Je l'ai vécu plusieurs fois après avoir recueilli des animaux sauvages. De plus, certains centres sont fermés le week-end. Beaucoup de ces animaux blessés doivent être soignés dans les 24 heures. On remarque parfois que cette vitesse d'intervention est un peu compliquée.

Autre piste, on a eu des éléments de diversité de faunes recueillies et soignées dans ces centres. Il nous faudrait des éléments de cause, de blessure, de recueil de ces animaux, pour permettre de travailler sur autre chose que le pansement. C'est très important. Soigner ces animaux est extrêmement important, mais pour améliorer un peu le nombre d'animaux blessés, qui est très important dans notre région, comme dans n'importe quelle autre région, la piste qu'on aimerait vous soumettre, c'est que l'on puisse avoir à terme pour objectif d'avoir

cing centres dans chacun des départements de notre grande région. Cela permettrait d'intervenir beaucoup plus facilement et de sauver davantage d'animaux.

En effet, pour conclure sur cette histoire, on parle de (*inaudible*). Je ne sais pas vous dire combien cela coûte à une collectivité de sauver un Grand-Duc d'Europe ou un Engoulevent d'Europe. Ce sont des histoires qui ne doivent pas seulement être des questions d'argent. On doit être extrêmement efficace, étant donné la vitesse à laquelle l'effondrement de la biodiversité et de la faune dans notre région se déroule actuellement. On doit vraiment, sur cette affaire qui est consensuelle, aller plus vite et mettre davantage de moyens. En tout cas, on le souhaite et l'on vous accompagnera si vous décidez de le faire.

M. COULON, Président de séance : Merci pour vos propositions d'amélioration. C'est enregistré, Monsieur COUSIN.

D'autres commentaires ? Allez-y, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Il semblerait qu'un certain nombre de volatiles nuisibles soient parfois relâchés. Il serait bon de se pencher sur la chose.

Nous voterons contre, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : C'est entendu.

Madame TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Monsieur le Président, la gestion des centres de soins n'est pas une compétence de la région, je le rappelle. Néanmoins volontaristes sur la question, nous accompagnons deux structures présentes au nord et au sud du territoire, ainsi que le réseau SOS Faune Sauvage, contribuant ainsi au sauvetage de centaines d'individus par an. Accompagner davantage de structures entraînerait des dépenses considérables pour une politique qui, je le rappelle, n'est pas de la compétence de la région.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame TEINTENIER.

Monsieur TACCOEN, pour votre groupe.

M. TACCOEN : Rapidement, je voudrais remercier Monsieur COUSIN de reconnaître la qualité de notre travail. Comme vous l'avez dit, deux centres, ce n'est peut-être pas assez, mais lorsque nous sommes arrivés à la région, il n'y avait pas du tout de centre. Tout au moins, il y en avait un qui était en dépôt de bilan et qui avait utilisé les subventions de la région pour payer un licenciement aux prud'hommes.

Merci beaucoup.

M. COULON, Président de séance : Monsieur HARLE D'OPHOVE, est-ce un rappel au règlement, une explication de vote ?

M. HARLE D'OPHOVE : Oui, un rappel au règlement.

M. COULON, Président de séance : Calmement.

M. HARLE D'OPHOVE : Simplement vous dire que cette liste me pose problème. Pour un problème juridique, on n'a pas le droit de relâcher des animaux classés nuisibles dans la nature. C'est ce qui se fait actuellement. Or, dans cette liste, il y a des animaux classés nuisibles.

M. COULON, Président de séance : Entendu.

Allez-y, Monsieur COUSIN. On essaie de ne pas trop avoir de discussions.

M. COUSIN : Absolument, mais je ne peux pas laisse dire que...

M. COULON, Président de séance : « *La LPO relâche des animaux nuisibles* », c'est cela ?

M. COUSIN : D'une part, la loi n'interdit pas le fait de relâcher des animaux nuisibles qui auraient été soignés. Je demande l'article de loi et je demande un fait de condamnation sur ce sujet. Cela n'existe pas.

M. COULON, Président de séance : C'est entendu.

Plus d'intervention ? (*non*)

Délibération n° 2023.00279

Adoptée à la majorité

2023.00655 - Programme d'actions 2023 des 6 Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Hauts-de-France

M. COULON, Président de séance : Pas d'intervention ?

Délibération n° 2023.00655

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Ecocitoyenneté

2023.00686 - Société Mycologique du Nord de la France : Programme d'actions 2023

M. COULON, Président de séance : Pas d'intervention ?

Délibération n° 2023.00686

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00804 - 5 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Délibération n° 2023.00804

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Eau

2023.00484 - Programmes d'activités 2023 des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique et de l'association régionale

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération, nous allons nous abstenir. Nous reconnaissons la technicité, le côté professionnel de la Fédération de pêche des Hauts-de-France en ce qui concerne la gestion des rivières, des milieux humides et le fait qu'ils soient tout à fait en mesure de restaurer les milieux qui sont souvent en grosse difficulté dans notre région. De ce point de vue, on accompagne tout à fait. Reste la question de la pêche de loisir et de la pêche d'un certain nombre d'espèces, qui fait que nous allons nous abstenir, tout en reconnaissant, comme je l'ai dit en introduction, la grande technicité de la Fédération de pêche sur les questions de restauration de milieux humides et de rivières.

M. COULON, Président de séance : Entendu. Merci, Monsieur COUSIN.

Délibération n° 2023.00484

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00525 - Travaux relatifs au plan de restauration et d'entretien de cours d'eau (plans de gestion), travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, requalification et gestion alternative des eaux pluviales, élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales - 7 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00525

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00734 - Programme d'animation 2023 de l'ADOPTA (gestion durable des eaux pluviales en région Hauts-de-France)

Délibération n° 2023.00734

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

Commission n° 3 :
Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2023.00114 - Convention avec la Commune d'Oye-Plage dans le Pas-de-Calais relative au transport des élèves de primaire et de maternelle habitant à moins de trois kilomètres

Délibération n° 2023.00114

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00618 - Avenants n° 3 aux conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs relatifs à l'évolution de l'offre sur le territoire du Pas de Calais - Périmètres 2 et 4

Délibération n° 2023.00618

Adoptée à l'unanimité

2023.00619 - Avenants aux 8 conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs sur le territoire du Pas-de-Calais concernant l'évolution du forfait scolaire en rémunération à la validation scolaire

Délibération n° 2023.00619

Adoptée à l'unanimité

2023.01012 - Avenant n° 5 à la DSP du Périmètre 4 de l'Oise concernant la fixation d'un objectif actualisé de la fréquentation

M. COULON, Président de séance : Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je n'interviendrai pas, Monsieur le Président. Merci.

Délibération n° 2023.01012

Adoptée à l'unanimité

02 - Grandes infrastructures de transport

01 – Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.00358 - Financement des travaux préventifs en 2024 dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves-Compiègne

Délibération n° 2023.00358

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

03 – Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.00419 - Canal Seine-Nord Europe : Rapport annuel sur la situation de l'établissement public local et avancement de la réalisation du projet

M. COULON, Président de séance : Il y a plusieurs inscrits : Monsieur GUINIOT, Madame DELLI, Monsieur POIX en explication de vote. Il y a un amendement d'abord.

(dénégation générale)

Non, c'est après. Je viens de m'induire en erreur. Non, il n'y a pas d'amendement.

419, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur. Ce sera l'intervention la plus courte de ma vie, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur GUINIOT !

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. GUINIOT : Je n'interviendrai pas. On vous fera cela autrement, d'une autre manière. Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Vous voyez, on n'était pas si loin.

Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Ce projet du Canal Seine-Nord aurait pu ne pas voir le jour. En tout cas, il faudra le dire : merci l'Europe. L'Europe investit plus de 2,1 milliards d'euros. C'est colossal.

Maintenant, sur ce rapport, j'ai plusieurs questions. Le calendrier sera très coûteux, car nous savons que l'énergie a aujourd'hui un coût et que ce projet va amener à des coûts supplémentaires en raison du contexte. La première question, c'est l'anticipation : avez-vous essayé d'anticiper les marges de manœuvre sur le « complément » avec l'Etat ? Attention, je redis que c'est un projet financé avec l'Europe, mais pas en totalité. Il y a donc une part de la région, une part des collectivités et une part de la région. J'aimerais savoir quel est aujourd'hui l'état des négociations avec l'Etat. De plus, pour le reste, l'Etat va-t-il, comme il l'avait dit, nous aider

sur une mise en place réelle de ressources avec assiettes locales, pour financer la contribution, pour établir la garantie qui nous permettra de financer ? C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous sommes dans une anticipation. Vous savez que, au niveau européen, nous avons aussi des budgets sur la prochaine période. Avez-vous la garantie, sur cette nouvelle société, qu'elle bénéficiera bien de ces financements ? Pour l'instant, c'est en cours, on le dit, au niveau européen. Maintenant, il faut que les garanties soient réelles.

Le troisième point qui me paraît important, c'est le cadencement et les modalités concrètes des apports des financeurs. Aujourd'hui, dans le rapport, on ne voit pas bien quels seront les prochains financeurs sur ce dossier. Lorsque je parle de financements, on peut aller chercher du côté de la BEI, on peut chercher d'autres choses qui pourraient être des leviers d'action. Pour l'instant, on n'en parle absolument pas.

Comment ?

M. COULON, Président de séance : Non, ne vous laissez pas distraire. Il y a quelqu'un qui fait des gestes derrière vous.

MME DELLI : D'accord.

Ensuite, je voudrais savoir si la Société du Canal Seine-Nord Europe obtiendra ce que l'on appelle un rescrit fiscal concernant la TVA. Est-ce également prévu ? Je ne l'ai pas vu sur le rapport. En tout cas, nous sommes très vigilants sur l'ensemble de ces financements. Il manque aussi, selon moi, la projection des métiers et des formations, qui aura un coût, qu'on le veuille ou non, et qui n'apparaît pas dans ce volet.

Je vous remercie beaucoup.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame DELLI.

Plusieurs réponses.

La première question, c'est l'équilibre, le bouclage, c'est l'emprunt par la Société du Canal, notamment avec des instances financières européennes, qui permettra de boucler l'opération. Je voudrais juste faire un petit retour en arrière. Merci, l'Europe ! Merci aussi à la volonté politique locale, tout de même ! Il n'est pas interdit de rappeler que certains ici, dans cette enceinte, ont toujours cru à ce « grand projet inutile » et que d'autres étaient un peu plus réservés. Cela étant, on ferme la parenthèse. Maintenant, on y est. Première réponse, c'est l'emprunt de bouclage, l'inflation est prise en compte.

La deuxième réponse, ce sont les garanties sur la continuité de la parole de l'Etat, de l'Europe, pardon, ou plutôt de ce qui est aujourd'hui la vérité. Cette vérité le sera-t-elle encore demain ? Vous avez raison, chat échaudé craint l'eau froide. Le barreau Picardie-Roissy, on s'en souvient encore, malheureusement. Si vous pouvez, dans les derniers feux de votre mandat de présidente de commission, jusqu'à la prochaine législature, nous aider à œuvrer pour remonter la pente de ces quelques dizaines de millions d'euros qui nous manquent pour raccorder la Picardie à la grande vitesse, cela nous rendra bien service.

Enfin, le cadencement des partenaires, je reviens à l'emprunt d'équilibre, puisque, de toute façon, il n'y a plus de problème de ce point de vue, le tour de table étant consolidé. Ensuite, le rescrit fiscal, TVA, je fais chou blanc. Je me tourne, j'appelle un ami. Sinon, je vous propose que l'on revienne sur ce sujet en plénière ou en correspondant. C'est un point sur lequel vous devez avoir des réponses, je ne les ai pas.

MME DELLI : Je n'ai pas de réponse, mais la Société du Canal Seine-Nord Europe s'était engagée à faire cela par rapport à la TVA, justement pour avoir un filet de sécurité. Je ne l'ai pas vu dans le rapport. J'attire donc votre attention sur le fait que ce n'est pas négligeable. Si on peut l'avoir, c'est peut-être bien d'aller vérifier.

M. COULON, Président de séance : Entendu.

Monsieur POIX pour l'explication de vote.

M. POIX : Oui, Monsieur COULON.

Il y a trois axes importants dans ce rapport annuel. Le premier, c'est la sécurité et l'emploi. C'est une priorité qui est affichée dans le document. On se souvient tous de l'accident du travail qui a tué un ouvrier de 39 ans en novembre 2021 à Marquion. A l'heure actuelle, on ne sait pas vraiment où en est l'enquête sur les responsabilités, d'ailleurs. Le rapport est évasif sur ce point. Il prend des engagements sans précision. On aimerait avoir des détails là-dessus, sur la prise en charge des risques liés au chantier, mais aussi la prise en charge des risques liés aux risques pyrotechniques. En effet, vous savez que le chantier traverse les champs de bataille de la Première et Seconde Guerre mondiale. Comment cela sera-t-il géré ? C'est effleuré en page 13, mais ce n'est pas détaillé. Egalement, le rapport ne parle pas trop des risques sanitaires, notamment l'évacuation des boues polluées, des déblais. Quelle est la cartographie des lieux existants ? De nouveaux lieux de stockage et de valorisation sont-ils prévus à ce sujet ? On parle tout de même de plusieurs milliers, dizaines de milliers, voire millions de tonnes.

Deuxième point, c'est la gestion de l'évolution des coûts, puisqu'on est sur un chantier qui va coûter 5,1 milliards. Néanmoins, vous n'êtes pas sans savoir que le coût des matériaux augmente. Comment allons-nous faire ? Quelles seront les recettes supplémentaires pour financer ? Dans la convention de financement, l'article 8 prévoit que l'emprunt de bouclage sera indexé. Comment fait-on pour suivre l'évolution du coût des matériaux ? C'est une question que je laisse à votre sagacité.

Puis, il y a une question qui m'interpelle, c'est le fait que l'on n'ait pas bien anticipé certaines dépenses, comme le bilan, les recherches archéologiques préventives. Vous savez mon attachement à l'archéologie. Je ne vais pas me plaindre qu'il y ait des fouilles. En revanche, il semble que l'on n'a pas anticipé l'enveloppe au niveau des moyens humains, car l'INRAP n'a pas des moyens humains extensibles. Ils sont sur un rythme de 500 hectares par an. Pour finir les fouilles, les 1 500 hectares qui restent, comment fait-on pour tenir le calendrier ?

Enfin, je termine sur les impacts écologiques. L'artificialisation du Canal Seine-Nord sera-t-elle rentrée dans notre quota d'artificialisation au titre d'un grand projet d'intérêt national ? En discute-t-on ? Puis, il y a des questions écologiques qui se posent sur le resserrement de l'Oise, puisque l'arrêté d'autorisation environnementale d'avril 2021 n'est pas si simple à appliquer.

Beaucoup de questions, un rapport qui reste assez évasif. C'est plus un journal de chantier qu'un document de perspective ou de prospective. On reste un peu sur notre faim.

Merci.

M. COULON, Président de séance : C'est un rapport. On peut, pourquoi pas, je m'en remets à la sagesse des présidents de commission et du vice-président en charge, en commission thématique, aller plus loin que ce rapport. Cela peut être intéressant, effectivement. L'idée est qu'il n'y ait pas l'impression que l'on vous confisque l'information. Tel n'est pas l'esprit. Cependant, un rapport, ce n'est pas de la prose, Monsieur POIX. Il faut nécessairement choisir à un moment. Je comprends qu'il peut manquer un certain nombre d'informations de notre part. Pourquoi ne pas rebondir vers la commission *ad hoc* pour approfondir le sujet ? C'est consigné. En tout cas, on partagera avec les présidents de commission et avec le vice-président.

D'autres interventions sur ce rapport, le canal ? Non ? Monsieur GUINIOT, tout va bien ?

M. GUINIOT : Non. C'est bien.

Délibération n° 2023.00419

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.00420 - Canal Seine-Nord Europe : financement d'études pour la réalisation des ports intérieurs de Nesle et Péronne

M. COULON, Président de séance : Il y a un amendement, c'est Monsieur POIX qui le porte.

M. POIX : Un amendement qui propose d'ajouter, dans la feuille 3 de la délibération, la phrase suivante : « *De demander que l'enquête précise clairement l'impact écologique des ports intérieurs de Nesle et de Péronne et des ouvrages hydrauliques attenants, en particulier sur la ressource en eau.* » L'objectif est, bien sûr, de faire ce point, cette précision sur le problème principal qui va nous occuper, c'est-à-dire l'eau. On a une série d'équipements qui nous sont décrits, du moins qui ne sont pas décrits, justement, dans l'amendement et qui sont dans l'ombre. Quelles sont les adaptations nécessaires sur les deux ouvrages hydrauliques en interface avec le Canal Seine-Nord et les ports intérieurs, qui sont évoqués dans la délibération ? On ne le sait pas. C'est dans l'annexe de la délibération.

Puis, c'est pour vous alerter sur l'Oise, un petit zoom sur l'Oise qui va fournir, par le biais de son bassin-versant, la plus grosse part de recharge du Canal Seine-Nord Europe. L'Oise connaît une situation critique dans de nombreux secteurs, dans les quatre secteurs qui composent son bassin. En dépit de la pluie, en dépit de la pluviométrie, le SAGE précise qu'il n'y a pas eu suffisamment de recharge des nappes phréatiques. On est dans un problème qui n'est pas forcément anticipé. Il y a des affluents, comme l'Aronde, qui sont passés de 500 à 600 litres par seconde, alors qu'ils étaient à 1 600 avant. Dans les ouvrages qui seront autour de ces ports, il y a tout de même des enjeux concernant l'eau. Le sens de l'amendement est de faire un gros plan sur ce sujet et de bien préciser que l'on y sera très vigilant au niveau de la région, puisqu'une alerte avait aussi été lancée par le CESER. Vigilance et attention, c'est le sens de l'amendement.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : C'est plus une interrogation qu'une alerte de la part du CESER, me semble-t-il, mais on l'interprète comme bon nous semble.

Monsieur GUINIOT, une réaction sur l'amendement de Monsieur POIX.

M. GUINIOT : Non, c'est une rectification de vote, Monsieur le Président. C'est abstention sur le 419.

M. COULON, Président de séance : Merci. C'est consigné.

Sur votre amendement, Monsieur POIX, je veux juste vous préciser que le Code de l'environnement précise très clairement que le contenu de l'étude d'impact, qui doit être soumise à enquête publique en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique...

Attendez, excusez-moi.

Votre proposition est déjà prévue par la réglementation et par la loi. Visiblement, vous feriez doublon. En effet, le Code de l'environnement étant très clair sur le contenu de l'étude d'impact, qui doit être soumise à enquête publique en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique et l'autorisation de lancer les travaux, je vous invite à consulter les articles R122-4 et R122-5 de ce code. Je n'ai pas le temps de vous en faire la lecture, mais visiblement la législation a prévu.

Non, je dépasserais mes 2 minutes. J'essaie, moi aussi, de m'y tenir.

C'est pourquoi je propose le rejet de l'amendement, en lieu et place du vice-président DHERSIN, dont j'excuse l'absence.

Pas d'explication de vote ? (*non*)

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00420

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Je voulais juste, Madame DELLI, vous préciser que le rescrit fiscal de TVA a visiblement été obtenu en 2019.

MME DELLI : Reste-t-il ?

M. COULON, Président de séance : Je ne pense pas qu'un rescrit fiscal ait de temporalité, sauf lorsqu'une disposition législative l'annule. On va donc croiser les doigts, en espérant que ce sera à périmètre constant. Il est au bénéfice de la Société du Canal, sauf si une loi de finances en décidait autrement. *A priori*, on n'a pas d'alerte pour celle de 2023.

Je mets aux voix la délibération...

Non. Madame DELLI, vous étiez inscrite, pardon, et Monsieur POIX après l'amendement. Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Nous sommes sur une délibération qui parle des études sur les ports intérieurs. Un port intérieur sur le Canal Seine-Nord, il faut bien comprendre que c'est pour accueillir les barges et les péniches, car ce sera un lieu vraiment important sur les différents bassins de Paris jusqu'au nord de l'Europe. Il y a vraiment toute une réflexion à mener.

Ma première question, lorsque je lis, on me dit que cette plateforme serait bimodale. Là, j'ai un problème. Que signifie bimodale ? Cela signifie qu'elle va passer du fluvial à la route. C'est là où cela devient, selon moi, un peu compliqué. Je voudrais savoir aujourd'hui la part de la route dans ce financement d'études, comment on va intégrer les études pour que se fasse un vrai report modal sur le train. C'est là que cela devient intéressant, car on a une ligne qui s'appelle Péronne-Charles de Gaulle, qui n'est pas très loin. Ne serait-ce pas le moment de dire que l'on ne vise pas juste un report bimodal, mais un réel report modal et, donc, de mettre dans l'étude la part du ferroviaire qui ne serait pas négligeable, mais qui pourrait nous donner une perspective ? En effet, si nous ne faisons pas cette prospective pour cette étude, les nuisances vont tomber et nous le savons. Le poids de la route aujourd'hui, c'est de la pollution, mais ce n'est pas seulement de la pollution. C'est aussi du bruit, c'est aussi des impacts sur la biodiversité, la flore et la faune. Je voudrais donc que, dans cette étude, on ait aussi un regard global sur le volet environnemental, comme sur le volet d'un vrai report modal.

Le deuxième élément que je voudrais vous demander, c'est comment on va aménager et financer l'ensemble de ces ports intérieurs ? Je ne vois pas comment, dans l'étude, on pourrait vraiment calculer l'impact industriel. Il faut faire attention. Les ports intérieurs, ce n'est pas juste... C'est de la logistique ? Oui, pardon. Je voudrais savoir comment va être calculé l'ensemble des services industriels logistiques autour de ces ports intérieurs, qui pourraient avoir un impact également.

M. COULON, Président de séance : D'abord, sur la question de l'intermodalité, en étant très schématique, si nous sommes toutes et tous convaincus de l'apport absolument incontestable du report modal grâce au canal, ce n'est pas pour autant que nous avons exprimé jusqu'ici la volonté de faire un tuyau duquel il est impossible de

sortir. Sans quoi, la valeur ajoutée économique ne serait absolument pas envisageable et, en clair, on paie un tuyau, puis les gens regardent passer les péniches et les bateaux. Voilà pourquoi il y a aussi nécessité, par pragmatisme, de prendre en compte l'accès au routier sur ces plateformes. Voilà pourquoi nous avons aussi décidé de flécher sur deux de ces quatre plateformes, dès le départ, le trimodal, avec un embranchement fer. Nous nous réservons la faculté pour les deux autres, si c'est pertinent. En effet, avoir le fer sur toutes ces plateformes, à quelques dizaines de kilomètres les unes des autres, je ne sais pas exactement, 30 ou 40 kilomètres, à un moment ou un autre, le retour sur investissement sur un tel réseau ferré serait plus que douteux. On a plutôt besoin d'argent sur les lignes du quotidien, vous l'imaginez bien.

Votre vision est un peu exclusive sur le report modal. On ne peut pas passer à côté du volet routier, sans quoi cela signifie que l'on ne sort pas de ce fuseau et que l'esprit des plateformes multimodales s'en trouve être vraiment fortement contrarié, même chose pour l'emploi.

Il y avait une deuxième question de votre part. Elle m'a échappé en même temps que je vous répondais. Il y avait le report modal, puis ?

MME DELLI : L'impact des nuisances.

M. COULON, Président de séance : C'est lié. Non, il y avait un dernier point. Vos collègues ne vous écoutent pas, car ils devraient s'en souvenir.

Globalement, voilà pourquoi le bimode sur deux des quatre, le trimode sur les deux autres. Il est excessif que de vouloir travailler dans le domaine de la logistique sans le routier, sincèrement. On voit bien, déjà, les difficultés que l'on aura à maintenir l'ensemble des activités du fret. L'actualité du jour, hélas, confirme que l'Etat français sera obligé de prendre quelques dispositions malheureuses sur cette activité.

MME DELLI : Attendez, on est là. On arrive.

M. COULON, Président de séance : D'autres interventions ? Monsieur GUINIOT, vous vouliez intervenir sur le rapport en tant que tel ?

M. GUINIOT : Non, c'est bon.

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX ?

M. POIX : Oui, pour l'explication de vote, Monsieur COULON.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, car il y a, Madame DELLI l'a rappelé, un manque d'ambition. On se bat depuis le début du mandat pour demander que les quatre ports soient raccordés par embranchement ferroviaire pour anticiper. Il n'y en a que deux sur quatre. C'est un peu notre frustration là-dessus, même si, vous l'avez bien dit, le fret subit, notamment le fret SNCF, une offensive très violente de la Commission européenne, il faut le rappeler, et du gouvernement qui n'a pas été à la hauteur, malgré la déclaration de Monsieur BEAUNE : 500 emplois qui vont disparaître, l'activité fret qui va être divisée en deux entités et qui va devoir amener sur un plateau d'argent 20 % de son marché le plus intéressant à la concurrence. Cela n'aidera pas à développer le fret dans les 10 ans qui viennent.

Une petite question aussi : on partage l'idée que ce canal ne doit pas être juste un flux. Il faut aussi qu'il y ait des points de rupture de charge multimodaux, pas seulement bimodaux, pour que cela participe justement au développement territorial. Ce n'est effectivement pas un tuyau d'eau qui coule. Néanmoins, on pense qu'il faut anticiper l'avenir et que notre mission, en tant que région, est d'anticiper, donc d'investir pour que tous ces embranchements ferroviaires frets se fassent et que ces ports ne soient pas juste des points de rupture de charge, mais qu'ils aient aussi une activité prévue à côté. Il y a des incohérences, car on va détruire des silos qui fonctionnent toujours et l'on va en construire d'autres au niveau de ces zones. On pourrait donc garder des

équipements existants pour les mutualiser et les regrouper. J'espère que l'on aura l'occasion d'en débattre au sein de la Société des ports intérieurs, justement.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur POIX.

Pas d'autres réactions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00420

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Infrastructures de mobilité douce

2023.00543 - Participation au comité d'itinéraire de l'EuroVelo 3 au titre de l'année 2023

M. COULON, Président de séance : La 523, Madame DELLI, vous êtes inscrite.

M. GUINIOT : 543. Non seulement il faut mettre vos lunettes, mais changer les verres.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur GUINIOT.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Sur cette délibération, je rappelle que l'année 2024 serait normalement l'année européenne du vélo. On est en train de pousser. Nous allons avoir un problème dans la région, alors que c'est la région la plus transfrontalière. Il nous faut un véritable plan, je vous le dis, un véritable plan vélo dans notre région, une vraie stratégie régionale sur le vélo, car c'est bien, EuroVélo 3, EuroVelo 4, tout le monde est d'accord. Maintenant, il faut une stratégie globale du vélo. Là, on a un petit problème, je vous le dis. On a un petit problème, car, dans la stratégie européenne qui va venir tout de suite s'appliquer, on pourrait faire de notre région l'avant-garde.

Je demande donc, d'une part, il faut que l'on ait un objectif. Par exemple, on pourrait doubler l'objectif du nombre de pistes cyclables. C'est possible. De nombreuses régions sont en train de le faire, pas la nôtre. Ce n'est pas normal. Premier point. Deuxièmement, il faudrait renforcer les vélos « *made in France* » dans notre région. On a la capacité de le faire. Notre ministre des Transports vient même chez nous pour visiter les ateliers Decathlon, etc., car c'est chez nous. Qu'attend-on pour ouvrir et développer cette industrie, qui serait bonne pour le climat, bonne pour notre emploi, mais surtout pour le pouvoir d'achat ?

Je reviens sur le pouvoir d'achat : le vélo sera un lien incroyable sur la question du tourisme. Je demande aussi que l'on ait un vrai plan vélo également par rapport à toutes les connexions. Lorsque je dis cela, c'est dans les gares, chez les lycéens... Je suis un peu triste que l'on soit la seule région qui n'offre pas de vélos aux lycéens. La Bretagne le fait, l'Occitanie le fait, l'Ile-de-France va le faire et pas nous. J'en ai un peu assez que l'on soit à la traîne. Enfin, je pense que votre comité d'itinéraires EuroVélo, il faut que l'on insiste véritablement sur la question touristique. Nous avons une des plus belles régions. Il faut que nous créions les métiers du tourisme de demain, le tourisme de proximité, local. Par exemple, je pense à tous les guides touristiques qui circuleront à vélo. Pour l'instant, cela ne se fait pas. J'attire votre attention sur le fait que la dynamique sera très forte. Ne manquons pas cette échéance. Au contraire, faisons en sorte que nous ayons cette opportunité pour montrer à quel point notre région peut être... En ce moment, on aime bien parler des questions industrielles. Cette industrie est extraordinaire et c'est notre région qui peut la porter. Sur la question touristique, on est d'accord, comme sur le volet du report modal à la sortie des gares, avec des parkings...

M. COULON, Président de séance : Il faut changer de braquet, Madame DELLI. Vous êtes à plus de 2 minutes.

MME DELLI : Simplement, que l'on ait un objectif. Si l'on n'a pas l'objectif européen de doubler les trajets, on sera vraiment à la traîne et je n'ai pas envie de cela pour ma région.

M. COULON, Président de séance : Ecoutez, personne n'en a envie. Philosophiquement, je pourrais être en accord avec vous. On a envie que cela accélère. Ne mélangez pas deux choses : on n'est pas à la manœuvre. On n'est pas à la manœuvre. On a adopté notre...

Non. Territorialement, on n'est pas à la manœuvre. On a adopté un schéma, on a des moyens, 12,5 millions en 2023. N'oubliez pas que nous sommes en demande des réalisations des territoires aussi. Vous savez que les routes ne sont pas à nous.

M. RAPIN : C'est vrai.

M. COULON, Président de séance : Je ne dis pas que la faute est à nos partenaires, mais, quelque part, nous suivons leur rythme. Ils peuvent, à un moment ou un autre...

MME DELLI : C'est à nous de les bousculer.

M. COULON, Président de séance : Vous savez, on les bouscule. Exemple : ACTes a très fortement pris en compte la question des mobilités. On les a fléchées comme des priorités parmi les projets structurants dans l'analyse. On pousse donc gentiment, on incite, on explique. Cependant, il y a un moment aussi, si le rythme est trop lent par rapport à ce que nous souhaiterions toutes et tous, ce n'est pas complètement la faute de la région. On y met des moyens, on y met de la bonne volonté. Notre schéma a été acté. Il faut donc aussi prendre en compte ce sujet. Prenez aussi en compte ce sujet. Les territoires doivent « délivrer », comme on dit en bon technocrate. On répondra présent : 12,5 millions d'euros fléchés pour répondre aux demandes en 2023.

Monsieur RAPIN.

Je voudrais juste aussi rappeler, pendant que Monsieur RAPIN se prépare, que Xavier BERTRAND a inauguré FIFTEEN et F2J INDUSTRY à Auxi-le-Château, pour l'assemblage de vélos électriques dans notre région. Bonne nouvelle pour l'industrie !

Monsieur RAPIN.

M. RAPIN : Monsieur le Président, merci.

Madame DELLI, effectivement, philosophiquement, on soutient pleinement cette démarche de voir une accélération potentielle du vélo sur le territoire de la région. Je reprends mon expérience de maire, qui n'est pas si ancienne que cela. Il n'est pas toujours facile pour les territoires d'imposer une piste cyclable.

(Monsieur BERTRAND arrive en séance)

Je pense à une traversée d'agglomération, car vous avez les services de la DTT, vous avez aussi une législation routière qui fait que vous avez besoin d'un écart minimal sur la voirie. On a beau mettre des dispositifs d'incitation, comme l'a dit le président COULON pour ACTes, il n'est pas toujours facile pour les territoires d'aboutir sur la réalisation. C'est mon expérience de maire qui parle, d'ancien maire, car je l'ai vécu.

MME DELLI : Est-ce que...

M. COULON, Président de séance : Allez-y, sans trop abuser, Madame DELLI.

MME DELLI : Jamais !

Monsieur RAPIN, je connais votre travail et je voudrais vous remercier. Je sais que vous avez, dans votre ville, essayé d'accompagner votre population sur les modes de mobilité douce. Je sais votre attachement, comme moi, sur la partie vélo.

Maintenant, ce que je disais – Monsieur Xavier BERTRAND est arrivé ; bonjour, Président –, c'est que nous avons une occasion en or. Nous avons un territoire qui peut lancer la politique industrielle du vélo, puis la répercuter et accompagner nos villes. On est vraiment en phase sur la politique industrielle, sur la volonté de redécouvrir notre vélo par le tourisme et le vélo, puis, troisièmement, pour faire en sorte que le volet climat soit également un lieu d'action.

Monsieur RAPIN, merci de vos propos.

Délibération n° 2023.00543

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00547 - Participation au comité d'itinéraire de l'EuroVelo 4 au titre de l'année 2023

M. COULON, Président de séance : Madame DELLI, c'est la même délibération. Vous avez beaucoup parlé.

Délibération n° 2023.00547

Adoptée à l'unanimité

2023.00875 - Véloroute V370 entre Caours et Saint-Riquier : Modification du calendrier de réalisation de l'opération

Délibération n° 2023.00875

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

Commission n° 4 :
Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 – Formation

01 – Dispositif de formation

2023.00657 - Programme régional de formation « se former dans l'enseignement supérieur » 2023 - Attribution de subventions

Délibération n° 2023.00657

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00680 - Rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle : remises gracieuses et admission en non-valeur

Délibération n° 2023.00680

Adoptée à l'unanimité

2023.00692 - Prestations d'accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

Délibération n° 2023.00692

Adoptée à l'unanimité

2023.00758 - Sélection des opérateurs économiques pour la mise en œuvre du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) pour les compétences clés 2023/2027

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY et Monsieur HUTIN sont inscrits.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

A la suite de votre nouvelle sélection des instituts de formation, nous avons été alertés par plusieurs d'entre eux quant à leur non-reconduction. Nous souhaiterions en connaître les raisons. Auriez-vous un bilan chiffré des résultats des formations des instituts non repris, le nombre d'entrées en formation, le nombre de formations planifiées non exécutées, les taux de retours à l'emploi ? Les objectifs n'ont-ils pas été atteints ? Les nouveaux instituts sont-ils en capacité humaine d'organiser les différentes formations, au risque de voir de nombreux emplois disparaître dans les instituts non reconduits ?

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Monsieur RIGAUD.

M. RIGAUD : Non seulement vous dire que les règles de consultation ont été respectées, dire aussi que les services ont instruit cette consultation en organisant systématiquement des auditions pour chaque organisme. Les organismes qui ont été retenus ont une implantation locale. Quant aux résultats que certains ont avant la délibération, je ne peux que m'en étonner.

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons tous reçu un courrier d'alerte, une menace de suppression d'emplois et, bien sûr, un risque de contentieux. On s'étonne tout de même que ce soit principalement des organismes de formation relevant de l'économie sociale et solidaire qui soient concernés par cette délibération. Si la procédure a été bien suivie, c'est au départ les critères de sélection qui n'ont pas favorisé cette économie sociale et solidaire, qui, il est vrai, n'a pas toujours les mêmes financements que l'économie classique.

On propose, puisque cette délibération n'a pas été étudiée en Commission 6, le plus sage est de reporter cette délibération. Dans le cas contraire, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN, il y a toujours, à chaque renouvellement de marché, un certain nombre de manifestations, dans le sens où des acteurs se manifestent en disant : « Oh là là ! » C'est un peu la contrepartie de notre modèle de fonctionnement, voulant acter des partenariats pendant plusieurs années avec des acteurs de manière à leur donner de la visibilité. Cependant, si ces acteurs ne sont pas retenus à l'issue d'une procédure parfaitement cadrée et respectée, forcément, pour eux, c'est une longue période de perte de chiffres d'affaires. On doit aussi se le dire ainsi. Ce n'est donc pas étonnant, ce n'est pas une première. Pour autant, je ne dis pas que leur mobilisation n'a pas été entendue. Néanmoins, sur le principe, cela revient à chaque fois.

N'émettez pas de doute sur la régularité de la procédure. Vous vous doutez bien que sur une procédure aussi importante, qui concerne des milliers d'habitants de notre région, nous n'allons pas prendre le risque de fonder des partenariats bancals sur le plan juridique. Cela mettrait de nombreuses personnes en grande difficulté. Ici, il s'avère que la perte de certains marchés pour certains acteurs, ils semblent agglomérés dans un courrier relevant du réseau de l'économie sociale et solidaire ; peut-être que d'autres acteurs ne se sont pas manifestés, qui ont eux aussi perdu le marché. Toutefois, je peux vous assurer que, de ce point de vue, la procédure a été parfaitement respectée.

Commission 6 ? C'est la Commission 4. Cela a-t-il été vu ?

M. RIGAUD : Oui.

M. COULON, Président de séance : Cela a été vu, Monsieur HUTIN.

M. LE PRESIDENT : Pourquoi dit-il le contraire ?

M. COULON, Président de séance : Je ne sais pas. Vous êtes passé à côté, Monsieur HUTIN.

D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00758

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Mesures d’accompagnement des publics

2023.00198 - PIA4 : approbation de l’appel à projets régional - formation professionnelle et affectation des crédits correspondants

M. COULON, Président de séance : La 680, pas d’intervention ?

(brouhaha)

Pardon ! Je reviens en arrière. La 198, excusez-moi. Pas d’intervention ?

M. GUINIOT : Monsieur le Président, s’il vous plaît, que les choses soient bien claires : avant la 198, c’était la 758, avant votre lapsus visuel. C’est donc bien abstention pour nous sur la 758.

M. COULON, Président de séance : C’est noté.

MME DHALLUIN : En ce qui concerne la 758, Madame Samia SADOUNE votera pour et je voterai contre... Abstention ! Pardon.

M. COULON, Président de séance : C’est enregistré.

Délibération n° 2023.00198

Adoptée à l’unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00502 - CPER 2021-2027 : subvention au Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l’égalité femmes/hommes (CORIF) pour l’année 2023

Délibération n° 2023.00502

Adoptée à l’unanimité

2023.01103 - Sécurisation des parcours des stagiaires de la formation professionnelle - Hébergement et restauration 2023

Délibération n° 2023.01103

Adoptée à l’unanimité

03 – Réseau et structures d’accompagnement, d’information et d’orientation

2023.00438 - Fusion de la Mission Locale Métropole Sud, de la Maison de l’Emploi Métropole Sud et de l’Office intercommunal - Transfert des conventions en cours (activité mission locale uniquement)

Délibération n° 2023.00438

Adoptée à l’unanimité

04 – Schéma, accord cadre, partenariat

2023.00346 - Appui aux contrats de branches : 4 opérations et 2 avenants de prolongation

Délibération n° 2023.00346

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00707 - Renouvellement des conventions d'association OuiForm avec les cinq conseils départementaux et de la convention d'adhésion OuiForm entre la région, la DREETS et Pôle emploi

Délibération n° 2023.00707

Adoptée à l'unanimité

2023.01003 - Protocole de préfiguration de France Travail en région Hauts-de-France

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY, Monsieur HUTIN.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

La réforme France Travail a pour objectif de rassembler les forces de l'Etat, de Pôle emploi et des collectivités territoriales au service de l'emploi, afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux tensions du marché du travail, mais également de ramener les publics les plus fragiles vers l'emploi durable. Ce projet devrait naître en 2024. Le protocole détaillé dans la délibération est écrit dans des termes tellement vagues que nous ne nous faisons pas d'illusions sur ce qui en sortira. Cependant, même la presse économique témoigne de ses inquiétudes et des doutes relatés par les acteurs de l'emploi.

En effet, ce nouveau projet va demander un grand travail aux services de Pôle emploi. Ils devront changer les documents administratifs au nom de France Travail et modifier toutes les conventions signées, ce qui coûtera très cher. Beaucoup d'argent public sera donc gaspillé dans ce qui ressemble à une grande opération de communication. Changer de nom ne suffira pas, il faut changer les méthodes afin de baisser significativement et durablement le chômage. Notre région, par exemple, ne cesse de se désindustrialiser. Encore récemment, de nombreuses entreprises régionales ont fermé : Buitoni, Camaïeu, Synthexim, Valdunes, la sucrerie Tereos ou encore hier, à Caudry, malheureusement, l'annonce de la fermeture de Sainthimat. Nous pensons fortement à tous ces salariés et à leurs familles. Les annonces d'Emmanuel MACRON à Dunkerque ne compenseront pas les 41 000 emplois industriels perdus en 10 ans dans notre région.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce protocole de préfiguration de France Travail en région Hauts-de-France arrive trop tard ou trop tôt. L'objectif d'expérimenter dans notre région un changement d'organisation, d'essayer des plâtres, de désorganiser l'existant pour en tirer des conclusions pour une future loi travail, alors qu'elle est annoncée par la Première ministre dès le mois de juin, sans que l'on ne sache vraiment grand-chose, et avec une échéance très proche, puisqu'application au 1^{er} janvier 2024, où Pôle emploi deviendra France Travail. Quel est le réel projet ? Est-ce de déconcentrer le service de l'emploi national ou de décentraliser ? Avec quels moyens, alors que le principal objectif du gouvernement est celui de faire des économies sur le dos des demandeurs d'emploi pour récupérer leurs indemnités ?

Sur ce projet de convention, avec ses petites erreurs et ses grandes erreurs, on note notamment qu'il y aurait une animation commune des prospections en direction des entreprises, alors que c'est principalement Pôle emploi qui le fait, permettre à chaque demandeur d'emploi d'accéder à la formation. Il n'est rien dit sur les conditions de déplacement des demandeurs d'emploi ou sur les lieux de formation, puisqu'elles ne sont pas toujours situées au bon endroit, là où l'on a des demandeurs d'emploi. Donner, par exemple, le rôle de prescription aux acteurs de réseaux tels que l'AFPA, alors que l'AFPA est aussi un organisme de formation, pourrait produire un conflit d'intérêts.

Au-delà des erreurs de diagnostic du libéralisme sur cette question du rapport au travail, que la mobilisation sur la retraite a prouvé, désorganiser l'accompagnement vers l'emploi sans connaître les règles qui seront applicables l'année prochaine avec la loi ne servira pas les demandeurs d'emploi, ni les structures d'accompagnement ou les entreprises. Toutefois, il faut communiquer toujours, au gouvernement comme ici, changer de nom, créer une plateforme, un numéro vert, « marketer ». Un projet de préfiguration inutile au regard des délais, mais aussi une vision du demandeur d'emploi seul responsable de sa situation, qu'il faudrait davantage sanctionner et qui n'a qu'à se mettre au travail, n'importe lequel et quelles que soient les conditions.

Nous voterons contre cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Monsieur RIGAUD.

M. RIGAUD : Peut-être deux mots. France Travail rejoint une dynamique Hauts-de-France, avec les priorités sur l'emploi et les compétences. On compte bien amplifier le mouvement, tout cela au service des habitants et des entreprises.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur RIGAUD.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

Pardon. Allez-y, Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : France Travail, la première conséquence sera la mise à disposition d'une main-d'œuvre gratuite pour les entreprises et les collectivités, constituant par ailleurs un risque pour l'ensemble des travailleurs, en poussant les salaires vers le bas. Ce sont les raisons pour lesquelles nous voterons, bien sûr, contre cette délibération en totalité.

Merci.

M. COULON, Président de séance : C'est noté.

Délibération n° 2023.01003

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON, Président de séance : Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce vote montre bien que si les oppositions étaient au pouvoir, la situation de l'emploi ne risquerait pas de s'arranger dans la région.

Nous avons été novateurs depuis des années et c'est parce que nous avons été novateurs depuis des années que nous avons décidé d'anticiper et de passer cette convention avec l'Etat. La loi qui sera votée dépendra du vote des parlementaires, des amendements parlementaires. En attendant, ce que l'on continue de s'efforcer à faire dans la région, c'est de travailler ensemble. On le fait plutôt bien depuis des années. Différents gouvernements se sont succédé, différents ministres se sont succédé, mais personne n'a remis en cause l'édifice

que nous avons bâti ici d'un travail collectif. Au tout départ, lorsqu'on avait mis en place Proch'Emploi, Pôle emploi au niveau national s'était inquiété de savoir si l'on voulait faire cavalier seul ou si, au contraire, on se dotait d'outils supplémentaires pour travailler ensemble. C'est que l'on vient de finaliser maintenant. Il vaut mieux avoir anticipé les choses avant le vote de la loi.

Je le dis aussi très clairement : si, à un moment donné, l'édifice, la construction finale ne respecte pas les prérogatives du conseil régional, nous continuerons à mener nos actions à nous. Si tout le monde va dans la même direction avec le souci de l'efficacité, nous mettons notre force de frappe en matière d'emploi dans cette logique et dans ce que j'appelle une *task force*. Pour ne rien vous cacher, j'aurais préféré que l'on reconnaisse le rôle de pilote, de *leader* de la région, avec les compétences qui sont les siennes. Visiblement, l'Etat n'était pas prêt à faire accepter cela à Pôle emploi, même si, à titre personnel, en tant que président de région, je n'ai pas vocation à vouloir devenir le patron de Pôle emploi. Ce qui est important avec ce protocole, c'est que cela montre que l'on sait travailler ensemble. Ce n'est pas le grand soir, dommage, mais c'est une véritable évolution respectueuse des prérogatives du conseil régional.

Il y a plusieurs points à noter. Laurent RIGAUD doit les recevoir rapidement. France Travail, finalement, ne devra pas tordre le cou des missions locales. Les missions locales font un réel travail d'accompagnement sur les territoires. J'étais encore hier à Auxi-le-Château, où j'ai pu m'en rendre compte. Je le savais, mais j'ai pu le constater encore une fois. D'autre part, il ne doit pas y avoir de volonté « recentralisatrice ». En tout cas, dans ce protocole, dans cette convention, ce n'est pas le cas. Autrement, nous ne nous serions pas engagés et nous ne nous serions pas engagés plus tôt.

Maintenant, je le redis. Vous disiez tout à l'heure : va-t-on réussir, dans les années qui viennent, à effacer les pertes d'emplois industriels ? Je sais bien que vous avez du mal à reconnaître les réussites pour l'emploi et pour la région, enfin, celles du conseil régional. Cela vous ferait trop mal, de toute façon, que cela fonctionne bien. Pourtant, cela fonctionne. Dites-vous bien une chose : avec France Travail ou pas, on déploie la même énergie pour faire venir des entreprises que pour reclasser les salariés d'entreprises qui ne peuvent pas continuer à tenir. Encore aujourd'hui, on a décidé de saisir l'Etat, car, sur Sainthimat comme pour le reste, on ne laissera pas tomber les salariés et on doit retrouver du travail sur place. Les salariés de Sainthimat, je n'ai pas l'intention de leur dire d'aller travailler à Dunkerque ou dans le bassin minier. C'est sur place qu'il faut leur retrouver du travail.

Vous allez un peu vite en besogne, notamment sur la question de Valdunes. Valdunes, ce n'est pas perdu. Valdunes, ce n'est pas fini. Valdunes, notamment, on doit à tout prix trouver un repreneur, qui prendra la place de l'investisseur chinois. Voilà ce à quoi nous nous efforçons en ce moment. Je vais vous dire une chose : oui, on se bat pour les personnes, on se bat pour l'emploi et on ne changera rien à cela.

02 - Relation avec les entreprises

01 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.00790 - Aide à la création d'entreprises - subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY, vous avez un amendement.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Remplacer « *D'allouer une subvention globale de 1 320 000 euros au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises aux différents bénéficiaires repris dans le tableau ci-annexé* » par « *D'allouer une avance remboursable globale de 1 320 000 euros au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises aux différents bénéficiaires repris dans le tableau.* » L'avance remboursable présente un double avantage : permettre dès son

remboursement l'engagement du conseil régional au bénéfice d'un autre acteur économique et ne pas créer d'effet de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame DELANNOY.

Monsieur BEAUCHAMPS brûle d'envie de vous répondre.

M. BEAUCHAMPS : Oui, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère régionale, un petit rappel sur notre politique pour l'homme et la femme qui veulent créer leur entreprise dans la région. Ils bénéficient d'abord de l'accompagnement de la Maison des entrepreneurs. C'est la mise à disposition de prestations de service. On ne parle pas de subvention. Ensuite, une fois que le projet est sur rails, ils bénéficient de prêts d'honneur. Ce sont des prêts et pas des subventions, puisqu'il a justement été décidé de ne pas subventionner systématiquement toute personne qui se dit créatrice d'emplois.

Là où vous voulez remplacer les subventions par des avances, c'est sur un dispositif particulier, le dispositif lié à la création d'emplois des entreprises innovantes. Je vais expliquer à tout le monde ce que c'est et je vais donner un exemple que tout le monde va comprendre. Ce sont toutes les entreprises, notamment celles que nous incubons et que nous accélérons dans nos incubateurs, de réputation européenne pour certains d'entre eux, comme EuraTechnologies, et dont nous souhaitons, finalement, qu'elles restent chez nous. Nous ne subventionnons pas l'entreprise, nous subventionnons l'emploi créé. Cela fonctionne-t-il ? Je vais vous donner un seul exemple : Exotec qui nous avait demandé, sur ce dispositif en 2017, de bien vouloir les aider sur la création de 39 emplois. Exotec, cela vous dit-il quelque chose ? C'est l'entreprise qui est toujours chez nous, qui est en train de construire son usine à Wasquehal et qui est la première licorne industrielle française.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur BEAUCHAMPS.

Explication de vote sur l'amendement ? (*non*)

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00790

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Sur le fond, Madame DELANNOY, vous étiez inscrite.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Dans cette délibération, on nous propose de voter pour une subvention de 200 000 euros pour la création d'une entreprise, la SAS DIAG N'GROW, qui développe et exploite une plateforme d'intelligence artificielle pour évaluer et valoriser le capital immatériel des entreprises. Elle s'adresse à des cabinets de fusion-acquisition de PME et ETI, banques, experts-comptables et entreprises. Plus globalement, que compte faire le conseil régional pour faire face au défi du développement de l'intelligence artificielle ? L'explosion de l'intelligence artificielle risque en effet de bouleverser notre rapport au travail, de menacer des emplois et de plonger la France dans un inquiétant déficit de compétitivité. En effet, l'automatisation de l'essor de l'intelligence artificielle menace la moitié des emplois, essentiellement issus du secteur tertiaire. De la même façon que la révolution industrielle a bouleversé le travail des ouvriers, l'IA va modifier irrémédiablement le travail intellectuel.

Valoriser le travail manuel et l'apprentissage apparaîtra donc comme une manière de préserver l'emploi, face à un outil dont on doit reconnaître qu'il sera capable de remplacer l'être humain dans de nombreux domaines. Alors que notre pays semble accuser un retard considérable dans l'éducation et la recherche, notamment face

aux Etats-Unis et aux GAFAM, la France doit être capable de rivaliser et d'offrir aux PME la possibilité de s'approprier ces outils sans surcoût. Si des investissements majeurs ne sont pas effectués, notre pays se retrouvera sous dépendance étrangère, comme dans de nombreux autres domaines.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Merci.

Délibération n° 2023.00790

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

02 – Consolidation financière des entreprises

2023.00633 - Modification des conditions de remboursements au bénéfice de la SAS BIGNON DERVAUX

Délibération n° 2023.00633

Adoptée à l'unanimité

2023.00814 - Modification des conditions de recouvrement du prêt régional de la société SEBHOTEL à Noyon (60)

Délibération n° 2023.00814

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00899 - Plateformes territoriales Proch'Emploi : financement 2023

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY est inscrite, Monsieur HUTIN aussi.

MME DELANNOY : Encore une fois, nous nous abstenons sur votre dispositif Proch'Emploi. En effet, ce dernier ne nous convainc toujours pas. Ce dispositif a d'ailleurs déjà été épinglé par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes. La Cour des comptes avait rapporté : « *Le dispositif Proch'Emploi impliquerait une coordination de tous les acteurs, ce qui n'est absolument pas démontré sur le terrain.* » De plus, ce qui est plus grave, il est stipulé que le conseil régional Hauts-de-France n'est pas en mesure d'apprécier, par des indicateurs spécifiques, si les dispositifs qui ont été mis en œuvre ont permis le retour à l'emploi pérenne de leurs bénéficiaires. Le conseil régional a eu l'art de valoriser un dispositif qui concerne moins d'une personne sur 1 000 demandeurs d'emploi de la région. On est bien loin des 20 000 demandeurs d'emploi ayant retrouvé un travail par le biais de Proch'Emploi, comme annoncé en 2021.

Vous avez ajouté davantage de confusion en multipliant les dispositifs. Celui-ci n'est qu'un outil de communication, que vous utilisez pour faire croire que votre bilan est positif, alors que de nombreux artisans, commerçants et encore ouvriers ont perdu leur emploi ces derniers mois dans la région. On peut aussi se demander quel avenir aura Proch'Emploi dans le cadre de la réforme France Travail dans les prochains mois.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame DELANNOY.

Vous faites une confusion, mais cela a toujours été savamment entretenu. Le rapport de la Cour des comptes ne porte pas sur le conseil régional. Il porte sur l'analyse des acteurs travaillant à la mobilité et au retour à l'emploi, y compris les services de l'Etat. Il était dit que tout le monde devait avoir davantage de coordination.

Sur les chiffres, d'autres que moi vous répondront peut-être, mais je veux juste vous livrer une expérience. J'étais mardi matin, pour la coprésidence annuelle de la plateforme Proch'Emploi, à l'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, avec une cheffe de petite PME qui donne aussi de son temps. On a fait le point avec le service Proch'Emploi sur le nombre de forums organisés, le nombre d'entreprises visitées, le nombre d'emplois cachés détectés et le nombre de sorties positives. Si vous trouvez que c'est de la communication, je les ai bien vues, les 73 personnes qui avaient été accompagnées par ce dispositif, sur un bassin d'emplois sur lequel, tout de même, on ne roule pas sur l'or. Je ne vous fais pas de dessin. Ce n'est pas non plus la *Silicon Valley*, ce bassin d'emplois. Il est en proie à des difficultés.

Sortez de vos éléments de communication. La campagne est finie. Relisez le rapport de la Cour des comptes. Que l'on ait un désaccord sur « *vous doublonnez, vous prenez la place de Pôle emploi* », vous tenez un discours que même Pôle emploi ne tient plus aujourd'hui. Je suis aussi en réunion avec les agents de Pôle emploi. Ils travaillent avec nous et nous travaillons avec eux. Voyez donc cela de manière positive. L'idée est d'apporter le plus grand nombre de paires de bras au bénéfice de ceux qui cherchent à retrouver du travail. C'est la vocation de la plateforme Proch'Emploi.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur HUTIN, pardon. Vous n'étiez pas inscrit. Si, vous étiez inscrit, au temps pour moi.

M. HUTIN : Sur ce Proch'Emploi, pour rester aussi en cohérence, nous trouvons qu'il y a vraiment un effet doublon avec Pôle emploi, une complexification et des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur. Ici, on parle d'une subvention pour les 21 plateformes territoriales de 2,5 millions d'euros. Il faut savoir que l'on paie quasiment 100 % des postes chargés, hors locaux et frais de fonctionnement, d'un conseiller, d'une ou deux assistantes ou assistants par site. Selon moi, c'est une prestation qui devrait plutôt être soumise à un marché public, car on n'est pas sur une subvention. Les chiffres et les résultats, c'est à peu près un entretien par jour et par structure, pour un coût de 400 euros par entretien. On est tout de même loin d'un dispositif plus efficace que ce qui existe au niveau national et qu'il faudrait renforcer, accompagner. Néanmoins, de là à créer des dispositifs qui se font concurrence, selon moi, c'est inutile et inefficace sur le plan de l'argent public.

M. COULON, Président de séance : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Peut-être pour rappeler quelques chiffres. On nous dit qu'il n'y a pas d'indicateurs. Si, nous avons les indicateurs. Je les reçois tous les lundis matin.

Peut-être retenir un chiffre par semaine, cela va marquer un peu plus le travail de ces plateformes qui sont, je vous le rappelle, coprésidées par un chef d'entreprise, un élu local qui s'occupe du développement économique et un élu régional, tout cela pour amener une réponse de territoire aux entreprises et aux demandeurs d'emploi : ce sont 100 personnes qui trouvent à un moment une solution d'emploi ou de formation. On a les indicateurs. Cent personnes qui rentrent dans leur foyer par semaine avec un emploi, dans cette période assez compliquée. Je trouve que c'est... On peut toujours dire que ce n'est pas assez. En tout cas, les résultats sont là. J'ai rencontré l'ensemble des présidents de ces plateformes. Ils y croient, ils font le travail, ils sont connus et reconnus sur le territoire. J'espère bien amplifier et continuer à vous sortir des indicateurs de mieux en mieux tous les lundis matin.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur RIGAUD.

Président.

M. LE PRESIDENT : Juste un point : lorsque certains ne se disent pas convaincus, c'est leur droit. Il y a tout de même 30 515 personnes qui sont convaincues, c'est-à-dire une population plus importante qu'une ville-préfecture de l'Aisne, par exemple. Comme si toute la population qui était au chômage avait retrouvé du travail. Vous pouvez penser que ce n'est pas important.

D'autre part, lorsque vous ramenez cela au coût, si c'est 400 euros par entretien, lorsqu'on sait que l'on est *grosso modo* à 2/3 ou 3/4 des personnes qui sont vues et qui trouvent, vous m'expliquerez qui fait mieux en France. Vous oubliez, en plus, que les missions de Proch'Emploi ont aujourd'hui évolué. Ce sont aussi des postes avancés pour la formation dans les territoires.

Puis, le tout dernier point, vous dites que ce n'est pas assez coordonné. D'accord, mais pourquoi n'avez-vous pas voté le protocole France Travail ? C'est pour une meilleure coordination. On a aussi le droit d'avoir un poil de cohérence. Puis, si vous avez besoin – il n'est pas là, car il était tout à l'heure à l'hommage et il s'est excusé, comme d'ailleurs votre président de groupe, qui n'a pas pu me rejoindre –, un conseiller régional a longtemps présidé la plateforme Proch'Emploi. Je crois qu'il a fait du travail.

M. COULON, Président de séance : Qui ?

M. LE PRESIDENT : Benjamin SAINT-HUILE.

M. COULON, Président de séance : C'est vrai !

M. LE PRESIDENT : Réussir ensemble.

M. COULON, Président de séance : Cela a bien fonctionné et cela continue à bien fonctionner. C'est Arnaud DECAGNY qui le remplace maintenant.

Délibération n° 2023.00899

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON, Président de séance : Il faut que je fasse attention à distinguer les groupes dans ce rang.

2023.00935 - Dispositif ARDAN (Action régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) : financement du programme d'activité 2023

Délibération n° 2023.00935

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

05 – Développement des grandes entreprises

2023.00621 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS MBK INDUSTRIE à Rouvroy

M. COULON, Président de séance : Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je ne prendrai pas la parole, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Très bien.

Délibération n° 2023.00621

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité, si j'ai bien regardé cette fois-ci.

2023.00797 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS GREENYARD FROZEN à Comines

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Le groupe GREENYARD FROZEN, qui est le *leader* mondial de la surgélation de fruits et de légumes, demande aujourd'hui une aide de 100 000 euros sur cette installation d'usine à Comines. Le désaccord que l'on a sur ce sujet, c'est que les maraîchers de la région ont assez de difficultés en ce moment, eu égard au changement climatique, eu égard à leurs conditions de travail, l'inflation, les coûts de l'énergie, le coût des serres, etc., pour que l'on aide une multinationale, *leader* dans le domaine, qui s'adresse à la grande distribution. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération.

M. COULON, Président de séance : C'est noté.

D'autre prise de parole ? (*non*)

Délibération n° 2023.00797

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 – Outils financiers

2023.00835 - Participation de la région Hauts-de-France au programme France 2030 régionalisé : affectation au titre de l'année 2023 pour les actions projets d'innovation, projets filières et projets I-DEMO

Délibération n° 2023.00835

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

09 – Appui au développement RH des entreprises

2023.00708 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : entreprise peignage DUMORTIER à Tourcoing (59)

Délibération n° 2023.00708

Adoptée à l'unanimité

13 – Performance industrielle

2023.00622 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Délibération n° 2023.00622

Adoptée à l'unanimité

2023.00716 - Modification de la subvention attribuée à la SARL ATELIER D'AGENCEMENT CROUZET au titre du dispositif Investissement Performance Industrielle

Délibération n° 2023.00716

Adoptée à l'unanimité

2023.00736 - Modification de la subvention attribuée à la SARL ATRAM LASER au titre du dispositif « Investissement performance industrielle »

Délibération n° 2023.00736

Adoptée à l'unanimité

2023.00823 - Modification de la subvention attribuée à la SAS TOLEXPRESS au titre du dispositif Investissement Performance Industrielle

Délibération n° 2023.00823

Adoptée à l'unanimité

2023.00851 - Régularisation de l'aide à la performance industrielle octroyée à l'entreprise SARL MENUISERIE NORD PVC à Comines (59)

Délibération n° 2023.00851

Adoptée à l'unanimité

03 - Développement économique

01 – Ambitions HDF

2023.00913 - Appui aux acteurs régionaux dans le cadre du Forum International de la Cybersécurité (FIC) 2023

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX.

M. POIX : Madame HAMDANE et moi-même voterons contre la 913.

Délibération n° 2023.00913

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

02 – Maison des entrepreneurs

2023.00647 - Délibération de répartition - Financement 2023 d'actions dans le cadre du Plan d'Action régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF) – Little Big Women, Réseau Initiative

Délibération n° 2023.00647

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00717 - Maison des entrepreneurs Hauts-de-France – test d'activité – financement 2023 du réseau BGE

Délibération n° 2023.00717

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00789 - Evénements territoriaux entreprises et créateurs

Délibération n° 2023.00789

Adoptée à l'unanimité

2023.00837 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes annuels d'activités des BGE Flandre Création, Hauts-de-France, Picardie, des associations DREAMAKERS et ENACTUS Soutien à la 4^e édition des rendez-vous de l'entrepreneuriat en Hauts-de-France

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Aux Etats-Unis, la culture d'entreprendre a un impact direct sur les capacités à oser devenir chef d'entreprise. Le continent américain, c'est avant tout le rêve américain qui se transmet de génération en génération. C'est un héritage culturel. Le contexte socioéducatif apprend aussi à passer à l'action par des programmes extrascolaires qui enseignent aux enfants le b.a.-ba du métier, par des camps d'été sur le thème de l'entrepreneuriat pour les adolescents depuis maintenant plus de 100 ans, par la mise en place de programmes qui aident les lycéens à monter leur entreprise de A à Z. Il existe même des initiatives de création d'entreprises pour les enfants (exemple : *Lemonade Day*) aidés d'un mentor adulte. Les universités proposent des masters entrepreneuriaux et des accords avec de grands groupes, qui favorisent l'esprit d'initiative.

Ceci est un modèle qui ne semblait pas transposable en France. Pourtant, être entrepreneur doit maintenant faire partie de la norme, voire constituer un titre honorifique, si je puis dire. La culture d'entreprendre a une grande importance dans l'éducation. Il est grand temps de développer chez nos jeunes cet esprit d'entrepreneuriat dès le plus jeune âge. Mieux vaut tard que jamais.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : D'autres interventions ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Cette subvention globale d'un montant de 1 050 000 euros, on voudrait un vote séparé sur le programme E-kids de la BGE Flandre Création, qui propose, à destination des écoles élémentaires, d'amener les élèves à imaginer et réaliser un projet qui réponde à une problématique de la vie de classe liée à l'environnement de l'école de la commune. Pour nous, ce n'est pas ce genre d'organisme et à cet âge qu'il faut intervenir sur le monde du travail. Nous sommes favorables au monde du travail, il n'y a pas de problème, mais cela nous semble un peu tôt. Je pense qu'il y a d'autres choses à apprendre à cet âge, des éléments importants. Ce n'est pas la peine d'en rajouter sur cette problématique, qu'ils auront le temps de voir durant leur cursus scolaire.

Est-il possible d'avoir un vote séparé sur ce...

M. COULON, Président de séance : On peut s'y pencher, si vous donnez le numéro de l'opération.

M. HUTIN : C'est la première.

M. COULON, Président de séance : Abstention ou contre ?

M. HUTIN : Abstention.

M. COULON, Président de séance : Abstention sur la 1 et favorable sur toutes les autres, c'est bien cela ?

M. HUTIN : Très bien. Merci.

Délibération n° 2023.00837

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00839 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles – KUNACT et RESA

M. COULON, Président de séance : Des interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00839

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Actions transversales

2023.00765 - Salon SIFER 2023 (Salon International du Ferroviaire) du 28 au 30 mars 2023 à Lille - Pavillon collectif Hauts-de-France - Liste des participants et montant de leur participation

Délibération n° 2023.00765

Adoptée à l'unanimité

08 – Plan emploi

2023.00757 - Modification de la délibération concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : programme d'activités de l'année 2022

Délibération n° 2023.00757

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Artisanat

03 – Booster TPE artisans commerçants

2023.00855 - Plan Booster TPE, Artisans Commerçants : programme d'activités 2023 de la Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00855

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00856 - Plan Booster TPE, Artisans Commerçants : programme d'activités 2023 de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00856

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Développement des TPE artisanales, commerciales et de service – volet artisanat

2023.00620 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Délibération n° 2023.00620

Adoptée à l'unanimité

05 – Apprentissage

03 – Agir pour l’insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.00792 - Participation régionale à la mise en place d’événements locaux visant à promouvoir l’apprentissage et l’alternance, les métiers, leurs perspectives d’insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Délibération n° 2023.00792

Adoptée à l’unanimité

04 – Valoriser l’apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d’apprentis en Région

2023.00737 - Appel à projets permanent « Réussite des apprentis » Mise en œuvre de l’axe 2 du Fonds de soutien pour le développement de l’apprentissage dans les Hauts-de-France « Soutien à l’emploi et aux parcours de réussite des jeunes par l’apprentissage »

Délibération n° 2023.00737

Adoptée à l’unanimité

06 - Innovation numérique et sociale

01 – Animation des dynamiques ESS

2023.00817 - Réseaux de l’Economie Sociale et Solidaire : programmes d’activités 2023 de la CRESS Hauts-de-France et de Cigales Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00817

Adoptée à l’unanimité

02 – Starter ESS

2023.00481 - Starter ESS : délibération modificative : Dispositif Local d’Accompagnement (DLA) - IRIAE au titre de l’année 2022

Délibération n° 2023.00481

Adoptée à l’unanimité

2023.00607 - Starter ESS : aides à l'émergence des structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Délibération n° 2023.00607

Adoptée à l'unanimité

2023.00608 - Starter ESS : aide à la création des structures de l'Economie Sociale et Solidaire : Humafin COOP

Délibération n° 2023.00608

Adoptée à l'unanimité

2023.00735 - Accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ACC'ESS : appel à projet 2024-2026

Délibération n° 2023.00735

Adoptée à l'unanimité

2023.00741 - ACC'ESS - accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'ESS 2023

Délibération n° 2023.00741

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

<p style="text-align: center;">Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur</p>
--

01 – Lycées

01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00866 - Requalification de l'entrée et transfert du pôle de l'administration au LP de l'Automobile et du transport de GRANDE SYNTHE (complément de financement)

Délibération n° 2023.00866

Adoptée à l'unanimité

2023.00903 - Mise à niveau de la filière « Structures métalliques » : complément de financement pour les travaux de mise aux normes des ateliers au sein des lycées des Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00903

Adoptée à l'unanimité

2023.00904 - Aménagements pédagogiques dans le cadre des mesures des rentrées scolaires suite à l'évolution de l'offre de formation initiale professionnelle sous statut scolaire dont le rectorat est en compétence

Délibération n° 2023.00904

Adoptée à l'unanimité

2023.00905 - Travaux de rénovation des installations thermiques dans les lycées

Délibération n° 2023.00905

Adoptée à l'unanimité

2023.00906 - Rénovation des 2 étages de la résidence lycéenne suite expertise décennale au lycée Jean Baptiste Corot à BEAUVAIS (volet études)

Délibération n° 2023.00906

Adoptée à l'unanimité

2023.00907 - Mise en œuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des lycées (PARM 2023) (complément de financement)

Délibération n° 2023.00907

Adoptée à l'unanimité

2023.00908 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine « Lycées » ou pour l'acquisition de

Délibération n° 2023.00908

Adoptée à l'unanimité

02 – Equiper les EPLE

2023.00794 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Délibération n° 2023.00794

Adoptée à l'unanimité

2023.00795 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel de fonctionnement général à destination des lycées de la région Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00795

Adoptée à l'unanimité

2023.00848 - Désaffectation du service public de l'Education de divers équipements affectés à des lycées

Délibération n° 2023.00848

Adoptée à l'unanimité

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00005 - Conventions d'utilisation des installations sportives

Délibération n° 2023.00005

Adoptée à l'unanimité

2023.00630 - Réorganisation du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Edmond-Labbé, du Lycée Professionnel Edmond-Labbé et du Lycée Professionnel François-Rabelais, à Douai

M. COULON, Président de séance : Madame DHALLUIN va présenter un amendement.

MME DHALLUIN : Merci, Monsieur le Président.

Le projet de fusion pour les trois établissements de Douai pose des questions sur un point, celui du maintien des emplois régionaux. Effectivement, il existe une possibilité que, en cas de réalisation de ce projet, un plan de restructuration vienne sacrifier des emplois nécessaires au bon fonctionnement du futur lycée polyvalent pour faire des économies, alors que les besoins seront toujours les mêmes dans cet établissement. C'est une des craintes que les personnels des lycées François-Rabelais et Edmond-Labbé à Douai ont à propos de cette fusion. C'est pourquoi nous déposons un amendement, qui a pour but de garantir la pérennisation des emplois de tous les agents régionaux au sein de ce nouveau lycée.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Le statut de la fonction publique ne vous a pas échappé sur la pérennisation.

Manoëlle MARTIN.

MME MARTIN : Il ne vous aura pas échappé que, dans cet établissement, les agents régionaux sont déjà mutualisés entre tous les établissements. Il est donc hors de question d'imaginer le moindre plan en ce qui concerne les agents régionaux. Pour cette raison, nous rejetons votre amendement.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame MARTIN.

Des explications de vote sur l'amendement ? (*non*)

Amendement n° 1 du groupe Gauche Républicaine et Ecologique sur la délibération n° 2023.00630

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Sur le fond, Madame DHALLUIN ?

MME DHALLUIN : La fusion de ces établissements a fait du bruit en local et laisse de grandes questions en suspens sur les emplois régionaux. Nous l'avons indiqué avec notre amendement. Au-delà, la région doit être attentive auprès du rectorat à ce que les emplois administratifs et d'encadrement pédagogique ne souffrent pas non plus de ces fusions. Il en va de même pour la santé des élèves avec les bureaux d'infirmier. « *Nous ne pouvons pas avoir une infirmière pour presque 2 000 lycéens au quotidien* », nous dit-on sur place. Aussi, la délibération précise que l'offre de formation ne sera pas appauvrie, mais pour combien de temps ? Cet engagement ira-t-il plus loin que la rentrée du 1^{er} septembre 2023 ?

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame DHALLUIN. Vous sembliez reprocher à la région ce qui relève de la compétence de l'Etat sur le personnel, notamment les infirmiers. Vous savez que ce ne sont pas des agents régionaux. Attention. Les professeurs ou les membres de la communauté éducative, comme on dit, gravitant dans votre entourage vous le confirmeront.

Délibération n° 2023.00630

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00860 - Conventions d'hébergement et de restauration

Délibération n° 2023.00860

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00895 - Reconduction du Fonds d'Urgence pour la Réparation des Equipements de Cuisine et de Restauration

Délibération n° 2023.00895

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité. Tiens, un fonds d'urgence. On a de quoi, finalement, pour aider les établissements.

2023.00929 - Dispositif « Je mange local au lycée » : versement de subventions aux 100 lycées retenus à l'appel à candidatures de l'année civile 2023

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Très brièvement, sur cette délibération, dont on salue à la fois les engagements et dont on déplore le manque d'ambition. C'est parfois le cas sur un certain nombre de délibérations. Nous aurions préféré que ce dispositif s'appelle « Je mange bio et local au lycée ». On est sur le local. On comprend bien l'objectif et la politique qui est derrière. Maintenant, lorsqu'on connaît la filière bio et ses difficultés depuis l'année dernière, on sait que, simplement par la commande publique, on pourrait résoudre une partie des problématiques que connaît cette filière, en étant un peu plus ambitieux et en permettant notamment au bio de la région Hauts-de-France de se sortir d'un temps de crise conjoncturelle et (*inaudible*). Nous aurions aimé un peu plus d'ambition sur le bio, mais nous voterons pour ce dispositif.

M. COULON, Président de séance : Sur la filière, Marie-Sophie LESNE voudrait réagir. N'oubliez pas que, encore une fois, dans cette histoire de la stratégie d'approvisionnement, ce n'est pas nous qui décidons. Non. On encourage en mettant des moyens à disposition des établissements. Non. Les gestionnaires, ce sont eux qui ont aussi une grande capacité de décision sur les stratégies d'approvisionnement. Lycées et collèges, même combat.

Je suis totalement d'accord avec vous que la commande publique a un rôle très important. Il faudrait que l'on soit d'accord pour avancer d'un même pas.

Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : J'irai dans le même sens, Monsieur le Président, et j'associerai aussi Manoëlle MARTIN, avec qui l'on travaille de concert sur ces sujets, pour dire que le développement de la consommation de produits bios dans nos lycées et dans les collèges, par le biais des groupements d'achats dont nous avons la charge, le travail est fait. Depuis des années, il y a des équipes dédiées en région, à la Chambre d'agriculture, qui font un travail récurrent, dont on ne parle pas tous les 8 jours, mais qui est important, qui fait qu'il y a aujourd'hui une majorité, plus de 70 % des lycées qui adhèrent à ces groupements de commandes. C'est la meilleure façon de les inciter à acheter des produits bios, puisque nous préparons les marchés, nous faisons du *sourcing*.

Puis, simplement, je suis d'accord pour dire qu'il y a un potentiel pour les producteurs bios qui fournissent les denrées aux lycées, aux collèges. C'est un potentiel, on en est bien d'accord, mais le travail est globalement fait. En revanche, il y a Egalim, qui ne concerne pas seulement les lycées et les collèges. Elle concerne aujourd'hui les écoles. On peut aussi associer les hôpitaux, toutes les institutions publiques que l'Etat a sous son autorité, sur lesquelles nous n'avons pas de regard, aucun regard. En revanche, ce que nous savons, c'est qu'Egalim n'est absolument pas contrôlée aujourd'hui. Les objectifs d'Egalim, c'est à l'Etat de les contrôler, ce n'est pas à nous.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame LESNE.

D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00929

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

02 – Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00661 - Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2023-2024

Délibération n° 2023.00661

Adoptée à l'unanimité

2023.00662 - Génération + Projets Emblématiques et Citoyens 2022-2023 : Projet « Des chefs étoilés cuisinent le potager du lycée Pasteur à Lille »

Délibération n° 2023.00662

Adoptée à l'unanimité

2023.00831 - Les Après-midi du Zapping en région Hauts-de-France 2023-2024

Délibération n° 2023.00831

Adoptée à l'unanimité

2023.00865 - Travail de mémoire : lancement de l'appel à projets sur l'année scolaire 2023-2024 en vue du déplacement au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau prévu fin d'année 2024

M. COULON, Président de séance : Même vote ?

(brouhaha)

Pardon. Il y a Monsieur SZCZUREK et Monsieur POIX. Pardon.

Monsieur SZCZUREK.

M. SZCZUREK : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous saluons bien entendu le subventionnement par le conseil régional du déplacement de lycéens de notre région au camp d'Auschwitz-Birkenau. Dans une époque où l'antisémitisme resurgit sous différentes formes, aussi pernicieuses et abjectes les unes que les autres, il est fondamental d'engager des moyens considérables en faveur du devoir de mémoire, à plus forte raison, comme le mentionne fort justement la délibération, que les témoins directs de l'horreur concentrationnaire et exterminatrice disparaissent et que le devoir de mémoire est un flambeau à transmettre de génération en génération. Il faut continuer sans aucune ambiguïté à condamner et combattre les extrémismes authentiques, qu'ils viennent de l'ultradroite ou de l'ultragauche, et les fondamentalismes religieux, berceaux conjoints de l'antisémitisme, du négationnisme et de l'antisionisme.

De manière générale, nous ne devons laisser aucune place aux idéologies qui hiérarchisent la valeur de la vie des hommes et des femmes en raison de leur naissance, de leur appartenance ethnique, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. De la même manière, il faut s'insurger contre le relativisme qui minimise une horreur nazie sans pareille dans l'histoire moderne. Nous voterons donc bien évidemment pour cette délibération, à plus forte raison que tous les bords de notre assemblée ont en leur sein des descendants ou proches directs de victimes de la déportation et de la barbarie nazie.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Je tiens aussi à saluer, au nom de mon groupe, l'engagement constant de la région en ce qui concerne le travail de mémoire et la réactivité des services lorsque nous les questionnons sur des sujets relevant du devoir de mémoire, du travail de mémoire. En effet, ce n'est pas juste une obligation, c'est aussi un travail, le devoir de mémoire. C'est réfléchir sur soi, sur notre société, ne pas juste sanctuariser ou « totémiser » notre histoire, et la faire vivre. En effet, les témoins disparaissent. D'autant plus, nous devons ne pas nous arrêter aux objets, aux monuments, mais aussi réfléchir et passer par le devoir de connaissance plutôt que simplement le devoir de mémoire. Ce mot est limitatif.

Je voudrais juste faire deux ou trois suggestions. Vous savez mon obsession de vous faire connaître ces dispositifs intéressants qui fonctionnent. Une suggestion d'envoyer un *mail*, dès que la délibération sera votée, à tous les chefs d'établissement dès le mois de juin, dès avant la fin de l'année scolaire, puisque, au niveau du calendrier de l'organisation de l'année scolaire, c'est le moment où les équipes pédagogiques de nos collègues

d'histoire se réunissent et c'est le moment où se tiennent aussi les conseils d'enseignement, qui vont établir les plannings des voyages pour l'année prochaine. D'autant plus que, avec une refonte récente de l'organisation du temps scolaire, les voyages doivent passer lors du dernier conseil d'administration de l'année. Il faut donc anticiper. Si l'on veut que ce dispositif rencontre le succès l'année prochaine, il faut dès à présent envoyer un *mail* en direction des chefs d'établissement et des lycées.

Deuxième suggestion, c'est que l'on veille à respecter, dans la sélection des dossiers, une répartition équilibrée entre, d'une part, tous les départements de notre région, cela va sans dire, mais aussi entre les lycées urbains et ruraux et, d'autre part, les lycées généraux et professionnels. Il faut que l'on ait aussi une attention particulière aux élèves des lycées professionnels, qui ne se sentent pas toujours légitimes à poser des dossiers dans ce genre de voyages. Il faut que l'on soit vigilant à ce sujet.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Merci.

Manoëlle MARTIN.

MME MARTIN : Désolée de vous dire que le *mail* est envoyé à tous les chefs d'établissement dès le vote de la délibération. Nous faisons bien évidemment aussi un rappel. Nous faisons aussi attention à ce que ce soit équilibré. C'est l'habitude que nous avons après l'ensemble des dispositifs et tout particulièrement après celui-là.

M. POIX : Très bien.

M. COULON, Président de séance : C'est par ailleurs un dispositif récurrent, heureusement, au long cours. Ainsi, même si nous devons délibérer et informer que nous avons à nouveau délibéré, les équipes pédagogiques peuvent préventivement se dire : « *Cela va retomber à nouveau et on peut programmer* ».

M. POIX : C'est tout de même bien de le faire, connaissant le système.

M. COULON, Président de séance : Oui. Monsieur HUTIN vous exprimera comment.

M. HUTIN : Je ne suis pas au lycée.

M. COULON, Président de séance : Vous savez que l'on envoie chaque année aux lycées. C'est pourquoi je vous voyais acquiescer.

Madame MARTIN.

MME MARTIN : Je voudrais ajouter que ceux qui ne participent pas au voyage ont une diffusion...

M. COULON, Président de séance : Votre micro.

MME MARTIN : ...au travers d'un film pour que, justement – pardon –, ceux qui ne participent pas au voyage... Il est fait lors du voyage un film pour qu'il soit diffusé à l'ensemble des élèves. Je remercie ma collègue Mady DORCHIES, qui me l'a rappelé et qui suit ce projet de très près.

M. COULON, Président de séance : Président ?

M. LE PRESIDENT : On peut aussi en profiter pour féliciter Elysiane CHAMPAGNE, du lycée Eugène-Thomas du Quesnoy. A la suite de son déplacement à Auschwitz, elle a obtenu le prix du Concours national de la mémoire et du civisme. C'était dans la presse aujourd'hui. C'est également important de souligner l'engagement qui est le sien, qui est exemplaire en la matière.

M. COULON, Président de séance : C'est un tout.

Délibération n° 2023.00865

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : A l'unanimité.

2023.00888 - Aide aux lycéens en interruption scolaire pour raisons de santé pour l'année scolaire 2023-2024

Délibération n° 2023.00888

Adoptée à l'unanimité

02 – Accompagner l'orientation et l'information

2023.00951 - Lancement de l'appel à projets « Les lycéens se mobilisent pour le campus » et affectation de crédits pour le financement des projets

Délibération n° 2023.00951

Adoptée à l'unanimité

04 - Enseignement supérieur

02 – Vie étudiante

2023.00605 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Délibération n° 2023.00605

Adoptée à l'unanimité

2023.00874 - Subvention à l'Association ANIMAFAC

Délibération n° 2023.00874

Adoptée à l'unanimité

03 – Aide aux étudiants

2023.00628 - Soutien aux dispositifs « Aide à la restauration des étudiants des Hauts-de-France » et « Fonds régional Social d'Urgence » - Délibération modificative sur le dispositif « Aide à la restauration »

M. COULON, Président de séance : Madame DHALLUIN, vous êtes inscrite en explication de vote et en intervention sur le fond.

MME DHALLUIN : Comme énoncé en préambule de...

M. COULON, Président de séance : Vous faites les deux en même temps, plus de 2 minutes ?

MME DHALLUIN : Oui.

Comme énoncé en préambule de la délibération, les restaurants universitaires des académies de Lille et d'Amiens enregistrent une hausse des repas sociaux de près de 50 % pour l'année 2022-2023. C'est pourquoi je profite de cette délibération pour revenir sur un sujet abordé par ma collègue Marie-Ange LAYER l'année dernière et qui, nous semble-t-il, avait attiré votre attention, Monsieur le Président. A ce moment, une mobilisation des étudiants du Pôle Citadelle, des élus municipaux et départementaux, ainsi que du député François RUFFIN mettait en lumière les difficultés des étudiants pour se restaurer à moindres frais dans un restaurant universitaire qui leur serait consacré et, surtout, à réelle proximité du site.

Des milliers d'étudiants sont aujourd'hui dans un site flambant neuf, sans y avoir la possibilité de se restaurer et de profiter de repas en restaurant universitaire. Dans un contexte, comme le précise une fois de plus la délibération, je cite, « *de pauses méridiennes de plus en plus réduites* », il est donc impossible pour eux de « *s'organiser pour bénéficier des tarifs sociaux des CROUS et des dispositifs de la région* ». Que pouvez-vous nous dire de cette situation malheureuse ? Ne serait-il pas envisageable de mettre tous les acteurs locaux et nationaux autour de la table et de trouver une solution durable et convenable ? Vous en auriez la légitimité.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Merci.

M. LECA : C'est un sujet important. Vous l'avez dit, il y a une augmentation du nombre de repas servis dans les CROUS. C'est à la fois une bonne nouvelle, car cela signifie que les étudiants se retournent vers les services du CROUS pour avoir des repas de qualité. Pour la Citadelle et pour Amiens, encore une fois, il s'agit d'un choix qui a été fait par un établissement, en relation avec les services de l'Etat. La région n'est là que pour accompagner.

Pour répondre très spécifiquement, le CROUS va mettre en place un système de livraison de repas sur place. C'est ce qui a été proposé par le CROUS d'Amiens. Une solution a donc été trouvée pour que les étudiants, qui ont des pauses réduites, c'est vrai, puissent se nourrir dans de bonnes conditions, avec des repas de qualité et en relation avec le CROUS. C'est une solution qui a été trouvée et qui permet de répondre à ce besoin.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur LECA.

D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00628

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00740 - Programme régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) dispositif AMBITION - affectation pour l'année universitaire 2023-2024 et désaffectation de montants pour l'année 2021-2022

Délibération n° 2023.00740

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

05 – Recherche

01 – Grands projets structurants (dont CPER)

2023.00703 - Projets recherche - délibération modificative

Délibération n° 2023.00703

Adoptée à l'unanimité

02 – Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00594 - Convention pour solde entre la région Hauts-de-France et la SAS SICOMIN au titre du financement régional du projet FIITCOMS

Délibération n° 2023.00594

Adoptée à l'unanimité

2023.00710 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 3^e session 2023

Délibération n° 2023.00710

Adoptée à l'unanimité

2023.00726 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 2^e session 2023

Délibération n° 2023.00726

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 - Aménagement du territoire

03 – ACTes – Redynamisations centralités

2023.00730 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

M. COULON, Président de séance : Madame DELANNOY, vous êtes inscrite.

Votre micro, s'il vous plaît.

MME DELANNOY : Pardon.

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaiterions, dans les prochaines délibérations, savoir si les communes concernées comptent mettre en place des commissions d'aide, d'indemnisation pour les artisans et commerçants impactés durant la période des travaux. En effet, si ces dispositifs sont créés pour embellir les centres-villes, il faut aussi pouvoir garder à flot le tissu économique. Je sais que ces commissions ne sont pas du ressort de la région, mais du ressort de la mairie. D'ailleurs, il y en a une en place avec Monsieur le Maire de Maubeuge, mais il est important pour nous, en tant que conseillers régionaux, d'avoir cette information.

Merci beaucoup.

M. COULON, Président de séance : Cela nous est difficile dans le cadre de ce dispositif. On peut demander un dispositif d'accompagnement, de concertation. D'ailleurs, nos techniciens, qui dialoguent avec les territoires, peuvent avoir ce genre d'informations. Après, on peut effectivement faire un inventaire et vous l'indiquer. Tout comme la concertation en tant que telle avec les commerçants, préalablement à un aménagement, fait partie du *management* du projet classique, elle est généralement faite, mais on peut demander, en effet. Ensuite, il ne faut pas oublier que le monde assurantiel permet aussi aux commerçants et aux artisans, dans le cadre d'une anticipation à venir de travaux, de bénéficier d'une couverture exceptionnelle. Il n'y a pas que le volet municipal. Il y a un coup double en la matière qu'il est possible de faire.

MME DELANNOY : Merci.

M. COULON, Président de séance : D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00730

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00731 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Délibération n° 2023.00731

Adoptée à l'unanimité

04 – Soutien aux communes

2023.00821 - Fonds d'intervention « maintien du dernier commerce de proximité dans une commune »

Délibération n° 2023.00821

Adoptée à l'unanimité

05 – Parcs Naturels Régionaux

2023.00862 - Mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 avec les PNR Avesnois et Oise – Pays de France

Délibération n° 2023.00862

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 – Aménagement du territoire divers

2023.00820 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Délibération n° 2023.00820

Adoptée à l'unanimité

2023.00822 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes »

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX, Monsieur COUSIN.

M. POIX : Monsieur COULON, je vais commencer avec des indicateurs inquiétants dans notre région : selon l'Observatoire Climat Hauts-de-France, depuis 1955, on a, par exemple, connu 2 jours de fortes pluies en plus à Boulogne-sur-Mer par an. Cela se traduit par une hausse conséquente de la pluviométrie, + 29,1 millimètres par décennie en moyenne à Boulogne, soit une hausse de 180 millimètres sur la période 1955-2021, 194 millimètres à Dunkerque sur la même période et 96 à Abbeville. On pourrait se réjouir de cette pluviométrie, sauf que, paradoxalement, si les précipitations augmentent, cela n'entraîne pas pour autant une bonne recharge de la nappe phréatique. On s'en rend bien compte actuellement, puisque, dans les Hauts-de-France, les pluies sont tombées abondamment récemment (+ 111 % d'excédent mensuel sur le Pas-de-Calais, 102 % sur le Nord, 67 % sur la Somme). Pourtant, la DREAL est inquiète dans son bulletin de situation hydrologique. La période qui s'annonce est compliquée, notamment déjà dans le sud du département du Nord, l'Avesnois et la Sambre en particulier.

Puisque l'on parle d'inondations et de tempêtes, je pose la question de la sécheresse et d'un fonds sécheresse. Bien sûr, on ne peut pas remplacer l'Etat dans ce domaine. La région n'a pas vocation, surtout avec sa capacité fiscale réduite, ses moyens financiers réduits, à suppléer l'Etat partout et ce n'est pas mon intention non plus. En revanche, il faudra que l'on anticipe pour être en première ligne. La région peut être la collectivité relais entre les communes et l'Etat, y compris en matière de sécheresse. C'est une piste de réflexion qui pourrait être menée au sein de la commission *ad hoc*. C'est nécessaire.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Vous allez un peu loin. D'une part, n'oubliez pas que la philosophie – avant de passer la parole à Monsieur COUSIN – de ce fonds est de permettre, avant que le domaine assurantiel ne fasse son travail, le rétablissement du service public, d'une école, d'une mairie, d'une voie coupée. On est donc vraiment là pour faire du très urgent, notamment en direction des toutes petites collectivités. Ici, on aborde un domaine beaucoup plus complexe. Si vous nous dites ensuite qu'il faudrait que l'on aille sur le retrait et le gonflement argileux, par exemple, qui est un sujet important dans notre région, il y a eu un certain nombre de propositions parlementaires récemment. Le dispositif n'est pas totalement satisfaisant. Il va falloir continuer à l'améliorer. Toutefois, il est vraiment difficile d'aller sur ce genre de compétence, qui est du domaine assurantiel.

Monsieur COUSIN, c'est bon ? Pas d'intervention ?

Délibération n° 2023.00822

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : A l'unanimité.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, s'il vous plaît...

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Auriez-vous la gentillesse de rendre la parole quelques instants à Madame DELANNOY pour le 731 ?

M. COULON, Président de séance : Oui, bien sûr. Allez-y.

M. GUINIOT : Merci.

MME DELANNOY : Merci.

Nous souhaitons profiter de cette délibération concernant l'accompagnement des villes dans leurs projets de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs pour vous faire part de notre étonnement face à vos propos, Monsieur COULON, qui ont été relevés dans la presse et qui ont malheureusement fait grand bruit dans le sud de l'Aisne, concernant le projet d'installation de l'enseigne de la boulangerie industrielle Marie Blachère à Villers-Cotterêts, provoquant la gronde des artisans-boulangers installés en centre-ville de la commune. Bien que nous soyons tout à fait d'accord avec le fait que l'installation de ce commerce ne va pas du tout dans le sens du maintien du commerce local et de la promotion de nos centres-villes et centres-bourgs, dans un département majoritairement rural, et que nous soutenons les boulangers risquant d'être fragilisés par cette concurrence, à l'heure où ils souffrent du contexte économique post-COVID et inflationniste, nous ne comprenons pas la menace de mettre fin au partenariat avec la ville de Villers-Cotterêts dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », qui priverait la ville d'une somme de 800 000 euros sur l'aide au développement et la valorisation des centres-villes.

Vous êtes-vous concertés avec le maire ? Pourquoi cette décision, alors que la municipalité et la communauté de communes ont fait ce qui était en leur pouvoir pour contrecarrer le projet d'installation, notamment en essayant de contrer le permis de construire ? Malheureusement, elles se trouvent limitées dans leurs compétences par la loi, donnant de faibles marges de manœuvre à ces dernières. J'ai le souvenir, d'ailleurs, d'une forte bataille, il y a quelques années, sur la ville du Quesnoy, avec Madame LESNE.

MME LESNE : Gagné.

MME DELANNOY : C'était Louise, ce n'était pas Blachère, et Monsieur RIGAUD. On était tous vent debout.

Face au combat pour la protection et la valorisation de nos commerces locaux et la ruralité, nous attendons beaucoup de la part du conseil régional pour ce territoire, qui est en souffrance économique. Nous ne comprenons pas pourquoi cette réaction.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Je fais attention aux mots que je vais prononcer, sincèrement. Vous devriez aussi gratter le dossier. Je vous donne un petit conseil, de cette manière.

MME DELANNOY : On l'a appris par la presse.

M. COULON, Président de séance : D'une part, je me suis permis de réagir après avoir été interpellé par le monde consulaire, syndical et artisanal, à juste titre, sur : « *Bon sang ! Beaucoup d'argent public* », le nôtre, car l'Etat n'en met pas encore, « *est investi sur une telle commune et, dans le même temps, des boulangeries industrielles s'implantent* ». Il est normal que je m'exprime. De ce côté, je ne vois pas ce que l'on peut me reprocher.

En revanche, il me semble avoir été relativement prudent dans mes propos pour comprendre. Le résultat, c'est que je me prends un flot d'insultes par le maire dans la presse quelques jours qui suivent. Je n'ai pas l'habitude de me faire insulter, je vous le dis franchement. Quelque part, je sais comment il fonctionne. Il était à votre place. Je l'ai pratiqué pendant quelques années. Cela va très vite. Au bout d'un moment, on perd ses moyens, Monsieur le Maire de Villers-Cotterêts. En ce moment, je continue à comprendre le dossier. J'ai d'ailleurs rencontré l'association des commerçants, qui a demandé à me voir, pour savoir comment nous pouvions lutter contre l'arrivée de cette enseigne. Je découvre des informations troublantes, que je garderai pour moi. Je ferai attention à la manière dont je m'exprimerai sur celles-ci pour ne pas être accusé.

En revanche, je n'ai pas beaucoup apprécié que l'on veuille faire de ma prise de position un combat et un chantage à la subvention. Monsieur SZCZUREK, qui est à côté de vous, pourra vous garantir que, depuis 2016, le conseil régional a versé 3 587 000 euros de subventions à la commune d'Hénin-Beaumont.

M. SZCZUREK : C'est vrai.

M. COULON, Président de séance : Je crois qu'on n'est pas franchement dans le même couloir sur un plan politique. On a des combats, on a des différends, mais nous respectons les maires. Lorsqu'ils sont élus, ils sont élus. A un moment, cela va bien de se rouler par terre et de faire le petit Calimero, mais renseignez-vous, s'il vous plaît, sur ce dossier. Je n'ai pas l'habitude de me faire insulter dans le journal, surtout lorsque je prends des précautions. C'est un peu dommage que l'on ait un élu qui réagisse de cette manière. Il est maire, je le respecte. Voilà.

(applaudissements sur les bancs de la Majorité Régionale Républicains et Indépendants)

Renseignez-vous sur le vendeur de l'immobilier.

Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

Vu mon grand âge, je vous propose, si vous voulez, d'essayer...

M. COULON, Président de séance : Vous n'avez pas de lunettes, vous ? Si.

M. GUINIOT : ...de comprendre un peu plus profondément l'affaire, puis de servir un peu d'intermédiaire. C'est toujours dommage s'il y a des incompréhensions de part et d'autre. J'essaierai de faire en sorte que l'on avance un peu sur le dossier de manière intelligente et dans l'intérêt des contribuables, des commerçants, des clients et tout cela.

M. COULON, Président de séance : Merci.

M. LE PRESIDENT : Le problème est simple, il n'est pas nouveau. Chambly, Saint-Maximin, même problème. Il n'y a pas que Villers-Cotterêts. Voyons aussi une autre époque, bien que... Les mairies font-elles le choix du centre-ville ou non ? Elles font le choix du centre-ville, elles sont aidées par la région. Elles font le choix de laisser se développer les zones périphériques, zéro de la région. C'est tout. Il ne sert à rien, ensuite, de faire l'intéressant sur le commerce qui disparaît et de ne pas faire le nécessaire.

Je vais rendre à César ce qui appartient à Laurent RIGAUD. Il n'était pas conseiller régional. C'est lui, à l'époque, qui est venu me voir en disant : « *Vous aidez des communes qui, pourtant, développent en périphérie le commerce ou laissent se développer le commerce en périphérie* », certains faisant même du double jeu. On a décidé à l'époque d'inscrire cela noir sur blanc dans la convention : « *Vous développez vos périphéries, c'est votre droit. La région vous donnera zéro.* » C'est ce que l'on applique. On verra donc, finalement, si à Villers-Cotterêts, au-delà des grands discours dont on se moque royalement, ils font le choix du centre-ville ou de la périphérie. Si c'est le centre-ville, aidé par la région ; si c'est le choix de la périphérie, zéro de la région. C'est aussi simple que cela. Enfin, il est vrai que si l'on gratte un peu ce que disait Christophe COULON, cela vaut la peine de gratter, tout de même.

M. COULON, Président de séance : Chacun fera son travail. En réalité, je pense que « sympathique » n'est pas un métier. Je mets le *copyright* de la personne qui est à côté de moi. Lorsqu'on est maire, on n'est pas là pour être sympathique. On a des devoirs et des capacités d'anticipation pour organiser l'urbanisme dans sa commune, l'organiser sainement et essayer. Même si celui-ci passe en compétence intercommunale à un moment, c'est tout de même le maire qui a la haute main sur un zonage. Lorsqu'on a des dizaines d'hectares de friches, dont on sent très bien que, avec la pression foncière et la proximité de l'Île-de-France, tout cela est un bon pactole, *versus* la ZAN, je ne vous fais pas de dessin, je pense qu'il y a un certain nombre de choses, il y a des loupés. On regrette certains loupés.

En revanche, me faire insulter dans la presse comme réponse, franchement, je trouve cela un peu « rock-and-roll » comme établissement de relations diplomatiques.

Je vous ai permis de revenir sur cette délibération, Madame DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci.

2023.00919 - Soutien exceptionnel à une opération de réaménagement de l'espace urbain – création d'une infrastructure de mobilité à Beauvais

M. COULON, Président de séance : Pas d'intervention, pas d'inscrits ?

Délibération n° 2023.00919

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

03 - Rénovation urbaine

2023.00636 - Avenant 1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise (ACSO)

Délibération n° 2023.00636

Adoptée à l'unanimité

2023.00658 - Nos Quartiers d'Été 2023 - Présentation des 133 projets NQE 2023

Délibération n° 2023.00658

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00659 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 concernant les départements de l'Aisne et de l'Oise

Délibération n° 2023.00659

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00729 - Aménagement du quartier Saint Exupéry à Méru - 1^{re} tranche - dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté de communes des Sablons

Délibération n° 2023.00729

Adoptée à l'unanimité

2023.00846 - Programmation de deux opérations prévues à la convention dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne : transformation de la voie rapide pénétrante en boulevard urbain et requalification de l'aire de jeux du square Bizet situés dans le quartier du Clos des Roses

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN.

MME DELLI : Non, il a retiré cette intervention.

Délibération n° 2023.00846

Adoptée à l'unanimité

2023.00883 - Participation statutaire 2023 au bénéfice du Groupement d'intérêt public Institut régional de la Ville (IREV)

Délibération n° 2023.00883

Adoptée à l'unanimité

04 - Logement

2023.00521 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

Délibération n° 2023.00521

Adoptée à l'unanimité

2023.00651 - Approbation de conventions spécifiques de traitement des Données à Caractère Personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE)

Délibération n° 2023.00651

Adoptée à l'unanimité

05 - Troisième Révolution industrielle

01 – Energies et transitions énergétiques

2023.00644 - Cotisation pour l'année 2023 à l'association France Hydrogène (ex-Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible -AFHY PAC-)

Délibération n° 2023.00644

Adoptée à l'unanimité

2023.00675 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans la SAS Energies du Beauvaisis

Délibération n° 2023.00675

Adoptée à l'unanimité

2023.00954 - FRATRI- financement de 7 projets « Energies renouvelées, stockées et partagées » relatifs à la démarche REV3

Délibération n° 2023.00954

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01008 - Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 3 porteurs (Sas TND - Terra Nova Développement, Sas Néo Eco Développement et l'association les Papillons Blancs du Cambresis)

Délibération n° 2023.01008

Adoptée à l'unanimité

02 – Economie circulaire

2023.00902 - FRATRI - actions d'accompagnement pour l'évolution des modèles de développement vers les nouveaux modèles économiques - association APES

Délibération n° 2023.00902

Adoptée à l'unanimité

2023.00936 - FRATRI - modification de la subvention allouée à la SEM SORELI

Délibération n° 2023.00936

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.00976 - FRATRI- financement d'un projet « Stratégies régionales et territoriales » relatif à la démarche REV3

Délibération n° 2023.00976

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Cela me change, le « oui » de Madame DELLI du « oui » de Monsieur GUINIOT.

05 – Mobilité décarbonnée

2023.00886 - Centrale d'achat régionale dédiée à la mobilité électrique : convention de partenariat avec la communauté de communes Osartis-Marquion

Délibération n° 2023.00886

Adoptée à l'unanimité

07 - Europe, fonds structurels

01 – Actions européennes

2023.00852 - Aide au fonctionnement annuel de 7 structures locales d'information sur l'Europe

Délibération n° 2023.00852

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00881 - Participation de la région aux projets sélectionnés dans le cadre du programme INTERREG Europe

Délibération n° 2023.00881

Adoptée à l'unanimité

2023.00944 - Adhésion de la région au réseau ERRIN (*European Regions Research and Innovation Network*)

Délibération n° 2023.00944

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Abstention sur un rapport ?

M. GUINIOT : 852, tout à l'heure.

M. COULON, Président de séance : 852, abstention du groupe Rassemblement National.

02 – Coopération européenne et actions urbaines innovatrices

2023.00872 - Perception d'une recette du budget de l'assistance technique du Programme Initiative Urbaine Européenne pour le financement d'un poste de chef de projet

Délibération n° 2023.00872

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

03 – Programmation européenne

2023.00501 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : validation des conventions de délégation de tâches relatives à la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré

Délibération n° 2023.00501

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 7 :

Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)
--

01 – Culture

01 – Création et créativité

2023.00294 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2025 du Théâtre du Nord de Tourcoing (axe 1 - Création libre)

M. COULON, Président de séance : Madame BEUIL, vous êtes inscrite pour un amendement.

M. GUINIOT : J'ai Sarah FLAMANT, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Pardon. Madame FLAMANT.

M. GUINIOT : Il faut vraiment les changer.

M. COULON, Président de séance : Je les ai achetées à Noyon il y a longtemps. C'est pour cela.

Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Par cet amendement, nous souhaitons ajouter, dans l'article 8 de la convention, l'application de votre charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République, qui est manquante. Nous nous étonnons de l'absence de celle-ci pour cette délibération, qui a pourtant l'habitude d'être mentionnée dans les autres conventions que nous votons au sein de ce conseil régional. Sauf privilège accordé au Théâtre du Nord dont nous n'avons pas

connaissance, ajouté à son manque de neutralité politique, cette convention lui donnerait la capacité de mettre en place des projets où toutes formes de radicalisation ou d'atteinte à la République seraient autorisées et pour lesquelles la région participerait au financement ; à moins que vous vous soyez aperçus de la non-utilité de votre charte, que vous en arriviez à l'oublier. Nous demandons par cet amendement qu'elle soit introduite dans cette délibération, bien que nous doutions de son efficacité.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame FLAMANT.

Puisque François DECOSTER n'est pas encore dans l'hémicycle, ceci m'invite à vous répondre à sa place. Le Théâtre du Nord est un établissement culturel, dont la forme juridique est la SARL. A ce titre, il n'est pas concerné par la charte de la laïcité, l'obligation en la matière ne concernant que les structures sous forme associative. Par ailleurs, sont tenues de souscrire au contrat d'engagement républicain les associations et fondations sollicitant une subvention publique ou un agrément de l'Etat et les structures qui sollicitent un agrément de volontariat associatif ou de service civique. Si le Théâtre du Nord est concerné à ce dernier titre, la loi s'appliquera bien entendu, sans qu'il soit nécessaire ni pertinent de le préciser dans la convention, par automaticité. La structure sera automatiquement tenue de souscrire au contrat d'engagement républicain.

Indépendamment de ces engagements formels, je tiens toutefois à rappeler que les exigences liées à la charte de laïcité, tout comme celles en rapport avec le contrat d'engagement républicain, d'ailleurs, sont une préoccupation à laquelle les services régionaux sont particulièrement et systématiquement attentifs dans le suivi des dossiers des structures accompagnées par la région, au-delà de leur forme juridique. En ce sens, il est proposé de rejeter votre amendement, Madame FLAMANT.

Explication de vote sur l'amendement ? (*non*)

Amendement n° 3 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00294

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Sur le fond, c'était bien Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Non.

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT, c'est vous qui intervenez sur le fond à nouveau ou non ? Vous ne faisiez que l'amendement ?

MME FLAMANT : Oui.

M. COULON, Président de séance : D'accord.

Délibération n° 2023.00294

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00742 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

M. GUINIOT : Vote divisionnaire.

M. COULON, Président de séance : Donnez le numéro.

M. GUINIOT : Abstention pour le 1 et le 4 ; contre pour le 6. Est-ce bien clair ?

M. COULON, Président de séance : C'est bon, Mesdames ? C'est bon pour les services. Les abstentions et les contre sont enregistrés.

Délibération n° 2023.00742

Adoptée à la majorité

2023.00743 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Musiques

Délibération n° 2023.00743

Adoptée à l'unanimité

2023.00744 - Convention Pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 du Centre Chorégraphique National de Roubaix (axe 1 - Création libre)

Délibération n° 2023.00744

Adoptée à l'unanimité

2023.00745 - Fonds de soutien à la création, Emergence et Résidences 2023 (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

M. GUINIOT : Contre le 3.

M. COULON, Président de séance : C'est donc un vote divisionnaire, Monsieur GUINIOT ?

M. GUINIOT : C'est cela !

M. COULON, Président de séance : Divisionnaire : contre pour le 3, favorable pour le reste.

Délibération n° 2023.00745

Adoptée à la majorité

2023.00746 - Fonds de soutien à la création, Emergence, Résidence 2023 et dispositif Recherche et expérimentation (axe 1 - Création libre) - Livre et lecture, Musiques actuelles, Spectacle vivant

M. GUINIOT : Cela se complique, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Allez-y, les numéros.

M. GUINIOT : Contre le 1, le 5 et le 12 ; abstention pour le 2, le 3, le 4 et le 6. Merci.

Délibération n° 2023.00746

Adoptée à la majorité

2023.00748 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles (axe 1 - Novaction)

M. GUINIOT : Divisionnaire : abstention sur le 5.

Délibération n° 2023.00748

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00750 - Aides aux projets dans le cadre du dispositif Editeurs (axe 1 - Novaction) et projet complémentaire (axe 3)

Délibération n° 2023.00750

Adoptée à l'unanimité

2023.00751 - Aides aux projets dans le cadre du dispositif libraires indépendants (axe 1 - Novaction)

Délibération n° 2023.00751

Adoptée à l'unanimité

2023.00752 - Participation régionale au contrat de filière musiques actuelles en Hauts-de-France 2023-2026 et approbation de la convention d'application financière 2023

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT, vous êtes inscrite pour votre groupe.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr, nous allons voter favorablement pour cette délibération. Cependant, nous souhaitons vous faire une remarque non sur le fond, mais sur la forme de cette délibération. Pour rappel, lors de la dernière Commission permanente du mois d'avril, à la suite d'une intervention de notre part sur la mise en garde du développement de l'écriture inclusive, vous êtes intervenu à ce sujet en disant : « *J'ai bien précisé les choses. En tout état de cause, il n'y a pas d'écriture inclusive au sein du conseil régional* ». En vient notre étonnement à la lecture de cette délibération, parmi d'autres à venir, à la suite de cette séance, où la présence d'écriture inclusive au sein des annexes de ces délibérations est parfaitement visible. Nous souhaitons donc vous alerter face à ce constat, afin que vous puissiez appliquer vos dires lors des prochaines séances du conseil régional.

Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame FLAMANT.

D'autres interventions ?

M. GUINIOT : Non.

Délibération n° 2023.00752

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00809 - Convention Pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de l'Association Art Zoyd 3 de Valenciennes (axe 1 - Création libre)

Délibération n° 2023.00809

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Education et métier

2023.00309 - Association Ecole du Nord : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 et soutien au programme pluriannuel 2022-2023

Délibération n° 2023.00309

Adoptée à l'unanimité

2023.00759 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en 2023 (axe 2 - Génération culture) - Musiques, cinéma, livre et lecture

MME FLAMANT : Vote divisionnaire.

M. GUINIOT : Contre le 5 et le 6.

M. COULON, Président de séance : C'est enregistré.

Délibération n° 2023.00759

Adoptée à la majorité

2023.00762 - Accompagnement de projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en 2023 (axe 2 - Génération culture) - CSTI

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

Délibération n° 2023.00762

Adoptée à l'unanimité

2023.00763 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'accompagnement à la formation et l'enseignement artistique (axe 2 - Education et métiers) - Musiques

Délibération n° 2023.00763

Adoptée à l'unanimité

2023.00764 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'accompagnement à la formation et l'enseignement artistique (axe 2 - Education et métiers) - Arts visuels et Spectacle vivant

M. GUINIOT : Vote divisionnaire : contre le 4.

Délibération n° 2023.00764

Adoptée à la majorité

03 – Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.00766 - Inventaire général du patrimoine : Acquisition de matériel photographique, de consommables et numérisation de lots photographiques argentiques (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00766

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00768 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

M. GUINIOT : Divisionnaire : abstention sur le 1, le 4, le 15 et le 22.

Délibération n° 2023.00768

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. COULON, Président de séance : A l'unanimité, sauf pour les opérations indiquées par le groupe Rassemblement National.

2023.00769 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Musiques, livre et lecture et Cinéma-Audiovisuel et projet complémentaire (axe 4)

M. GUINIOT : Vote divisionnaire : juste abstention sur le 14.

Délibération n° 2023.00769

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00770 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Arts Visuels, CSTI et Patrimoine

M. GUINIOT : Abstention sur le 7.

Délibération n° 2023.00770

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00772 - Association Le Bateau Feu - Scène nationale de Dunkerque : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00772

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00776 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels en 2023 (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00776

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00777 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

M. GUINIOT : Divisionnaire : abstention sur le 3 et contre le 10.

Délibération n° 2023.00777

Adoptée à la majorité

2023.00788 - Inventaire général du patrimoine : Convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - Financement d'un poste de Chargé(e) de mission (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00788

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00811 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 de l'Association Arts Scéniques Rocks de Dunkerque (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00811

Adoptée à l'unanimité

04 – Rayonnement de la Région et développement international

2023.00781 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et promotion, valorisation et exportation de la créativité régionale 2023 (axe 4 - Haute Culture) - Spectacle vivant, Musiques actuelles

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT pour une explication de vote.

M. GUINIOT : Je n'ai rien en stock.

Délibération n° 2023.00781

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00782 - Promotion, valorisation et exportation de la créativité régionale 2023 de structures culturelles (axe 4 - Haute Culture) - Sélections Festivals Nationaux des Arts de la rue et de l'Espace Public

Délibération n° 2023.00782

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00783 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs résonances) - Musiques actuelles

M. GUINIOT : Divisionnaire : contre le 2 et le 3, Monsieur le Président. Merci.

Délibération n° 2023.00783

Adoptée à la majorité

2023.00784 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Musique de répertoire et de création

Délibération n° 2023.00784

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00785 - Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Cinéma-Audiovisuel et livre et lecture

Délibération n° 2023.00785

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00786 - Programme d'activités 2023 de l'Association International Arts Festival Next et Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Spectacle vivant

M. GUINIOT : Contre le 8 et le 9.

Délibération n° 2023.00786

Adoptée à la majorité

2023.00845 - Accompagnement de temps forts 2023 (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Arts visuels et Patrimoine

M. GUINIOT : Contre le 3 et abstention sur le 7.

Délibération n° 2023.00845

Adoptée à la majorité

05 – Action culturelle

2023.00787 - Délibération modificative relative aux dossiers de plusieurs dispositifs culturels

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

Délibération n° 2023.00787

Adoptée à l'unanimité

02 – Sports

01 – Rayonnement du sport

2023.00559 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 - 2023 et aide d'une équipe féminine de hockey sur gazon pour sa participation à la coupe d'Europe pour la saison 2022-2023 – Modification : suppression de la nationale 1 C de la grille technique en athlétisme (122 bénéficiaires - 124 opérations)

Délibération n° 2023.00559

Adoptée à l'unanimité

2023.00565 - Soutien aux manifestations sportives - 52 opérations - 47 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00565

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00648 - Aides aux Tournois Internationaux de Football jeunes (3 bénéficiaires et 4 opérations)

Délibération n° 2023.00648

Adoptée à l'unanimité

2023.00669 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs professionnels et des clubs de haut niveau des Hauts-de-France, de l'accession à une compétition européenne pour la saison 2022-2023 et 2023 (association : 5 bénéficiaires - 6 opérations)

Délibération n° 2023.00669

Adoptée à l'unanimité

2023.00798 - Adhésion de la région à l'association Les Amis de Paris Roubaix pour l'année 2023

Délibération n° 2023.00798

Adoptée à l'unanimité

2023.00847 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (8 bénéficiaires)

Délibération n° 2023.00847

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00942 - Subvention exceptionnelle au titre du parcours en Eurocup Women 2022/2023 de l'équipe féminine de basketball - Ligue féminine de l'ESBVA

Délibération n° 2023.00942

Adoptée à l'unanimité

02 – Formation et emploi sportif

2023.00517 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 23 bénéficiaires - 23 opérations

Délibération n° 2023.00517

Adoptée à l'unanimité

2023.00518 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 7 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00518

Adoptée à l'unanimité

2023.00667 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (5 bénéficiaires, 5 opérations)

Délibération n° 2023.00667

Adoptée à l'unanimité

04 – Fonctionnement de structures sportives

2023.00588 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et aides aux projets pour l'année 2023 (17 bénéficiaires ; 20 opérations)

M. COULON, Président de séance : Amendement de Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Un amendement qui propose d'expliciter les conditions de reversement des sommes indûment perçues par les associations, au cas où les fédérations partenaires ne s'engageraient pas à lutter au quotidien contre le racisme, le sexisme et les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Je ferai l'explication de vote en même temps.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une récente polémique a agité le débat en France sur ce sujet de discrimination, avec le boycott des maillots arc-en-ciel par plusieurs joueurs de Ligue 1. France Info se demandait si cela relevait d'un problème spécifique. Force est de constater que, sur cette question de l'homophobie, cela reste ancré dans les vestiaires et sur le terrain, une forme de conservatisme et de rigueur encore dans ce sport. C'est déploré par plusieurs associations, dont l'association Foot Ensemble, qui alerte sur les supposés arguments avancés par certains joueurs, des arguments culturels ou supposés religieux, qui justifieraient leur refus de participer à ces événements contre les discriminations. Cela concerne plusieurs joueurs. Cela concernait déjà des joueurs en 2019. Un joueur avait déjà refusé de porter ce brassard. Ce n'est donc pas récent, c'est un problème ancien et cela concerne le monde professionnel. Cela interpelle, puisque, souvent, les joueurs professionnels sont considérés par les jeunes comme des modèles.

Le sens de l'amendement est, au niveau associatif et au niveau du premier échelon éducatif, de marquer dans le marbre l'engagement un peu plus explicitement. On avait eu le débat au début du mandat sur cette charte régionale. J'avais proposé un amendement qui avait été rejeté. Il faut qu'on l'explique pour éviter de vivre des situations que l'on a pu vivre avec cette polémique sur le refus de certains joueurs professionnels de porter le maillot arc-en-ciel et de s'associer à cette opération de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Ce n'est pas anodin, puisque SOS homophobie, dans son rapport annuel, a noté que les agressions physiques sont en augmentation (une tous les deux jours) et les agressions sont en hausse par rapport à 2021 (+ 28 %). Que ce soit pour les agressions homophobes ou transphobes, la hausse est constatée et se répercute aussi dans le milieu sportif, où elle est profondément ancrée.

Cet amendement ne vise pas à faire polémique. C'est un amendement qui vise à rappeler nos valeurs fondamentales. Il vise aussi à rappeler l'objectif du sport, que ce soit le sport amateur ou le sport professionnel : favoriser l'épanouissement de chacun et de chacune et construire des citoyennes et des citoyens émancipés, qui pratiquent leur activité dans un cadre fraternel.

Voilà, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur POIX.

Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Merci.

La fin de votre intervention, je la trouve très sévère sur l'ensemble du monde sportif. Vous prenez un cas et vous dites que c'est très répandu dans l'ensemble du monde sportif. Pour autant, ce sujet est très important et essentiel. En revanche, votre amendement n'a pas beaucoup de sens, dans la mesure où les associations, si elles signent notre charte régionale, elles signent surtout le contrat d'engagement républicain, dont nous avons parlé tout à l'heure à l'occasion de l'amendement sur le Théâtre du Nord. Ce contrat d'engagement républicain oblige les associations à lutter contre ces discriminations. Je ne vais pas vous abreuver de lecture des trois articles, mais je vous invite à relire les articles 4, 5 et 6 de ce contrat d'engagement républicain, qui précisent les choses et les engagements.

Par ailleurs, je voudrais tout de même aussi dire que le mouvement sportif dans son ensemble, je pense au Comité régional olympique et à l'ensemble des ligues, est très impliqué sur ce sujet. Il travaille avec les comités départementaux et les clubs sur la sensibilisation, sur la prévention et, donc, sur des mesures éducatives. Cela me donne l'occasion de rappeler aussi tout ce qui est fait par le mouvement sportif pour lutter contre ces discriminations.

Je propose le rejet de l'amendement.

M. COULON, Président de séance : Des expressions sur l'amendement de Monsieur POIX pour les autres groupes ? (*non*)

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00588

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX, vous vous étiez enregistré en explication de vote également. C'est peut-être un doublon.

M. POIX : Non, j'ai fait les deux en même temps.

Délibération n° 2023.00588

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

05 – Programme et équipement des structures sportives régionales

2023.00673 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 5 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00673

Adoptée à l'unanimité

2023.00833 - Délibération modificative : changement de date de fin prévisionnelle d'opération pour les dossiers « minibus » (7 bénéficiaires)

Délibération n° 2023.00833

Adoptée à l'unanimité

03 – Jeunesse

01 – 4T et Illetrisme

2023.00857 - Dispositif « 4T » et illetrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (2 bénéficiaires)

M. GUINIOT : Divisionnaire.

M. COULON, Président de séance : Attendez, Madame FLAMANT était inscrite pour une intervention.

M. GUINIOT : C'est juste.

M. COULON, Président de séance : Ne vous laissez pas faire, Madame FLAMANT. Monsieur GUINIOT voulait aller plus vite que vous.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

La Ligue des droits de l'homme, qui vivait il y a peu sur une réputation datant de l'affaire Dreyfus, a sombré en toute impunité depuis des lustres dans l'extrémisme gauchisant. Elle s'est même noyée récemment dans les grandes bassines de Sainte-Soline, essayant de victimiser, selon le respect de son idéologie qui est la sienne, les manifestants ultraviolents, enragés, quelquefois fichés S, en culpabilisant et salissant l'image et le courage de nos forces de l'ordre, qui ne font que le travail admirable de protéger tous les êtres humains, sans distinction de genres, de races ou de religions, s'impliquant d'une manière exemplaire dans leurs fonctions, mettant à chaque instant leur vie en jeu.

La Ligue des droits de l'homme a voulu nous faire ou a réussi à duper une grande partie de l'opinion en mentant de manière éhontée, avec la collaboration du *Monde* et de *Mediapart*, que les gendarmes avaient interdit toute intervention des services de secours. A cette occasion, en plus, il faut savoir que la LDH avait au préalable déposé un référé liberté pour rendre illégitime un arrêté de la préfète des Deux-Sèvres visant à interdire les armes, mais aussi les armes par destination. La LDH n'avait pas attendu ce mois d'avril pour se commettre, en suivant la forme déclinante de l'islamo-gauchisme, en pratiquant un laïcisme à géométrie variable. Plus obsédée par le catholicisme déclinant que par l'islam conquérant, elle soutient le voile et le burkini, mais elle diligente vainement en 2016 un procès contre la crèche de Noël à Beaucaire. Aussi, dans sa condamnation publique des caricatures de *Charlie Hebdo* et son soutien aux frères Merah, dans sa défense de l'imam IQUIOUSSEN, dans son soutien à Salah HAMOURI, de par sa fréquentation avec Samir Kuntar, qui a été condamné pour avoir fracassé le crâne d'une petite fille de 4 ans, la LDH devrait avoir définitivement abîmé sa réputation.

De sa partialité politique, notamment en raison de liens étroits avec les partis de gauche en France, qui biaise son action et ses positions...

M. HUTIN : Diffamation !

MME FLAMANT : ...on est maintenant très loin de l'affaire Dreyfus. Il est grand temps maintenant de réviser les positions de notre région au regard de cette association, qui priorise le droit individuel...

M. COULON, Président de séance : Deux minutes.

MME FLAMANT : ...au détriment de la sécurité collective.

M. COULON, Président de séance : C'est 2 minutes, Madame FLAMANT. Vous avez eu vos 2 minutes.

MME FLAMANT : Je fais l'explication de vote en même temps.

De la sécurité collective, le droit du terroriste sur les victimes d'attentats, le droit du voleur sur les honnêtes hommes, le droit du violeur contre les victimes de viol, le droit du squatteur sur les propriétaires, le droit du fainéant sur celui des courageux et méritants.

Je vous pose donc la question, Monsieur le Président : pourquoi ne pas économiser l'argent de nos concitoyens, à l'instar de votre homologue Laurent WAUQUIEZ, qui a lui-même eu la décence de renoncer au financement de la LDH en sa région ? En bref, pourquoi continuer de nourrir une association, dont la réputation est largement usurpée, aujourd'hui totalement vidée de sa substance, elle-même remplacée par le venin des islamo-gauchistes, et qui met en danger une population entière ?

MME DHALLUIN : C'est vous, le danger !

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

(brouhaha)

M. POIX : C'est très grave.

M. COULON, Président de séance : Je crois que vous vouliez réagir. Y a-t-il une demande de réaction ? Madame DELLI ?

MME DELLI : Oui.

M. COULON, Président de séance : Allez-y, Madame DELLI.

MME DELLI : Ecoutez, je vais demander une suspension de séance, car les propos tenus par rapport à la délibération, je dois vous le dire, ne sont pas tenables. Je ne crois pas que l'on ait, dans cet hémicycle, un « islam conquérant », comme vous le dites. C'est assez scandaleux. Nous avons en France, aujourd'hui, une période de montée de la violence. Je peux vous le dire, s'il y avait une menace en France, c'est bien celle de l'extrême droite, qui fait que des maires démissionnent, qui fait que des maires, dont leur maison et leur voiture brûlent... Il est hors de question, dans cet hémicycle et maintenant, d'ouvrir ce débat.

M. COULON, Président de séance : Il n'y a pas de discussion.

MME DELLI : Vos propos n'ont rien à voir avec la délibération. Je demande une suspension de séance.

M. COULON, Président de séance : Elle est de droit. Combien de temps ? Une heure ?

MME DELLI : Cinq minutes, car on est sympathique.

M. COULON, Président de séance : Nous reprenons à 16 heures 23.

MME DELLI : Dix minutes.

(rires)

M. COULON, Président de séance : Dix minutes et pas plus, 16 heures 27.

(la séance, suspendue à 16 heures 17, reprend à 16 heures 31)

M. COULON, Président de séance : Mes chers collègues, nous allons reprendre.

Il y a deux rappels au règlement, plutôt une demande d'intervention de Monsieur GUINIOT. D'abord, Monsieur POIX, qui fait un rappel au règlement.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Un rappel au règlement, en effet, puisque je pense que notre collègue a perdu tout sens de la mesure.

Qu'est-ce que la LDH ? C'est tout d'abord une association née dans un moment très particulier de notre pays, où il y avait un risque de fracturation, de guerre civile, au moment de l'affaire Dreyfus. C'était l'une des seules associations à défendre l'honneur d'un homme, qui était accusé uniquement en raison de sa religion, pendant que les ancêtres de votre famille politique l'avaient déjà condamné à une peine qu'il ne méritait pas, sur la base de fausses preuves. Cela a été prouvé, cela a été établi, même s'il y a un révisionnisme qui s'installe depuis la dernière campagne présidentielle sur les rives de l'extrême droite, aussi diverses soient-elles.

La LDH est aussi une association qui a lutté pour la dignité de dizaines, de centaines de familles, qui ont vu un des leurs, condamné injustement pendant la Première Guerre mondiale, comme les « fusillés pour l'exemple », combat qui n'est d'ailleurs toujours pas réglé. C'est une association qui a aussi lutté pour les droits des travailleurs, notamment lorsque le droit de grève n'était pas partout établi, qui a aussi lutté pour l'égalité avec ceux qui auparavant espéraient être nos concitoyens dans les colonies et qui ne l'ont jamais été.

C'est une association qui a aussi été une cheville ouvrière de la Résistance. En 1943, vous avez des personnes comme Pierre Cot, qui était ministre du Front populaire, qui a aussi pris sur lui, certes, de livrer des équipements aux républicains espagnols embarqués dans une guerre civile déclenchée par l'extrême droite espagnole. Ce sont aussi des personnes comme René Cassin, qui étaient des gaullistes. Ce sont aussi des personnes comme Félix Gouin ou Paul Langevin, qui étaient communistes. La LDH, c'est aussi son président qui a été assassiné par la milice française en 1944 sur le bord d'une route. C'est aussi cela, la LDH.

C'est aussi le droit des femmes, élever le droit des femmes, l'égalité. Une des seules associations qui se battaient aussi pour le droit à l'avortement bien avant que ce soit légalisé ou pour l'égalité salariale bien avant que ce soit à la mode. La LDH, c'est tout cela. La LDH, c'est aussi une association qui a dans son ADN un principe, c'est de ne pas faire de distinction, de ne pas trier, de ne pas faire de tri sélectif, comme vous le faites, entre les personnes qui forment la grande famille humaine, puisque, forcément, nous formons une espèce humaine. Je ne vais pas non plus vous faire un cours là-dessus, mais vous aurez compris mon message.

J'ai tout de même envie qu'on marque le coup, car ce n'est pas la première fois, Madame FLAMANT. Déjà, la fois dernière, vous avez directement attaqué en insultant toute une famille politique, une partie de cet hémicycle qui siège ici grâce au suffrage des électeurs, qui nous ont aussi fait confiance, comme pour vous. Nous avons écrit un courrier au président, qui était cosigné par le président OUIZILLE et la présidente Karima DELLI. Je ne sais pas quelle suite Monsieur BERTRAND compte donner à ce courrier, mais je pense que, là, au vu de ce qu'il s'est passé aussi aujourd'hui, je demande qu'il y ait une inscription au procès-verbal de séance. En effet, cet incident, on peut avoir des débats vifs, on peut avoir des désaccords politiques, mais il faut aussi garder le sens de la mesure. Aujourd'hui, visiblement, vous l'avez perdu. Je suis désolé de vous le dire.

Merci.

(applaudissements du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Oui. On ne va pas en faire des tonnes.

M. COULON, Président de séance : Votre micro, s'il vous plaît.

M. GUINIOT : Oui, merci. Je peux le faire sans micro.

Certaines personnes, lorsqu'on ne veut pas entendre, on n'entend pas. Je tiens à reprendre la première ligne du propos. Ce que vous avez dit, cher collègue, Madame FLAMANT l'a dit s'agissant de l'affaire Dreyfus. Pardonnez-nous, on ne va pas refaire tout l'historique.

M. POIX : C'est vous qui refaites l'historique.

M. GUINIOT : On le connaît aussi bien que vous. Vous ne connaissez pas, pas plus que je ne connais votre passé ou le passé de votre famille, vous ne connaissez pas le passé de certaines de nos familles ou même de nos familles tout court.

MME DELLI : Ah si !

M. GUINIOT : Pour ma part, je n'ai absolument pas à rougir de ce qui s'est passé depuis l'affaire Dreyfus, pour des raisons que je n'exposerai même pas ici. Mon nom, le nom de ma famille est sur les monuments aux morts de Picardie et d'ailleurs. Il n'y a pas eu de « collabos » dans ma famille. Il n'y a eu que des résistants ou des personnes, des Français qui n'ont pas pris le parti de l'occupant à l'époque. Il faut aussi arrêter de nous servir tout cela. Arrêtez de nous...

Tout à l'heure, Madame DELLI, je ne me suis même pas offusqué lorsque vous avez parlé de l'extrême droite. Je crois que nous sommes assez clairs sur le sujet. Nous avons et la présidente, au-delà du groupe, Marine LE PEN a bien précisé, il y a encore quelques jours dans la presse, quels sont les ponts qui n'existent pas, qui n'existent pas du tout entre certains groupuscules.

Ce qui a été dit, notamment, par Madame FLAMANT, on l'a vu, cela a été dit à l'Assemblée nationale par un certain nombre de ministres, je l'ai dit l'autre jour, par celui, peut-être, le plus emblématique du pouvoir aujourd'hui, Monsieur DARMANIN, parlant des fichiers S. Ce n'est pas nous qui pouvions le savoir. Il y a donc tout de même une petite relation, effectivement, avec l'islamo-gauchisme.

Puis, arrêtez. Vous nous refaites l'histoire, mais l'histoire, je vais juste vous rappeler, car l'histoire...

M. POIX : C'est important, l'histoire.

M. GUINIOT : Bien sûr, c'est important ! C'est pourquoi je vais dire quelque chose d'important : les premiers partis collaborationnistes venaient du Parti socialiste et du Parti communiste.

M. POIX : C'est faux !

(brouhaha)

M. GUINIOT : Je vous le prouverai, mais tout le monde le sait. Je ne vais pas vous donner la litanie des noms...

(brouhaha)

M. GUINIOT : Bien sûr que oui, c'est vrai !

MME DHALLUIN : Arrêtez !

M. GUINIOT : Vous voulez que je vous dise d'où venait Monsieur Doriot ? Vous ne connaissez peut-être même pas son nom, alors arrêtez !

MME DELLI : On sait d'où vient Monsieur Jean-Marie LE PEN aussi !

M. GUINIOT : Maintenant, cela suffit ! Nous non plus, nous n'accepterons pas que vous essayiez de nous couper la liberté d'expression.

(brouhaha)

Bien sûr ! Comme vous l'avez eue tout à l'heure, Madame DELLI.

MME DELLI : Mais arrêtez !

M. GUINIOT : Bien sûr ! Vous ne nous associez pas à des espèces de fous. Vous parlez de Saint-Brevin ou d'ailleurs, tout cela a été condamné. Nous l'avons condamné. Oui, bien sûr ! Oui, bien sûr ! Publiquement, notamment, dans certains lieux autres qu'ici. Alors, arrêtez un peu. Nous avons aussi le droit de dire ce que nous voyons, ce qui est constaté, notamment, aussi par la presse. Tout ce qu'il y a là-dedans, c'est dans la presse.

Ecoutez, simplement, révissez justement un peu votre histoire, c'est le cas de le dire, et vous verrez que la vérité vous rendra libres.

MME DHALLUIN : Il est professeur d'histoire-géographie.

M. COULON, Président de séance : Merci, chers collègues.

Avant que je m'exprime à mon tour, s'il vous plaît, Florence BARISEAU voudrait juste rappeler l'objet de la délibération dont il est question.

M. GUINIOT : On y va !

MME BARISEAU : Merci, accessoirement.

Carton bleu marine d'un côté, carton rouge de l'autre ; je vais juste agiter un peu le drapeau blanc pour recentrer le débat. Il s'agit d'accorder une subvention de 3 000 euros pour un concours de plaidoiries. Alors, pardon, mais vous avez passé l'âge, sinon vous auriez pu vous inscrire. C'est ouvert aux lycéens. Il sera donc compliqué, pour l'un comme pour l'autre, de vous inscrire au concours de plaidoiries. Ceci dit, Monsieur SILLANI, conseiller délégué à la Jeunesse, était présent à ce concours de plaidoiries. Il a pu attester que les droits de l'homme, des femmes et conjoints étaient parfaitement respectés. Ce concours a vocation à donner la parole aux jeunes pour étudier les grands textes nationaux, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Je voulais juste recentrer le débat et l'objet de cette délibération. Je vous en remercie.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame BARISEAU.

Vous voyez donc bien, mes chers collègues, avec ce rappel, là où nous arrivons, alors que nous venons d'un bien autre objet que celui qui vient de nous occuper pendant plusieurs dizaines de minutes. Cela étant, ancien lecteur du *Traité sur la tolérance* de Voltaire, je me battraï contre vos idées, mais je me battraï pour vous permettre de les exprimer. Voilà pourquoi il me semble que ces propos doivent avoir lieu.

Après, il y a tout de même des réactions à avoir, car ce grand amalgame, immense amalgame avec – je ne sais pas ce que la Ligue des droits de l'homme vous a fait, mais vous leur en voulez visiblement, Madame FLAMANT – l'islam, l'immigration, etc., les bassines et compagnie, cela a été une énorme tirade choquante. Je prends mon propos au sens strict du terme : « qui heurte ». C'est sans doute l'effet recherché, car vous devenez la spécialiste dans cette enceinte des interventions de cette nature. Je pense que votre groupe vous a confié cette responsabilité. C'est généralement vous qui vous y pliez. Je dois vous dire que c'est parfois vraiment excessif, mais là, en tant que président de séance, j'ai considéré qu'il fallait vous permettre de l'exprimer. Pour autant, je partage un certain nombre de propos d'indignation quant à la manière dont vous avez amalgamé les idées. Sincèrement, c'est choquant. Je vous le dis. Après, vous avez le droit de vous exprimer. Le président GUINIOT a rappelé qu'il a le droit de dire ce qu'il a constaté. C'est effectivement le droit d'expression inaliénable de tout élu de la République que nous sommes ici, mais ce droit me permet aussi de vous dire que tout cela est profondément choquant.

Nous arrivons après à débattre sur des faits historiques. Qui étaient les premiers collaborationnistes ? L'histoire a tout de même donné un certain nombre de lignes sur certaines collaborations...

M. GUINIOT : Oui.

M. COULON, Président de séance : ...ou certains statuts déposés en préfecture de Paris, à une époque, par d'anciens membres de la division « Charlemagne ». Je n'y reviens pas. Cela étant, revenons-en, si vous le voulez bien, au fond de l'affaire.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, que les propos soient mesurés. La liberté d'expression est totale, mais il y a franchement des moments où cela a fait saigner les oreilles.

M. GUINIOT : Monsieur le Président...

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT ?

M. GUINIOT : Pardonnez-moi juste un instant, mais ce n'est pas moi qui vais m'exprimer. BFM : « *Que reprochent Elisabeth BORNE et Gérald DARMANIN à la Ligue des droits de l'homme ?* »

M. COULON, Président de séance : Je m'en moque, Monsieur GUINIOT. On s'en moque.

M. GUINIOT : Monsieur DARMANIN et Madame BORNE ont été à l'association, dénonçant ses ambiguïtés...

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT...

M. GUINIOT : ...face à l'islamisme radical.

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT...

M. GUINIOT : Je n'y peux rien ! BFM, entre autres...

M. COULON, Président de séance : Je vois que vous vous apprêtez à changer de groupe à l'Assemblée nationale.

M. GUINIOT : 13 avril 2023 !

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT, je vois que vous vous apprêtez à changer de groupe à l'Assemblée nationale.

M. GUINIOT : BFM...

M. COULON, Président de séance : S'il vous plaît, nous en terminons là maintenant. Vous ferez ce que vous voudrez à l'Assemblée la semaine prochaine, si vous y retournez, si vous n'êtes pas exclu d'ici là. Je vous propose que nous en venions aux voix sur la délibération dont il était question et dont le numéro m'échappe. C'est la ?

MME DEMARETZ : 857.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame la Directrice générale des services.

Qui est favorable à cette délibération ?

Non, je l'ai mise aux voix. Non, non, non. Qui est favorable à la délibération ? Celle qui a suscité une interruption de séance, c'est la 857.

MME MARAIS-BEUIL : Divisionnaire !

M. GUINIOT : Contre la 1 et la 2. Merci, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Très bien. Les autres groupes sont favorables à l'ensemble des opérations individualisées.

Délibération n° 2023.00857

Adoptée à la majorité

2023.00864 - Réseau Etincelle : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN, vous êtes inscrit.

M. COUSIN : Pas d'intervention.

Délibération n° 2023.00864

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Travail

2023.00896 - Attribution de subventions aux associations organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles en Hauts-de-France 2023 (4 bénéficiaires - 4 opérations)

Délibération n° 2023.00896

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

05 – Tremplin vers l’insertion sociale et professionnelle

2023.00861 - Soutien aux projets des jeunes - Comité Local d’Aide aux Projets (CLAP 4 bénéficiaires)

Délibération n° 2023.00861

Adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés

05 - Relations internationales

02 – Energie pour l’Afrique

2023.00887 - Délibération modificative : Financement du programme d’activités 2023 dans le cadre du programme « Energies pour l’Afrique » de l’association Pôle MEDEE à Lille

Délibération n° 2023.00887

Adoptée à la majorité

03 – Mobilité internationale

2023.00691 - Organisation de « Cap sur le monde 2023 », forum régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes et de sa « Quinzaine de la mobilité »

Délibération n° 2023.00691

Adoptée à l’unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00879 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2022-2023 et 2023-2024

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT, vous êtes inscrite.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Dans ce dispositif de soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, nous ne comprenons pas vos critères de répartition dans la distribution de fonds publics lorsque vous n’accordez que 14 % à 16 % pour des déplacements d’apprentissage en langue anglaise aux Etats-Unis, dans le Maryland. L’anglais n’est peut-être pas encore considéré comme un investissement suffisamment rentable en France, alors que les chiffres d’une enquête sur les EPI, menée par *Education First*, qui mesure le niveau d’anglais dans le monde, montrent combien ce niveau influe positivement sur la croissance d’un pays, sur son développement et sa compétitivité. Encore une fois, lorsqu’on parle de niveau d’anglais, les Français sont aussi à la traîne dans ce domaine, car ils arrivent les derniers du classement européen. Notre système éducatif mène nos enfants non pas à la culture et à la connaissance, mais plutôt à l’illettrisme, à l’analphabétisme, à l’ignorance, et sert davantage leur endoctrinement plutôt que leur capacité à s’épanouir dans une pensée qui leur serait propre.

Lorsque nos fonds d'assurance formation coupent toujours de façon de plus en plus drastique les prises en charge consacrées à la formation en langue anglaise, nous constatons que notre région emprunte le même chemin sur la voie de l'inculture. Nous ne comprenons pas, d'autant plus, votre position dans cette partielle distribution, lorsque vous accordez en revanche 90 % d'aides publiques au partenariat Hauts-de-France – Marrakech-Safi...

(brouhaha)

...pour le déplacement des jeunes de notre région au Maroc.

M. COULON, Président de séance : Le citoyen d'honneur de l'Etat du Maryland DECOSTER vous répond.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

J'ai cru à un moment que l'on allait avoir un plaidoyer pour l'ouverture à l'international. Au départ, c'était finalement un peu votre souhait de pouvoir équiper les habitants de notre région, particulièrement les jeunes, des outils pour aller à l'international. Puis, vous êtes revenue sur vos fondamentaux pour dénoncer, pour faire des amalgames.

Nous avons fait un choix, avec le président BERTRAND, de faire en sorte de renforcer nos coopérations avec nos voisins, faire en sorte que, en particulier, on puisse profiter à la fois d'avoir des voisins qui ont cette langue anglaise, que vous venez de défendre, et des voisins avec lesquels nous avons des coopérations dans le domaine de l'économie, de la culture, du sport, du tourisme, etc. L'Etat du Maryland fait partie des accords historiques qui nous permettent de le faire.

Sur les partenariats plus lointains, nous avons choisi de faire en sorte de placer l'intérêt des habitants aussi au cœur de nos accords. C'est que nous faisons avec l'accord avec la région de Marrakech-Safi. Nous avons, grâce à cette coopération, des élèves des lycées hôteliers de la région qui se rendent dans les établissements internationaux de la ville de Marrakech, qui y développent des savoir-faire, des expériences qu'ils ne trouveraient sans doute pas ailleurs, car ce type d'expérience serait hors de portée, souvent, des moyens de nos établissements. Nous avons, grâce à cette coopération internationale, une opportunité pour les élèves des lycées hôteliers. Je crois que c'est le rôle de la région de faire en sorte que nos coopérations internationales servent aux habitants de notre région.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur DECOSTER.

Des prises de parole sur cette délibération ? *(non)*

Je mets aux voix. Qui est pour ?

M. GUINIOT : Vote divisionnaire : contre le 3 et 6. Merci.

M. COULON, Président de séance : C'est enregistré.

Délibération n° 2023.00879

Adoptée à la majorité

06 – Tourisme

01 – Destination touristique

2023.00690 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Pays Chaunois » - soutien à 1 opération : rénovation d'un centre de classes découvertes et de vacances

Délibération n° 2023.00690

Adoptée à l'unanimité

2023.00850 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Autour du Louvre-Lens » : soutien à l'organisation des Fêtes de la Sainte-Barbe 2023

Délibération n° 2023.00850

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00853 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Métropole Européenne de Lille (MEL) » : soutien à 2 opérations

Délibération n° 2023.00853

Adoptée à l'unanimité

2023.00901 - Contrat de rayonnement touristique Arras Pays d'Artois : soutien au Beer Potes Festival 2023

Délibération n° 2023.00901

Adoptée à l'unanimité

2023.00911 - Soutien à quatre actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois

Délibération n° 2023.00911

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00914 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois-Thiérache soutien à 2 opérations

Délibération n° 2023.00914

Adoptée à l'unanimité

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2023.00916 - Priorités régionales d'intervention touristiques : 2 dossiers

M. POIX : Stop, Monsieur COULON.

M. COULON, Président de séance : Oui, Monsieur POIX ?

M. POIX : Pour la 911, nous avons un vote divisionnaire. Nous nous abstenons sur le numéro 3, Madame HAMDANE et moi-même.

Pour la 916, vote divisionnaire : nous nous abstenons, Madame HAMDANE et moi-même, sur le numéro 1.

M. COULON, Président de séance : C'est enregistré, tous les autres groupes étant favorables sur l'ensemble des opérations.

Délibération n° 2023.00916

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Marketing

2023.00867 - Plateforme collaborative des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France : programme d'actions 2023

Délibération n° 2023.00867

Adoptée à l'unanimité

04 - Attractivité

2023.00568 - Délibération modificative pour 6 dossiers tourisme

MME DELLI : Nous allons nous abstenir sur la 1...

M. COULON, Président de séance : C'est donc un vote divisionnaire ?

MME DELLI : Oui.

M. COULON, Président de séance : D'accord. On vous écoute pour les numéros.

MME DELLI : Sur la 1, la 2 et la 4.

M. COULON, Président de séance : Favorables aux autres ?

MME DELLI : Oui.

Délibération n° 2023.00568

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00699 - Soutien à l'organisation de 3 congrès 2023 : Fédération Française de Rugby, Fédération Française de Volley-ball et Assemblée Générale Européenne de la Via Francigena

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues...

M. COULON, Président de séance : Attention, c'est du sport.

MME FLAMANT : L'histoire de notre Nation et la mémoire de ceux qui, par leur engagement et, pour certains, le sacrifice de leur vie, ont contribué à faire rayonner la grandeur de la France donnent l'obligation à notre génération et celles à venir de perpétuer le souvenir des événements passés, essentiellement de nos morts sur les champs de bataille. Nous saluons de ce fait l'initiative entreprise depuis plus d'une dizaine d'années, renforcée par le soutien de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale, pour mettre au point cette base de données précieuse non seulement pour la recherche historique et généalogique, mais également pour contribuer à ne pas oublier les défenseurs de notre Nation...

M. COULON, Président de séance : Je pense que vous vous êtes trompée de rapport. On est sur le rugby, le volley et la Via Francigena.

M. GUINIOT : La page a été tournée trop vite, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Un problème de lunettes encore. Vous les avez aussi achetées à Noyon, sans doute.

MME FLAMANT : Effectivement.

M. COULON, Président de séance : C'est bien la 699. Votre micro, Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Le soutien au sport et au tourisme, notamment par l'organisation de congrès sur notre territoire régional, est une dynamique qu'il faut évidemment continuer à entretenir. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce genre d'actions pour les domaines sportifs et touristiques, dont il est encore nécessaire de poursuivre une politique de développement pour les citoyens de notre territoire régional, qui demeure insuffisante à ce jour. Pour cette délibération, nous constatons la mise en place de subventions pour l'organisation de congrès de ligues sportives régionales, ainsi qu'une assemblée générale de la Via Francigena pour l'année 2023 à Lille et à Calais. Encore une fois, le monopole de la métropole lilloise et de la région Nord – Pas de Calais prône sur la Picardie, où rien n'est prévu. Un équilibre des événements sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France serait bénéfique pour le dynamisme territorial.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame FLAMANT.

D'autres interventions ? Madame BARISEAU.

MME BARISEAU : Juste préciser à Madame FLAMANT que ce ne sont pas des congrès de ligues régionales, mais bien de fédérations nationales.

M. GUINIOT : Le propos est valable tout de même.

M. COULON, Président de séance : D'autres interventions ? Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Eu égard à l'actualité qui secoue la Fédération nationale de rugby, il faudra avoir une attention à la bonne utilisation des deniers sur cette organisation de congrès, car la Fédération nationale de rugby est en grosse crise. Elle a été épinglée par plusieurs enquêtes en cours.

M. COULON, Président de séance : D'autres interventions ? (*non*)

Délibération n° 2023.00699

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 - Devoir de mémoire

2023.00884 - Soutien à la reprise et à la refonte de la base nationale de recensement et d'étude « Monuments aux Morts » par l'Association pour la Recherche en Histoire, Archéologie dans l'espace Septentrional (ARHiArS)

M. COULON, Président de séance : Madame FLAMANT. C'est bon, c'est celle-là.

MME FLAMANT : Oui. Alors, je reprends. Merci, Monsieur le Président.

L'histoire de notre Nation et la mémoire de ceux qui, par leur engagement et, pour certains, le sacrifice de leur vie, ont contribué à faire rayonner la grandeur de la France donnent l'obligation à notre génération et celles à venir de perpétuer le souvenir des événements passés, essentiellement de nos morts sur les champs de bataille. Nous saluons de ce fait l'initiative entreprise depuis plus d'une dizaine d'années, renforcée par le soutien de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale, pour mettre au point cette base de données précieuse non seulement pour la recherche historique et généalogique, mais également pour contribuer à ne pas oublier les défenseurs de notre Nation, qui ont su s'élever face à l'ennemi mettant en péril nos valeurs et notre art de vivre à la française.

Plus que les monuments aux morts, le lien avec les plateformes, telles que le site MémorialGenWeb, véritable mine d'or d'informations collectées par les passionnés, permet également d'obtenir une base de données concernant les sépultures de guerre, dont certaines disparaissent avec le temps, faute d'entretien ou de connaissance de l'emplacement de ces tombes. Tout ce travail titanesque, pour ne pas faire disparaître nos aïeux et ceux qui les représentent dans les limbes de l'histoire révolue et pour valoriser l'ensemble des documents historiques retraçant le parcours des monuments concernés, mérite notre plus grande admiration.

A l'heure où certains mouvements idéologiques ne rêvent que de victimisation constante et de réécriture de l'histoire, en souhaitant déboulonner nos statues, saccager nos œuvres d'art ou nos monuments et imposer une vision contemporaine anachronique de notre passé, il est satisfaisant de voir que d'autres, l'amour du pays et de nos ancêtres à cœur, ont toujours la volonté de perpétuer ce devoir de mémoire qui nous est indispensable.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Merci. Vous avez raison, c'est un grand (*inaudible*) d'abandonner les statues de Jeanne d'Arc ces derniers temps.

D'autres interventions ?

M. POIX : Excusez-moi, j'étais inscrit.

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX, pardon.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

C'est une œuvre patrimoniale importante qui est lancée avec cette délibération, qui consiste en une actualisation des données scientifiques, certes, mais qui peut aussi avoir des développements mémoriels, des développements pédagogiques et même des développements touristiques. En effet, recenser ces monuments de toutes les guerres, de tous les conflits, mais aussi au-delà, cela permet de travailler très concrètement avec les

lycéens sur les questions de mémoire, mais aussi – nous sommes une région où le tourisme mémoriel est très développé – de connecter cela avec les parcours touristiques déjà existants. Il y aurait peut-être une réflexion à mener pour développer aussi la connaissance de ces monuments qui, d'un point de vue architectural, sont parfois très reconnus par les scientifiques et qui gagneraient à être plus reconnus par le grand public.

Je fais aussi une proposition, c'est que l'on puisse, dans cette base, peut-être discuter avec l'association pour intégrer d'autres éléments qui n'y sont pas actuellement. Je pense aux arbres du bicentenaire de la Révolution française, aux arbres de la laïcité qui ont aussi été plantés par certaines communes et certains établissements scolaires. Je note au passage qu'il n'y a pas unanimité sur cette question des arbres de la laïcité. En effet, j'ai été invité en Commission Agriculture... Environnement ! Je remercie Monsieur TACCOEN pour l'accueil qui m'avait été fait et la qualité des travaux que j'ai pu y constater en tant qu'invité. Néanmoins, je me souviens bien que l'un des conseillers régionaux du RN s'était opposé à un fait simple, c'est que les arbres de la laïcité soient financés par la région dans les lycées. Je pense donc qu'il y a deux poids et deux mesures chez nos collègues du RN. Il faudrait ajuster vos violons sur la laïcité. Lorsque vous nous donnez des leçons de défense de la laïcité, il faut tout de même revoir vos classiques.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Nous ne sommes qu'en Commission permanente. L'Assemblée plénière nous annonce un moment assez joyeux.

Oui, il y a un certain nombre d'actions récentes. Pas très loin de chez Madame FLAMANT, d'ailleurs, sur Craonne, si ma mémoire est bonne, on a un magnifique parcours au Jardin du souvenir.

Mady DORCHIES veut peut-être préciser un peu les choses sur cette délibération ? Micro.

MME DORCHIES-BRILLON : Merci, Président.

Ce que je peux dire, c'est que c'est une délibération qui permettra une mise à jour technique de l'outil et une amélioration de l'ergonomie de l'interface. Je souhaite tout de même souligner, cela me semble important, que cette base a été créée au sein de l'Université de Lille, à l'occasion du Centenaire de la Grande Guerre. C'est aujourd'hui un outil que nous avons à Lille, au sein de notre université, un outil de recensement et d'étude, qui est reconnu nationalement et qui bénéficie du soutien financier et de la promotion du ministère des Armées. On a donc là une vraie richesse. Le fait que ce soit mis à jour techniquement et de manière ergonomique est une bonne chose.

A préciser que le prestataire retenu par l'association est une entreprise qui s'appelle 1 EGAL 2, qui dispose d'une longue expérience sur la gestion des systèmes d'archives en ligne et sur la présentation de ressources numérisées. Elle travaille depuis de nombreuses années sur des centres d'archives départementales et municipales en France. On a donc une agence qui a réalisé le site « Mémoire des hommes » du ministère des Armées, qui permet la consultation en ligne du registre des « Morts pour la France ». On a donc déjà quelque chose de très complet.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame DORCHIES.

D'autres prises de parole ? (*non*)

Délibération n° 2023.00884

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00937 - Délibération modificative pour 4 dossiers devoir de mémoire

Délibération n° 2023.00937

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

<p style="text-align: center;">Commission n° 8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)</p>

02 – Santé

01 - Santé

2023.00670 - Acquisition d'équipements médicaux par l'Association du Cabinet médical de Ribemont et par l'Association de l'Union des mutuelles de Dunkerque

Délibération n° 2023.00670

Adoptée à l'unanimité

03 – Santé prévention

2023.00697 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2025 - Association Hauts-de-France Addictions

Délibération n° 2023.00697

Adoptée à l'unanimité

2023.00698 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024- Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)

Délibération n° 2023.00698

Adoptée à l'unanimité

2023.00738 - Programme d'actions 2023 de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Hauts-de-France dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024

Délibération n° 2023.00738

Adoptée à l'unanimité

2023.00739 - Programme d'actions 2023 de l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024

Délibération n° 2023.00739

Adoptée à l'unanimité

2023.00760 - Soutien aux Espaces Ressources Cancers (ERC) au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023.00760

Adoptée à l'unanimité

2023.00778 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Santélys Association

Délibération n° 2023.00778

Adoptée à l'unanimité

2023.00793 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Association de Cardiologie Nord-Pas-de-Calais

Délibération n° 2023.00793

Adoptée à l'unanimité

2023.00796 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Les Clowns de l'Espoir

Délibération n° 2023.00796

Adoptée à l'unanimité

2023.00799 - Programme d'actions 2023 de l'Institut Pasteur de Lille dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024

Délibération n° 2023.00799

Adoptée à l'unanimité

2023.00800 - Programme d'actions santé des Restaurants du Cœur - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 - Affectation 2023

Délibération n° 2023.00800

Adoptée à l'unanimité

04 – Santé, appui et observation de la politique santé

2023.00668 - Convention partenariale d'objectifs 2023-2025 et programme d'activité 2023 de l'Observatoire régional de la Santé et du Social (OR2S)

Délibération n° 2023.00668

Adoptée à l'unanimité

05 – Formations sanitaires et sociales

2023.00561 - Financement de la formation « accompagnant éducatif et social » (AES) pour les demandeurs d'emploi pour l'année scolaire 2023-2024

Délibération n° 2023.00561

Adoptée à l'unanimité

2023.00706 - Reconstitution du dispositif du Fonds régional d'Aide d'Urgence (FRAU) pour les étudiants et élèves boursiers des formations sanitaires et sociales - année scolaire et universitaire 2023-2024

Délibération n° 2023.00706

Adoptée à l'unanimité

2023.00727 - Convention de partenariat financier en matière de formations sanitaires région Hauts-de-France - Pôle emploi - année 2023

Délibération n° 2023.00727

Adoptée à l'unanimité

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.00825 - Association Vacances et Familles - Délégation Hauts-de-France : soutien au programme d'actions 2023

M. COULON, Président de séance : Madame HAMDANE ?

MME HAMDANE : Pas d'intervention.

Délibération n° 2023.00825

Adoptée à l'unanimité

2023.01160 - Aide individuelle au Permis de Conduire : affectation de crédits complémentaires

MME DELLI : Abstention et...

M. COULON, Président de séance : 47 ? Pardon, Madame DELLI. J'ai mangé votre intervention sur la 1160.

Intervenez et l'on exprime les positions de vote après. Il y a Monsieur POIX qui est en explication de vote.

Allez-y, Madame DELLI.

MME DELLI : Nous allons nous abstenir, car l'aide individuelle au permis de conduire est ou serait une des solutions pour des jeunes qui n'ont pas de mobilité, absolument pas de mobilité. Cela pourrait donc être une sortie, notamment pour avoir de la mobilité, lorsqu'on sait que beaucoup de jeunes dans notre région, surtout dans le

périurbain et dans le rural, ne peuvent parfois pas faire une formation, juste un recrutement pour avoir un travail, car les moyens de mobilité ne sont pas là. Cependant, j'attire votre attention, mes chers collègues : cette aide au permis de conduire doit aussi être permise sur d'autres alternatives que la voiture. C'est-à-dire que l'on pourrait créer une aide, par exemple, sur une volonté d'accès ou de possession d'un vélo ou un autre choix, qui dépend également du choix des jeunes. En effet, lorsqu'on regarde les différences entre milieu rural et milieu urbain, on peut comprendre que, lorsqu'il n'y a pas de solution, le permis peut être un levier. Toutefois, lorsqu'il y a d'autres solutions sur des accès aux transports en commun, sur des accès au vélo, etc., elles doivent également être encouragées.

C'est la raison pour laquelle, comme dans la mobilité, on doit avoir un panel de propositions pour que les jeunes puissent choisir, et ne plus faire de distinction entre les jeunes du périurbain, ceux qui habitent dans le rural ou ceux qui sont et qui n'ont pas les moyens au niveau urbain, qui pourraient bénéficier d'un autre moyen de transport.

MME BOUCHART : Puis-je répondre ?

M. COULON, Président de séance : Oui, Madame BOUCHART.

MME BOUCHART : On a eu un échange pendant la commission. La région investit beaucoup d'argent pour ces jeunes, quelles que soient leurs conditions de vie. La seule chose qu'il faut, c'est qu'ils soient inscrits à une formation ou qu'ils entrent dans un parcours d'insertion. Il faut bien comprendre que cet avantage, ils l'auront pour toute leur vie. Au-delà d'acheter tout de suite un vélo, s'il le faut, il faut aussi bien comprendre que, comme je l'avais indiqué, par exemple, lorsqu'on habite Escalles, que l'on passe le permis de conduire, la région a aussi un dispositif pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un véhicule : accompagner avec la voiture à un euro ces mêmes jeunes, pour qu'ils puissent venir souvent travailler dans les villes moyennes ou les villes centres. Par conséquent, l'effort est conséquent.

Pour autant, comme j'avais répondu, j'invite les communes et les agglomérations à faire cet effort sur le transport et la mobilité. Je tiens à vous rappeler que c'est faisable. Dans l'agglomération de Grand Calais, le transport est totalement gratuit, tous les transports urbains sont gratuits. Pendant la période de COVID, nous avons fait, sur une enveloppe précise, l'accompagnement à l'achat de vélos sur des bases de 100 à 150 euros. Cette démarche n'intègre pas forcément la région, elle est plutôt un accompagnement de territoires. C'est plus vers les territoires, puisque, en plus, ils ont la maîtrise des pistes cyclables et de tout ce qu'ils développent en matière de mobilité. Il serait mieux d'inciter à faire de telles démarches et de laisser la région se réserver la possibilité d'accompagner par rapport au permis, qui coûte très cher en investissement, beaucoup plus cher que celui d'utiliser le vélo.

M. COULON, Président de séance : Je vous donne la parole, Monsieur POIX.

Madame la vice-présidente a raison. On a parlé du vélo tout à l'heure, à savoir quelle était la responsabilité de certains territoires. Le collègue Eric DELHAYE, à l'échelle de l'agglomération de Laon, a mis en place une stratégie vélo, dont s'emparent notamment les jeunes qui le souhaitent, qui le peuvent. Cependant, pour ceux qui ne peuvent pas, Madame DELLI, ce qui me surprend toujours un peu, je vous sais « bonne femme », comme je dirais un « bon homme », quelqu'un de bonne volonté, mais je vous trouve parfois enfermée dans... car c'est la voiture. Sincèrement, on sait tous que, à des moments, on ne peut pas faire autrement.

M. HUTIN : C'est ce qu'elle disait.

M. COULON, Président de séance : Franchement, on ne peut pas faire autrement. Cependant, vous demandez que ce dispositif soit ouvert à d'autres. D'autres territoires le mettent en place et on les finance. On investit un maximum, la vice-présidente vient de vous le dire, sur ce qui coûte très cher. S'il n'y en a pas besoin, à la limite, tant mieux. Cela signifie qu'il y a de la mobilité partout, qu'elle est collective et c'est tant mieux. Cependant, parfois, on ne peut vraiment pas faire autrement.

Monsieur POIX, bien évidemment, vous reviendrez sur cette honteuse attaque personnelle que je viens de faire.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Ce que voulait dire Madame DELLI, c'est qu'elle souhaite une stratégie régionale. Ces initiatives d'agglomérations, qui sont louables et qui vont dans le bon sens, il faut aussi qu'il y ait maintenant une coordination pour qu'il y ait un échange d'expériences entre les collectivités et que, au niveau régional, on puisse aussi être fort. On ne peut, bien sûr, s'immiscer dans les affaires des collectivités, puisque c'est un principe de base de la majorité actuelle, si j'ai bien compris, depuis le début du mandat.

M. LECA : C'est la loi.

M. POIX : Oui. Après, on peut aussi aller un peu plus loin en matière de coordination. Soit, c'est votre choix. C'est créer une stratégie régionale en mutualisant les retours d'expérience des différentes agglomérations, qui ont déjà fait du transport gratuit ou qui ont une stratégie vélo plus qu'offensive.

Juste pour signaler très rapidement que Madame HAMDANE et moi-même voterons pour cette délibération. On aura un vote scindé.

M. COULON, Président de séance : Madame DELLI, vous vous abstenez ?

MME DELLI : Je m'abstiens, car je vous le dis, Monsieur COULON, je ne suis pas pour interdire la voiture. Je n'ai pas du tout dit cela dans mes propos. Absolument pas ! Je dis juste que nous ne pouvons pas créer dans notre territoire des dispositifs à double vitesse. Ce que Madame BOUCHART dit, c'est extraordinaire, elle dit que, dans son agglomération, nous avons les transports gratuits, on fait déjà des aides pour le vélo et, là, on aura aussi les aides pour le permis de conduire au niveau régional. D'autres collectivités font d'autres choix. Par exemple, elles disent : « *On aide pour le permis de conduire, car cela existe déjà.* » Cela vient en contradiction avec ce que fait la région.

Ce que je demande, la région est justement là pour faire le parapluie et faire en sorte que des territoires n'aient pas plus de dispositifs en matière de choix par rapport à d'autres qui n'auraient rien. C'est la raison pour laquelle, dans les choix que l'on peut avoir, on peut ouvrir le fait que la région aide sur le permis de conduire, car il y a déjà des collectivités qui le font, aide sur l'accès à un vélo et, ensuite, sur la question des transports en commun.

M. COULON, Président de séance : Personne ne le fait à la hauteur de la région de manière globale, pour tous les jeunes des territoires.

Madame BEUIL, puis on passe au vote.

MME MARAIS-BEUIL : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Je rappellerai simplement que beaucoup d'emplois demandent le permis de conduire aux jeunes. Pour pouvoir postuler, il faut donc l'obtenir. Aujourd'hui, le coût du permis de conduire étant tellement important, beaucoup pourraient ne pas y avoir accès. Nous voterons donc bien évidemment pour cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Entendu.

Délibération n° 2023.01160

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 - Vie associative

01 – Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00047 - Union régionale des foyers ruraux et associations d'animation rurale des Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Délibération n° 2023.00047

Adoptée à l'unanimité

2023.00049 - Familles rurales fédération des Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Délibération n° 2023.00049

Adoptée à l'unanimité

2023.00053 - Léo Lagrange Nord-Ile de France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Délibération n° 2023.00053

Adoptée à l'unanimité

2023.00061 - Formation des bénévoles 2023 - 4 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00061

Adoptée à l'unanimité

03 – Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00373 - Hauts-de-France en fête (31 dossiers - 30 bénéficiaires)

Délibération n° 2023.00373

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00882 - Aide aux associations caritatives dans la mise en place de leurs projets d'investissement

Délibération n° 2023.00882

Adoptée à l'unanimité

**Commission n° 10 :
Agriculture et agroalimentaire**

01 – Agriculture

01 - Elevage

2023.00624 - Délibération modificative : 7 bénéficiaires pour la réalisation d'opérations

Délibération n° 2023.00624

Adoptée à l'unanimité

2023.00688 - Plan Cheval - Plan de Sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord 2023-2026 - Programme d'actions 2023 du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et du Syndicat Hippique du Boulonnais

Délibération n° 2023.00688

Adoptée à l'unanimité

2023.00689 - Plan Cheval - Chambre régionale d'Agriculture des Hauts-de-France - Réseau Références microéconomiques pour la filière équine au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023.00689

Adoptée à l'unanimité

2023.00715 - Plan Cheval - Dispositif Contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité pour l'année 2022 (primes chevaux de trait nés ou élevés en 2022)

Délibération n° 2023.00715

Adoptée à l'unanimité

2023.00756 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : soutien au projet Ferme Laitière Bas Carbone

M. COULON, Président de séance : Monsieur COUSIN, pas d'intervention ?

Délibération n° 2023.00756

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.00803 - Plan Cheval - Conseil des chevaux Hauts-de-France : soutien au programme d'activités 2023

Délibération n° 2023.00803

Adoptée à l'unanimité

2023.00815 - Plan Cheval - Dispositif d'aide à l'acquisition de dispositifs de sécurisation du poulinage : accompagnement de 11 dossiers

Délibération n° 2023.00815

Adoptée à l'unanimité

2023.00816 - Plan Cheval - Délibération modificative de deux appels à projets de la filière équine

Délibération n° 2023.00816

Adoptée à l'unanimité

02 – Plan BIO

2023.00428 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'activités 2023

Délibération n° 2023.00428

Adoptée à l'unanimité

03 - Agro environnement

2023.00603 - Soutien au programme d'actions 2023 de la Fédération régionale des CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole)

Délibération n° 2023.00603

Adoptée à l'unanimité

2023.00679 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : soutien à des programmes d'actions pour renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur de la biodiversité et des paysages

Délibération n° 2023.00679

Adoptée à l'unanimité

2023.00681 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : projet DEPHY-EXPE MINIPEST 2019-2024 - Actions 2023

Délibération n° 2023.00681

Adoptée à l'unanimité

2023.00685 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme 2023 de recherche et d'expérimentation sur les méthodes de luttés biologiques et intégrées

Délibération n° 2023.00685

Adoptée à l'unanimité

2023.00687 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : projet 2018-2024 de ferme de références agro-écologiques en productions végétales au lycée agricole de Tilloy-Lès-Mofflaines - actions 2023

Délibération n° 2023.00687

Adoptée à l'unanimité

2023.00702 - Plan Agro-écologie : Programmes d'expérimentations en agriculture - filières végétales - programmes d'actions 2023

Délibération n° 2023.00702

Adoptée à l'unanimité

2023.00713 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : convention relative à l'Observatoire régional de l'Agro-écologie (ORAE) en Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00713

Adoptée à l'unanimité

04 – Filières valeur ajoutée

2023.00849 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Délibération n° 2023.00849

Adoptée à l'unanimité

2023.00854 - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement : programme annuel d'activités 2023 pour la mise en relation entre l'amont et l'aval au sein de la filière agri-agroalimentaire des Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00854

Adoptée à l'unanimité

05 - Communication

2023.00836 - Financement de manifestations à caractère agricole

Délibération n° 2023.00836

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01015 - Convention de partenariat entre la région et le Département du Pas de Calais en matière d'intervention dans les domaines agricole et halieutique

Délibération n° 2023.01015

Adoptée à l'unanimité

06 – Diversification agricole et non agricole

2023.00439 - Développement du don agricole dans les Hauts-de-France au travers du relais SOLAAL - Programme d'actions 2023

Délibération n° 2023.00439

Adoptée à l'unanimité

2023.00700 - Programme d'actions 2023 : Qualification des entreprises, formation et promotion des emplois de travaux agricoles et forestiers

Délibération n° 2023.00700

Adoptée à l'unanimité

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2023.00634 - Programme régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA) Hauts-de-France - financements 2023 de structures

Délibération n° 2023.00634

Adoptée à l'unanimité

2023.00844 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Délibération n° 2023.00844

Adoptée à l'unanimité

09 - FEADER

2023.00145 - FEADER – PSN 73.1 - Appel à projets 2023 « Transformation et commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements »

Délibération n° 2023.00145

Adoptée à l'unanimité

2023.00167 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 « Aide aux investissements agricoles en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques »

Délibération n° 2023.00167

Adoptée à l'unanimité

2023.00190 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 « Aide aux investissements pour améliorer la performance globale et la durabilité des filières de l'élevage »

Délibération n° 2023.00190

Adoptée à l'unanimité

2023.00192 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 « Aide aux investissements en faveur des productions végétales »

Délibération n° 2023.00192

Adoptée à l'unanimité

2023.00272 - FEADER - PSN Fiche 70.27 - Appel à projets 2023 « MAEC Forfaitaire - Transition des pratiques »

M. COULON, Président de séance : Monsieur GUINIOT, on vous a perdu.

Délibération n° 2023.00272

Adoptée à l'unanimité

2023.00422 - FEADER - PSN 77.01 - Appel à projets 2023 « Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la sylviculture »

Délibération n° 2023.00422

Adoptée à l'unanimité

2023.00880 - FEADER - PSN 78.01 - Appel à projets 2023 « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences »

M. COULON, Président de séance : Il y a Monsieur COUSIN, qui n'intervient plus.

Délibération n° 2023.00880

Adoptée à l'unanimité

2023.01038 - FEADER- Cofinancement des programmes de développement rural

Délibération n° 2023.01038

Adoptée à l'unanimité

03 – Pêche

02 – Filière Halieutique

2023.00897 - Aide d'urgence accordée à une entreprise de pêche des Hauts-de-France (1 bénéficiaire)

M. COULON, Président de séance : Un amendement de Monsieur COUSIN. Madame LESNE lui répondra.

M. COUSIN : C'est un amendement et je ferai l'explication de vote par la même occasion.

Sur cette délibération qui nous propose d'accorder une aide de 12 000 euros pour un pêcheur, un groupement d'entreprises de pêche, dont le bateau a été malheureusement dégradé et dont la réparation doit être faite en Vendée, nous proposons qu'à la subvention soit substituée la notion d'avance. Tout simplement, tout à l'heure, sur l'idée que nous avançons d'ouvrir 5 centres de soins à la faune sauvage dans la région dans chacun des départements, vous disiez que nous outrepassions les compétences régionales, en disant que l'on n'était pas dans ce cadre, alors que la biodiversité est bien une compétence régionale. Ici, on trouve que l'on outrepassa, en accordant cette aide à un pêcheur pour qu'il aille voir les réparations de son bateau, à hauteur de 12 000 euros, ce qui nous paraît par ailleurs un peu excessif en matière de nombre d'allers et retours. On propose que ce soit une avance plutôt qu'une aide, car, là aussi, il y aurait sans doute un cas de jurisprudence pour toutes les personnes qui seraient soumises à ce genre de dégradations, que ce soit sur un bateau, dans une entreprise, sur du matériel X ou Y. Cela pourrait faire jurisprudence.

M. COULON, Président de séance : Madame LESNE.

MME LESNE : Merci, Monsieur le Président.

On a déjà eu un très large débat en commission sur ce dossier. J'y reviens brièvement. Il s'agit d'un bateau qui a subi un incendie criminel, un incendie volontaire, « LE MUREX ». On a pris l'attache du pêcheur, Monsieur BAHEU, pour ne pas le citer. Il y a une assurance qui fonctionne, mais des frais qui sont beaucoup plus importants et une double peine qui consiste à devoir aller plusieurs jours se loger aussi, il n'y a pas que des frais de transport, sur place, en Vendée, pour surveiller la réfection sur le chantier naval.

On est souvent dans la solidarité, tout de même, avec les agriculteurs. Il n'y a pas de raison non plus qu'on ne le soit pas avec les pêcheurs, lorsque les circonstances sont exceptionnelles. On s'est aussi expliqué sur le fait qu'il n'y a pas de fonds d'aide d'urgence particulier pour des situations particulières. Nous délibérons au cas par cas. Nous ne l'avons fait, avant cette délibération, que deux fois pour des cas vraiment exceptionnels. On a

considéré qu'il serait tout de même dommage de risquer la perte d'un bateau supplémentaire, dans le contexte que vous connaissez, avec le problème des licences, etc., et qu'il fallait que l'on soit solidaire de ce pêcheur.

Nous avons un dispositif d'avances remboursables, mais il est valable lorsque les montants sont beaucoup plus importants. Ici, il s'agit d'une aide malgré tout assez limitée, de 12 000 euros, qui sera d'ailleurs affinée en fonction du montant des dépenses réellement réalisées. C'est aussi un pourcentage que l'on fixe aujourd'hui, en même temps qu'un montant de subvention. Je vous propose donc de rejeter l'amendement, car il faut garder l'avance remboursable pour des situations beaucoup plus importantes qu'une aide ponctuelle, somme toute limitée.

Voilà, Monsieur le Président.

M. COULON, Président de séance : Merci.

Sur l'amendement, Madame DISDIER ?

MME DISDIER : Non, sur la délibération.

M. COULON, Président de séance : Sur le fond ? Alors, on vote sur l'amendement.

Amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00897

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Madame DISDIER, sur le fond. Allez-y.

MME DISDIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, enfin ! Enfin, les élus du groupe RNIA ont été entendus. Après de nombreuses années, enfin, la majorité régionale prend en compte nos demandes pour les habitants des Hauts-de-France, pour leur emploi, pour leur pouvoir d'achat. Nous sommes appelés ici à voter une aide pour Monsieur BAHEU, pêcheur et chef d'entreprise, qui a vu son bateau s'enflammer le 15 juillet 2022, son principal outil de travail, l'empêchant par conséquent de pouvoir exercer. Cet événement était un coup de massue de plus pour ce pêcheur, qui a connu de nombreuses difficultés ces dernières années, pour les raisons que nous connaissons tous. En effet, déjà en difficulté, ce monsieur n'avait qu'une seule solution pour rémunérer ses salariés : celle d'entamer sa trésorerie ; une solution immédiate, mais pas durable. Son navire, inutilisable, sera réparé en Vendée, avec une immobilisation totale jusqu'en juillet 2023, pour un coût total de 612 000 euros. Ceci représente une grosse dépense supplémentaire, alors que l'activité est à l'arrêt depuis juillet 2022.

Notre collègue Christine ENGRAND a saisi le dossier immédiatement et a rédigé des courriers aux différents organismes, comme la CRPMEM, au secrétaire d'Etat chargé de la Mer, ainsi qu'à Monsieur Xavier BERTRAND. Nous la félicitons aujourd'hui pour son travail et sa réactivité. Cet homme, qui travaille dur chaque jour, a donc été entendu. Nous nous réjouissons de pouvoir l'aider aujourd'hui. Cette délibération était nécessaire et urgente pour ce pêcheur, qui travaille dur au quotidien pour nourrir les Français. La pêche a connu assez de difficultés dans notre région. Nous devons les aider.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Je pense que vous allez voter la délibération.

MME DISDIER : Oui.

M. COULON, Président de séance : Les autres groupes ?

M. LE PRESIDENT : Ils essaient de tirer la couverture à eux.

M. COULON, Président de séance : Non, le filet.

Délibération n° 2023.00897

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 - Ressources

2023.01187 - Adhésion à la centrale d'achat RESAH

Délibération n° 2023.01187

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

03 - Administration générale

2023.00928 - Conventions entre la région Hauts-de-France, le Rectorat de l'Académie d'Amiens, le Rectorat de l'Académie de Lille, l'Université de Picardie – Jules Verne et l'Université de Technologie de Compiègne, relatives aux usages et aux hébergements des équipements du Réseau régional de Télécommunications

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX.

M. POIX : Oui, Monsieur COULON.

Lorsqu'on parle de communication dans les collectivités, en ce moment, on ne peut s'empêcher de penser aux récentes attaques qui ont concerné les établissements hospitaliers, les mairies, notamment celle de Lille. La question de la sécurité des communications et de la protection des données se pose aussi dans les lycées et dans les services de la région. La question est la suivante : la région a-t-elle mis en place une stratégie de protection contre les hackers ? Dispose-t-elle d'un plan régional contre le piratage de son réseau régional de télécommunication ? C'est un sujet majeur. On peut tout de même le constater, le partager sur ces bancs. En la matière, nous avons peut-être une *task force* à monter au niveau régional pour éviter que la facture soit salée. La mairie de Lille, c'est déjà 1 million d'euros qui ont été perdus.

MME DELLI : C'est énorme !

M. POIX : C'est tout de même beaucoup. La C1, en son sein, ou un groupe de travail particulier pourrait nous éclairer, car nous ne sommes pas tout à fait avertis sur cette stratégie. Merci pour ces éclaircissements.

M. COULON, Président de séance : « *Task force* », « hackers »... Voulez-vous revenir dans le rang de cette belle langue de Molière, Monsieur ?

M. POIX : J'ai fait allemand LV1, mais j'essaie de m'améliorer aussi...

M. COULON, Président de séance : Oui, je vois, je vois. En fait, on n'a rien fait. On croise les doigts. Jusqu'à présent, cela fonctionne.

Brigitte FOURÉ vous explique comment on s'y prend.

M. POIX : Merci beaucoup.

MME FOURÉ : C'est bien l'objet de cette délibération, puisque nous adhérons au réseau RENATER. C'est un réseau partagé entre le rectorat et notre collectivité, le rectorat d'Amiens et le rectorat de Lille. On est plus fort à plusieurs que tout seul dans ce domaine. C'est bien l'objet de cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Juste un petit complément, c'est une autopromotion d'une action menée par plusieurs élus du Pas-de-Calais ce matin, avec lesquels je me trouvais, dans la commune de Croisette (300 habitants). On a partagé avec l'ensemble des intercommunalités du Pas-de-Calais, région, conseil départemental du Pas-de-Calais, avec qui nous travaillons sur ces enjeux, des partenariats à venir en matière de cybersécurité, notamment avec Somme Numérique qui a acheté un *data center*. Nous essayons d'en faire la promotion en direction des collectivités, pour qu'elles y mettent leurs données sans avoir à investir pour leur propre solution, dans un *cloud* souverain. La région est aussi appelée à s'intéresser à cette initiative de mutualisation, de collectivisation de la donnée et de la *data*.

MME DELLI : *Data* ENR, énergies renouvelables.

M. COULON, Président de séance : On verra.

Délibération n° 2023.00928

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité, je vous en remercie.

2023.00943 - Réseau régional de télécommunications (lots 1-3-4-5-6) : convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au raccordement au réseau régional de télécommunications de la région Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00943

Adoptée à l'unanimité

2023.00950 - FEADER 23-27 : Approbation des conventions d'échange et de mise à disposition des données avec l'ASP dans le cadre du Plan Stratégique National

Délibération n° 2023.00950

Adoptée à l'unanimité

2023.00997 - AMIENS Cité scolaire sud – Création de servitudes découlant de la cession d'une partie de la chaufferie à la Ville d'Amiens

Délibération n° 2023.00997

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01000 - LENS Lycée Béhal – Déclassement des deux parcelles à céder à la Ville de LENS

Délibération n° 2023.01000

Adoptée à l'unanimité

2023.01086 - Désignations dans les organismes extérieurs

Délibération n° 2023.01086

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Finances

2023.00878 - Friche industrielle de Blaringhem : avenant n° 2 à la convention opérationnelle entre la région, la CCFI et l'EPF

Délibération n° 2023.00878

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01018 - Acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 23 mars 2023

Délibération n° 2023.01018

Adoptée à l'unanimité

2023.01182 - Délibération remplaçant la délibération n° 2023.00343 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt en faveur de la Société du Canal Seine Nord Europe

M. COULON, Président de séance : Madame DELLI, vous êtes inscrite.

MME DELLI : C'est retiré.

Délibération n° 2023.01182

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 - Personnel

2023.00672 - Instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour l'accomplissement de démarches administratives exceptionnelles dans le cadre de violences intrafamiliales

M. COULON, Président de séance : Un amendement déposé par Madame BEUIL et Brigitte FOURE lui répond. Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, mes chers collègues, cet amendement est là pour vous demander de remplacer la phrase « *Cette autorisation spéciale d'absence ne peut être accordée que sous réserve d'un*

dépôt de plainte préalable de l'agent » par « sous réserve d'un dépôt de plainte préalable de l'agent ou lors de l'utilisation de l'article 40 du Code de procédure pénale et seulement sur une période de travail effectif ».

En effet, il est important de rappeler que cet article permet de punir de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende quiconque s'abstient de signaler aux autorités administratives ou judiciaires tout crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles d'en commettre de nouveaux qui pourraient être empêchés. Elle prévoit aussi des exemptions à la règle de secret professionnel. De même, un membre de la famille, un voisin, un enseignant qui s'abstient de signaler des crimes, des privations ou des mauvais traitements commis s'exposent à des sanctions pénales. En instituant ces infractions, le législateur a voulu, dans l'intérêt de la protection des victimes, inciter les adultes à dénoncer les faits criminels ou délictueux dont ils ont connaissance. Une fois le signalement effectué, le procureur de la République peut mettre en mouvement l'action publique et diligenter une enquête, s'il estime que les éléments qui lui sont transmis le justifient.

Nous comprenons bien que l'utilisation de l'article 40 peut entraîner l'obligation de démarche. Par conséquent, restreindre l'autorisation d'absence au seul motif d'un dépôt de plainte, c'est ne pas connaître la loi et les obligations de chacun à protéger autrui. Cet amendement est juste là pour permettre à toute personne ayant subi des violences intrafamiliales à faire toutes les démarches, même si les faits ont été rapportés au procureur par autrui.

M. COULON, Président de séance : Madame la Vice-présidente.

MME FOURÉ : L'article 40 du Code de procédure pénale permet à un fonctionnaire, qui acquiert dans le cadre de ses fonctions la connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en informer le procureur de la République. Il s'agit de dénoncer un crime ou un délit dont l'agent est personnellement victime, car, dans ce cas, c'est le dépôt de plainte qui est approprié. Ce recours à l'article 40 du Code de procédure pénale se réalise sur le temps de travail, car cette démarche rentre dans le cadre d'un événement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Elle peut être également réalisée de manière écrite. L'agent n'a donc pas besoin de demander une autorisation d'absence. C'est pourquoi je vous propose de rejeter l'amendement.

M. COULON, Président de séance : Explication de vote sur l'amendement du Rassemblement National ? (*non*)

**Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés
sur la délibération n° 2023.00672**

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN, un amendement déposé par le groupe PCPE.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'objectif de cet amendement est d'aller plus loin que votre proposition, on y reviendra tout à l'heure, qui est une bonne proposition, mais on propose qu'elle soit plus effective, en supprimant la condition d'un dépôt de plainte préalable. Il faut savoir qu'en 2019, ce sont les chiffres de 2019, en moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à 213 000 femmes, dont 94 000 pour des violences sexuelles ; 7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés ; 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou à des agressions verbales.

Nous connaissons la difficulté pour les personnes victimes de violences intrafamiliales à porter plainte. Toujours en 2019, moins de la moitié de ces victimes a fait des démarches auprès de professionnels ou d'associations. Seules 18 % de ces victimes de violences ont fait cette démarche et même 10 % seulement pour des faits de violences sexuelles, 1 femme sur 10. Il est donc incohérent que la région propose une autorisation

spéciale d'absence, qui est une bonne idée sur le papier et une demande des syndicats, mais qu'elle soit avec un conditionnement aussi restrictif, car peu d'agents pourront finalement profiter de cette autorisation spéciale d'absence dans les faits.

M. COULON, Président de séance : Madame la Première Vice-présidente.

MME FOURÉ : Je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que vous, Monsieur HUTIN, mais c'est vraiment à peu de choses près. En 2021, les services de sécurité du ministère de l'Intérieur ont enregistré 208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020. Le nombre d'enregistrements a pratiquement doublé depuis 2016, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. De ce point de vue, nous nous en réjouissons, sur la dernière partie de mon propos, naturellement. Ainsi, la part des faits anciens, commis avant leur année d'enregistrement, est passée de 18 % en 2016 à 28 % en 2021.

Cette mention imposée par les services préfectoraux permettra d'inciter les agents victimes de violences familiales de franchir le cap du dépôt de plainte, en étant dûment accompagnés par le service Accompagnement social de la DRH de notre région. C'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter l'amendement.

M. COULON, Président de séance : Merci, Madame FOURÉ.

Des explications de vote sur l'amendement ? (*non*)

Amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00672

Rejeté à la majorité

M. COULON, Président de séance : Pas d'intervention sur le fond de cette délibération ?

M. HUTIN : Si.

M. COULON, Président de séance : Il y avait Monsieur HUTIN, en effet. Monsieur HUTIN, puis Madame BEUIL.

M. HUTIN : Si l'on veut vraiment aider, il semble évident qu'il ne faille pas d'injonctions en plus, de contraintes en plus, mais une aide inconditionnelle, un accompagnement sans préalable. Nous vous croyons. Evidemment, le respect de la discrétion, le secret professionnel et la confidentialité sont des impératifs à la mise en œuvre de cette aide. Il faut donc plutôt aider en amont du dépôt de plainte, par exemple, pour préparer un départ, reprendre le contrôle, lâcher l'emprise du conjoint qui s'est installée progressivement depuis des années. Un lien doit être fait avec le dispositif d'alerte et de traitement, qui n'a pas encore été présenté aux syndicats, et dans une approche globale avec l'ensemble d'un réseau partenarial d'accompagnement des victimes.

Il faut donc mettre enfin le groupe de travail, que vous aviez promis, sur les violences faites aux femmes, qui aurait permis de préparer une meilleure prise de décision. Regretter aussi l'absence, comme c'est possible, d'un observatoire régional, que d'autres régions ont mis en place. Puis, rappeler cette promesse d'une commission sur les violences sexistes et sexuelles.

Malgré le rejet de notre amendement, bien sûr, nous voterons pour ce progrès d'un dispositif qu'il faudra évaluer, faire évoluer et inclure dans une politique globale.

M. COULON, Président de séance : Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

Toutefois, je rappellerai que les violences intrafamiliales ne se cantonnent pas aux violences sexuelles entre couple, mais qu'elles comportent aussi toutes les violences faites aux enfants, aux mineurs. Il est important, je me suis d'ailleurs rapprochée du procureur de la République de Beauvais pour savoir dans quel cadre le dépôt de plainte est obligatoire. Elle m'a bien confirmé que toute déclaration par autrui de connaissance d'actes de violences intrafamiliales peut déclencher de sa part la continuité d'une enquête et aller jusqu'au bout de l'enquête sans dépôt de plainte. Aujourd'hui, elle m'a bien confirmé que le dépôt de plainte n'était pas nécessaire et pas obligatoire.

M. COULON, Président de séance : Madame FOURE.

MME FOURÉ : Juste un mot pour dire que, en CST, nous avons eu un débat riche avec les organisations syndicales sur le sujet. Elles ont toutes salué le plus qu'apportait cette délibération. Nous sommes évidemment convenus de faire un point d'étape dans quelque temps pour voir comment les choses se passent et pour éventuellement modifier le dispositif mis en place à l'issue de notre délibération.

M. COULON, Président de séance : Plus d'intervention ? (*non*)

Délibération n° 2023.00672

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.01062 - Accompagnement des parcours professionnels des agents régionaux

M. COULON, Président de séance : Monsieur HUTIN est inscrit.

M. HUTIN : Non, pas d'intervention.

Délibération n° 2023.01062

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité également.

2023.01226 - Délibération modificative - Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents du conseil régional Hauts-de-France

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX, une explication de vote.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Le titre restaurant est considéré comme un avantage social. Il est généralement admis qu'il doit être accordé sur une base égalitaire aux membres du personnel salarié de l'entreprise ou de la collectivité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission nationale des titres restaurant. Elle précise qu'il est toutefois possible de ne donner des titres restaurant qu'à certains salariés, à condition que les autres obtiennent une indemnité d'un montant équivalent à celui de la participation financière de l'employeur aux titres restaurant. La délibération nous apprend que les agents du conseil régional qui résident en Belgique verront la valeur faciale de leurs tickets revalorisée à 8,50 euros. La fois dernière, on a eu un débat sur les agents de la région détachés au sein du syndicat Hauts-de-France Mobilités, qui sont un peu plus chanceux, même s'ils sont beaucoup moins nombreux, je vous l'accorde.

Ce qui nous pose problème ici, c'est le principe d'égalité qui n'est pas tout à fait respecté. Nous défendons ce principe d'égalité vers le statut le plus avantageux. Nous espérons donc que la région, d'ici la fin du mandat, ira

plus loin, car ce n'est pas indigne, mais ce n'est pas non plus le Pérou, pour simplifier les choses. J'ai mené une petite enquête, c'est un euro en plus. Cela ne nous permet même pas d'acheter un dessert à la boulangerie juste en face du conseil régional à Lille. Je sais que certains vice-présidents la fréquentent. J'ai même vu Monsieur MOTTE en sortir une fois.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Je ne sais pas si ces tickets restaurant lui permettront d'acheter une religieuse ou autre chose. Blague à part, on peut aller plus loin au niveau du modèle social et au niveau de l'égalité.

M. GUINIOT : C'est la Stasi !

M. POIX : Oui, nous avons de bons informateurs. Je vais aussi à cette boulangerie, c'est pourquoi je l'ai utilisée.

M. COULON, Président de séance : C'est l'Etat policier.

M. POIX : C'est cela, le « flicage ». Pas besoin de caméras de vidéosurveillance. Vous voyez ? Il suffit de se mettre au bon endroit.

Merci pour vos remarques ou vos réactions éventuelles.

M. COULON, Président de séance : Je vous confirme qu'un euro ne permet pas un dessert. Nous savons, nous, le prix du pain au chocolat, contrairement à certains, il y a bien longtemps, qui le voyaient à un niveau où il n'était pas.

Madame FOURÉ, voulez-vous répondre ?

MME FOURÉ : Si vous me permettez, je vais répondre sur la délibération elle-même.

La délibération porte sur une modification d'une délibération que nous avons passée précédemment. Il s'agissait d'une délibération en faveur de l'ensemble des agents du conseil régional des Hauts-de-France. Ici, précisément, il s'agit d'une adaptation pour ceux de nos personnels qui travaillent en Belgique pour le conseil régional, mais qui travaillent en Belgique. Or, nous sommes amenés à modifier la délibération passée précédemment pour ces quelques agents, tout simplement, car, sur le territoire belge, la valeur faciale est limitée à 8 euros par arrêté royal. Nous ne pouvons donc pas aller au-delà de 8 euros. C'est la raison pour laquelle nous passons cette délibération.

M. COULON, Président de séance : Les agents du SMALIM ont également un titre restaurant plus élevé.

D'autres interventions ? *(non)*

Délibération n° 2023.01226

Adoptée à l'unanimité

M. COULON, Président de séance : Unanimité.

2023.01240 - Délibération modificative - Actualisation de la délibération 20181214 relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents régionaux dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels

Délibération n° 2023.01240

Adoptée à l'unanimité

2023.01244 - Dispositif d'accompagnement des agents régionaux dans l'exercice d'une activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire

M. COULON, Président de séance : Quatre intervenants : Monsieur HUTIN, Madame DHALLUIN, puis Monsieur POIX et Madame DHALLUIN.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, vous voulez expérimenter pour 3 ans le nouveau dispositif en faveur des agents régionaux pour l'exercice d'une activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire, des cars. Face au besoin de chauffeurs, 25 à 30 en plus chaque mois, mais qui, selon Monsieur DHERSIN, partent vite, vous souhaitez mettre en œuvre cette expérimentation d'un cumul d'activités pour des agents des lycées ou autres, vous avez changé la délibération, qui a été rendue possible par un décret du 27 décembre, pour des sociétés auxquelles nous avons donné une délégation régionale. Vous proposez donc de financer la formation de ces agents à 100 % sur le crédit formation des agents. Vous ne précisez pas sur quel temps sera prise cette formation : cela sera-t-il le temps de travail effectif ou en dehors ? Un remplacement de ces agents est-il prévu ?

M. LE PRESIDENT : Evidemment !

M. HUTIN : Dans son décret, cette expérimentation, à son article 2, il est précisé que l'exercice de l'activité accessoire lucrative ne doit pas porter atteinte au fonctionnement normal et à l'indépendance ou à la neutralité du service d'affectation de l'agent, ni le placer dans une situation de méconnaître l'article 432-12 du Code pénal, c'est-à-dire sur la prise illégale d'intérêt. Il sera donc important de préciser cela et de voir les modalités. Le cumul de deux emplois présente aussi, outre ces risques juridiques, des risques pour les agents (plus de pénibilité), comme pour les élèves, un risque également. Ce n'est, selon nous, pas une solution acceptable.

C'est déjà annoncé aux agents sur intranet. On peut se demander à quoi sert cette assemblée. L'avis du CST est très défavorable. Les syndicats ont voté majoritairement contre.

M. LE PRESIDENT : Pas tous.

M. HUTIN : A quoi sert le dialogue social ? Cela me rappelle un autre Jupitérien et sa réforme des retraites. Revalorisons plutôt les métiers, la valeur travail sonnante et trébuchante, plus que le cumul de petits emplois à temps partiel. Nous voterons contre cette expérimentation, qui se fera au détriment des agents. Nous nous battons pour que le travail paie et ne détruise pas la santé.

M. LE PRESIDENT : Que proposez-vous, vous ? En effet, il faut bien savoir que maintenant, depuis des mois et des mois, il y a dans toute la France une pénurie de conducteurs de transports scolaires. Nous avons réussi, je pense qu'on est la seule région, car on avait anticipé l'an dernier, à éviter les ruptures de charge à la rentrée. Nous avons réussi, grâce au concours des sociétés de transport et de nos régies, à assurer le transport à la rentrée. Il n'y a pas eu un bus sans conducteur. Cela relevait un peu du miracle, mais je ne suis pas sûr que le miracle se reproduise chaque année. On a mobilisé des retraités, des cadres et des techniciens, qui ont repris le volant et qui ont ensuite fait des heures supplémentaires pour assurer leur travail de technicien, pour assurer le suivi, l'entretien des bus. Cependant, ce miracle ne se reproduira pas chaque année.

En plus, il y a les Jeux olympiques en 2024. Vous verrez que nombre de sociétés sur le Grand Paris paieront à prix d'or des chauffeurs. Je ne suis pas sûr qu'on les retrouvera. Alors, je cherche des solutions. Je ne suis pas à me plaindre chaque fois que l'on propose une solution. Oui, votre intervention, c'est de la plainte : « *Oui, mais alors, on va faire des petits emplois.* » Non, ils gardent leur statut, ils gardent leur travail. On leur propose juste, en plus, de pouvoir conduire des lignes pour venir travailler. Vous voulez que je vous dise ? Si j'ai une personne qui le fait, cela vaudra la peine d'avoir été testé. Même une, cela vaut la peine. Comme Proch'Emploi, si une personne était sortie du chômage, cela aurait valu la peine. Bon, il y en a eu plus de 30 000. Si j'ai un agent de la

région qui se dit que, lorsqu'il vient travailler le matin, il fait une ligne de bus et, en fin de journée, il repart en faisant une ligne de bus, cela nous apporte une solution. Voilà ce que l'on essaie.

Pour les agents en question, cela peut également leur faire plus de revenus. C'est tout ! Je cherche des solutions. Vous allez me dire que j'ai peut-être des idées qui ne tiennent pas la route. On m'a dit la même chose pour les voitures pour l'emploi : « *C'est nul, cela ne fonctionnera pas.* » Oui, il y a 1 300 personnes qui ont tout simplement... D'ailleurs, remettez des clés ou venez à une remise de clés, vous verrez.

Très clairement, on essaie, car tout a été essayé : renforcer les moyens de formation, d'accord, on l'a vu, certaines personnes ne restent pas jusqu'au bout. Les entreprises concernées ont payé davantage, cela ne fonctionne pas. Nous avons aujourd'hui des milliers de personnels qui sont dans les lycées. On leur dit tout simplement : pour venir au lycée, et si vous conduisiez un bus ? Cela ne se fait pas ainsi. Il y a une formation. Bien évidemment, la formation sera sur leur temps de travail. On ne va pas leur demander d'utiliser leurs RTT pour cela. Ensuite, il y a une autre solution, je peux aussi repasser ma visite médicale et conduire un bus. Je suis sûr que vous allez vous moquer de moi. Pourtant, cela me plairait bien parfois, car j'ai mon permis. Toujours est-il que, au-delà de la mobilisation des élus, je pense qu'on a autre chose à faire.

Tout simplement, proposer aux agents. S'il y en a un seul en plus qui décidait de le faire, que cela nous coûte-t-il d'essayer ? Rien. Je vais vous dire une chose : il y a des personnes qui ne sortent jamais des sentiers battus et qui passent leur vie à critiquer. Vous faites partie de cette catégorie. Puis, il y en a qui se cachent peut-être.

M. HUTIN : Je propose beaucoup de choses !

M. LE PRESIDENT : Vous ne proposez rien qui tienne la route. Arrêtez !

Je ne vous ai pas interrompu, il me semble. Pourtant, je me suis retenu.

Toujours est-il que, derrière, je vais vous dire, je fais partie de ceux qui cherchent des solutions. Cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas, mais cela se tente. A bon entendeur !

M. HUTIN : D'accord.

M. COULON, Président de séance : Par ailleurs, liberté à chacun d'y souscrire ou non. Il n'y a aucun caractère obligatoire. C'est un champ des possibles. Si les organisations syndicales, c'est leur droit, ont majoritairement exprimé un désaccord, les syndicats, ce n'est pas tous les salariés. Lorsque l'on sait le taux de syndiqués dans notre collectivité, on sait très bien qu'il y en a aussi qui font des choix en dehors des organisations syndicales, éminemment respectables par ailleurs.

Qui est favorable à cette délibération ?

(brouhaha)

Attendez, on va faire Madame DHALLUIN, car elle a un temps de parole plus long, potentiellement. Si vous voulez faire plus de 2 minutes, à la fois sur le fond et en explication de vote. Puis, on termine par votre explication de vote, de manière à ne pas interrompre Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je n'aurai pas besoin de plus de 2 minutes.

M. COULON, Président de séance : Comme vous voulez, vous en disposez.

MME DHALLUIN : Cette proposition pose de nombreuses inquiétudes. Le lycée est un espace de formation. Si les lycéens veulent disposer d'un bon environnement de travail et des meilleures chances de réussite, ils doivent avoir des agents présents pour assurer cet environnement et non pour les ramasser devant chez eux. Le métier

de conducteur est également un métier pénible, qui comporte une usure pour les agents, notamment en raison du manque d'effectif, et qui est peu compatible avec un deuxième métier. Si les agents étaient mieux payés, avec des contrats moins précaires, la question d'un deuxième emploi ne se poserait pas.

Nous n'avons rien contre un accompagnement à une reconversion professionnelle pour ceux qui le veulent, mais nous ne sommes pas pour le cumul d'activités. Nous y voyons une opportunité de combler des trous pour pas cher. Selon nous, le service public, c'est un agent, un métier, dans les meilleures conditions possibles. Nous voterons, bien sûr, contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. COULON, Président de séance : Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur COULON.

Nous sommes conscients qu'il y a un problème de pénurie de chauffeurs. On en a parlé régulièrement en Commission Transports. C'est un réel problème aussi pour la qualité du service public que l'on doit fournir aux usagers, en particulier aux scolaires. Cependant, ce que nous voulons rappeler ici avec nos interventions, c'est que la polyvalence ne rime pas avec la compétence systématiquement. La polyvalence, la flexibilité et l'adaptabilité sont des termes très à la mode dans le monde du travail, mais qui peuvent aussi accumuler des souffrances chez les salariés en particulier. Faire une double journée, ce n'est pas rien. Il faut aussi l'entendre au niveau physique, au niveau mental et humain.

Deuxième point, même si la mesure part d'un bon sentiment et d'une inquiétude certaine, on est en décalage avec les attentes des agents, en particulier ceux des lycées qui souhaitent, lorsqu'on les écoute, que leur cœur de métier soit revalorisé et consolidé. Ils ne souhaitent pas forcément être une variable d'ajustement d'un problème réel, notamment lorsqu'il s'agit ici d'un métier en tension.

Dernière remarque, c'est la question de la prise en charge de la formation qui, si j'ai bien suivi, sera prise en charge à 100 % par la région. Il serait tout de même intéressant, je l'avais demandé à Monsieur DHERSIN l'année dernière, lorsqu'on avait eu des problèmes, que l'on fasse des assises réelles du Transport...

M. LE PRESIDENT : On l'a déjà fait.

M. POIX : Je sais que vous l'avez déjà fait, mais il faut aussi mettre les choses très clairement sur la table. Il faut aussi que les transporteurs participent au financement de cette formation, que ce ne soit pas uniquement à la charge de la collectivité.

D'autres solutions, on en parle. Il y a aussi des solutions qui sont portées par les syndicats de transporteurs. Cela peut paraître un peu gadget, mais il faut tout tenter, vous avez raison. La cooptation par primes, par exemple, est demandée par des syndicats de transporteurs, de donner quelques centaines d'euros. La collectivité pourrait participer pour attirer. Vous avez raison, il y a un problème, on est dans la sphère d'attractivité de la RATP et de l'Ile-de-France. On va avoir un problème, puisqu'on n'est pas compétitif au niveau des salaires. C'est un vrai problème.

Après, il y a des publics. Je pensais aussi, c'est proposé par les syndicats de transporteurs, aux anciens militaires qui ont des permis poids lourds, par exemple, et qui pourraient être mobilisés. C'est aussi un lien que l'on pourrait faire avec l'armée, le ministère de la Défense, pour cibler ces publics qui sortent de leur engagement militaire, pour les cibler en particulier sur le remplacement des chauffeurs. Il n'y a pas de solution miracle, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, mais il faut aussi écouter ce que disent les agents, en particulier des lycées de la région.

Merci.

M. COULON, Président de séance : Madame FOURE.

MME FOURÉ : Je répondrai que ceci n'exclut pas cela, d'abord. Ensuite, nous faisons confiance aux agents et à leur sens des responsabilités. C'est la raison pour laquelle c'est une possibilité qui leur est ouverte. Il nous faut un cadre juridique pour que cette possibilité leur soit ouverte. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ils répondront s'ils trouvent que cela correspond à leurs possibilités, à leurs choix et à leurs goûts. Nous leur faisons totalement confiance.

M. COULON, Président de séance : Qui est favorable à cette délibération ?

Délibération n° 2023.01244

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON, Président de séance : L'ordre du jour de notre...

M. LE PRESIDENT : Plusieurs éléments.

D'abord, je reviens sur cette délibération. Revaloriser nos agents, vous savez que cela ne se passe pas tout à fait ainsi. Il y a des grilles de la fonction publique territoriale. Lorsqu'on peut intervenir, on l'a fait, notamment avec la question du régime indemnitaire. On ne se dit pas que l'on pourrait améliorer la situation ainsi, du jour au lendemain. Ce n'est pas nous qui fixons la grille salariale. C'est le premier point.

Deuxièmement, « *on va boucher les trous* » ; quels trous va-t-on boucher ? Aujourd'hui, le problème n'est pas là. C'est que l'on a besoin de répondre à ce qui est une mission de service public, car nous assumons nous-mêmes la compétence Transports scolaires.

D'autre part, « double journée », vous savez quels sont les horaires. Je ne sais pas si vous avez déjà fait du transport scolaire. Les personnes ne partent pas non plus à 3 heures du matin. Elles ne vont pas être en même temps, faire une double journée ou faire 70 heures par semaine. Il y a une réglementation européenne qui impose un maximum de 48 heures. Il est évident que si les agents le font, on va adapter leurs horaires de travail. D'ailleurs, je serais assez intéressé de voir comment vous allez réagir lorsqu'on va proposer aux agents qui ne peuvent pas télétravailler d'aller vers la semaine de 4 jours. Ce sera assez intéressant sur ces bancs.

Je le répète, on cherche des solutions. Cela fonctionnera ou non, mais cela se tente tout simplement, parce que, encore une fois, ce sont des agents des lycées et le problème, c'est l'acheminement pour les lycées. Je préfère anticiper plutôt que d'avoir des annulations à répétition des services qui ne seraient pas couverts. En effet, le miracle de l'an dernier, je ne sais pas si l'on pourra le reproduire chaque année.

Je voudrais faire deux remarques, Monsieur le Président de séance. J'avais l'intention de le faire à la première séance publique. Seulement, c'est une Commission permanente.

A la suite d'un article publié par *Mediacités* tout début mai 2023, sur un marché de masques qui avait été passé au moment de la crise du COVID et pour lequel le journal fait état qu'un intermédiaire aurait été rémunéré par une société avec laquelle nous avons passé contrat, vous savez que nous avons publié deux informations que je voulais donner aux élus.

La première des choses, c'est que j'ai écrit au directeur de la publication *Mediacités* le 4 mai, aussitôt publication de l'article, pour lui dire la chose suivante :

« *Faisant suite à votre article paru sur le site Mediacités le 3 mai 2023, intitulé "Xavier BERTRAND : un marché de masques passé dans l'urgence et de bien curieux intermédiaires", je vous informe que la région Hauts-de-France souhaite exercer son droit de réponse, en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de*

la presse et l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Je vous saurais gré de bien vouloir publier les éléments dans les 3 jours qui suivent la réception de la présente. En tout état de cause, la région Hauts-de-France se réserve le droit d'intenter une action en justice contre votre site internet pour diffamation et demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Droit de réponse à publier :

"La région Hauts-de-France regrette que vous n'ayez pas pris en compte l'intégralité des réponses transmises par mail en date du 28 avril 2023 à votre site d'information. Pour la parfaite information de vos lecteurs, dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la pénurie de masques, la région est parvenue à faire l'acquisition de 41 964 682 masques, ces achats ayant été effectués auprès de 12 fournisseurs différents. Ces commandes ont fait l'objet de toute la transparence nécessaire à l'occasion de la publication d'un rapport détaillé, présenté aux élus régionaux lors de la séance plénière du 24 septembre 2020.

Conformément aux règles de l'achat public en vigueur dans cette période de pandémie mondiale justifiant une urgence impérieuse, la région Hauts-de-France a notamment commandé auprès de la société AMG Pro pour 3 millions de masques chirurgicaux, le 6 mai 2020, pour un montant de 2 250 000 euros hors taxes. Les 3 millions de masques ont été livrés le 11 mai 2020, soit dans un délai de 5 jours en pleine période de pénurie. Personne à la région n'a eu connaissance de l'existence d'une rétribution à un intermédiaire. La société AMG Pro n'a jamais informé la région d'un versement d'une commission à un tiers."

Compte tenu des informations publiées sur le site de Mediacités, la région se réserve la possibilité d'engager toute action judiciaire appropriée visant à défendre ses intérêts. Elle va notamment saisir le procureur de la République afin de se constituer, le cas échéant, partie civile, si l'enquête révélait que la région a été lésée. »

Deux choses maintenant : j'ai donc écrit, par l'intermédiaire de la directrice générale des services, à Madame la Procureure de la République du tribunal judiciaire de Lille le 16 mai. Je vous donne lecture du courrier signé par Audrey DEMARETZ :

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits qui suivent :

La région Hauts-de-France a pris connaissance d'un article publié en ligne le 3 mai 2023 sur le site de Mediacités, intitulé "Xavier BERTRAND : un marché de masques passé dans l'urgence et de bien curieux intermédiaires". Cet article porte sur un marché public d'acquisition de masques passé en 2020 par la région. Il y est notamment précisé qu'un élu régional RN aurait effectué un signalement au procureur de Lille au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, qu'une enquête préliminaire serait ouverte et que la brigade financière aurait commencé ses auditions à l'automne dernier. Si ces informations sont exactes et qu'il apparaissait, dans le cadre de cette procédure, que la région aurait été victime de faits délictueux, elle tient à la disposition de la justice tous les éléments en sa possession. Si les faits sont avérés, la région se constituera partie civile en temps voulu.

Vous remerciant de bien vouloir m'informer des suites que vous donnerez à cette affaire, je vous prie d'agréer, Madame la Procureure, l'expression de salutations distinguées. »

A signé Audrey DEMARETZ.

Maintenant, je voudrais vous porter une nouvelle information. Lorsque la procureure m'aura écrit, s'il s'avère qu'un élu régional FN a effectué un signalement et que ceci ne débouche pas sur une action judiciaire, j'engagerai une action en justice pour dénonciation calomnieuse. J'engagerai une action en justice pour dénonciation calomnieuse.

Voilà les faits que je voulais porter à destination des conseillers régionaux.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

Le tout dernier point que je voudrais indiquer, Monsieur le Président de séance, c'est que, c'est maintenant par arrêté, mais j'ai effectué au début du mois de mai un voyage de 2 jours en Arménie, à l'issue duquel j'ai signé un protocole avec l'Artsakh, qui est le territoire du Haut-Karabagh en Arménie. D'autre part, nous sommes engagés dans des pourparlers pour aller vers un accord de coopération entre la région des Hauts-de-France et une région d'Arménie. J'aurai l'occasion de vous en reparler. Les commissions *ad hoc*, bien évidemment, se saisiront de toutes les opportunités.

Je voudrais indiquer que ce voyage prend une résonance particulière, au moment où, semble-t-il, des accords seraient passés avec l'Azerbaïdjan, qui menacent tout particulièrement le Haut-Karabagh et l'intégrité de ce territoire, pour lequel nous avons eu l'occasion de nous exprimer en séance officielle du conseil régional. J'aurai l'occasion de vous en reparler. Encore une fois, compte tenu des liens particuliers qu'il y a entre la France et l'Arménie – je le dis d'autant plus que nous n'avons pas, dans notre région, de communauté arménienne importante comme dans d'autres régions de France –, je tiens à vous dire que ce que vous aviez manifesté par votre soutien très large dans cette assemblée aura certainement l'occasion de se manifester à nouveau, compte tenu de l'aspect tragique d'une histoire qui semble balbutier dans cette partie du continent européen.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance.

Merci de m'avoir accordé la parole, Monsieur le Président de séance.

M. COULON, Président de séance : Merci, Monsieur le Président du conseil régional.

Je vous souhaite un bon retour chez vous.

L'ordre du jour est épuisé.

Merci. Merci, Mesdames.

(la séance est levée à 17 heures 48)

Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 6 juillet 2023

conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Christophe COULON Président de séance</p>	 <p>Faustine MALIAR Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission 1

Personnel :

2023.01240 - Délibération modificative - Actualisation de la délibération 20181214 relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents régionaux dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels.

En page 14 de la délibération :

ERRATUM :

Pour la ligne 8, il convient de supprimer la croix dans la colonne « DEPLACEMENTS NON PRIS EN CHARGE PAR LA REGION »

ADDENDUM :

Pour les lignes 9 et 10, il convient d'ajouter la mention suivante « (formation dans les locaux de la collectivité) »

	DEPLACEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA REGION	DEPLACEMENTS NON PRIS EN CHARGE PAR LA REGION
Préparation concours territorial ou examen	X CNFPT ou INSET	X
Formations qui relèvent du plan de formation de la collectivité régionale ou qui sont à son initiative	X Région ou CNFPT (formation dans les locaux de la collectivité) ou organisme de formation privé	
Dispositifs d'accompagnement volontaristes mis en place par la collectivité dont par exemple le PASS Management, réseaux des coachs internes et des médiateurs internes	X Région ou CNFPT (formation dans les locaux de la collectivité) ou organisme de formation privé	

2023.01244 - Dispositif d'accompagnement des agents régionaux dans l'exercice d'une activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire.

ERRATUM :

En page 2 de la délibération, dans le 2^e paragraphe, il convient de lire « la Région souhaite expérimenter ce dispositif, en mobilisant des agents volontaires » à la place de « la Région souhaite expérimenter ce dispositif, notamment en mobilisant des agents volontaires affectés dans les lycées ».

Commission n° 2

Environnement :

2023.00808 – Dispositif « Plan arbres en Hauts-de-France » : ouverture au mécénat..

ERRATUM :

En page 4 de la délibération, dans le premier paragraphe du point 5 (« Restrictions quant à l'acceptation des dons »), il convient de lire « Plans arbres » à la place de « Team Hauts-de-France ».

Commission n° 4

Apprentissage :

2023.00737 – Appel à projets permanent « Réussite des apprentis » Mise en œuvre de l'axe 2 du Fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France « Soutien à l'emploi et aux parcours de réussite des jeunes par l'apprentissage ».

ERRATA :

En page 3 de la délibération, en bas de page, il convient de lire : « Action 4 : « Des actions éducatives **y compris de sécurité routière**, sportives, [...] » à la place de « Action 4 : Des actions éducatives, sportives, [...] »

En page 3 de l'annexe 1, premier paragraphe, il convient de lire : « Action 4 : Des actions éducatives **y compris de sécurité routière**, sportives, [...], de salons professionnels **ou de forums dédiés à la prévention, à la sécurité routière, etc.** » à la place de « Action 4 : Des actions éducatives, sportives, [...], de salons professionnels etc. ».

Commission n° 5

Lycée :

2023.00903 – Mise à niveau de la filière « Structures métalliques » : complément de financement pour les travaux de mise aux normes des ateliers au sein des lycées des Hauts de France

ERRATUM :

En page 4 de la délibération, avant dernier paragraphe il convient de lire « Un bilan d'utilisation des crédits précédemment affectés sur le volet « Travaux » (soit 15,4 M € [...]) » à la place de « Un bilan d'utilisation des crédits précédemment affectés sur le volet « Travaux » (soit 15,4 € [...]) »

Commission n° 8

Santé :

2023.00800 – Programme d'actions santé des Restaurants du Cœur – Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 – Affectation 2023.

ERRATUM : Dans le tableau financier, au niveau de la colonne « Imputation Budgétaire Programme », il convient de lire « 934/412/65748/41200001 » à la place de « 934/412/65748/41000001 ».

Commission n° 10

Agriculture :

2023-00272 - FEADER - PSN Fiche 70.27 - Appel à projets 2023 " MAEC Forfaitaire - Transition des pratiques

ERRATA :

Dans l'annexe AAP 2023 MAEC, en page 16 :

- 3^e paragraphe, il convient de supprimer : « pour instruction avant la date de clôture de l'appel à projet au 30 septembre 2023 minuit ».
- 4^e paragraphe, il convient de supprimer : « et au plus tard le 30 septembre 2023 à minuit ».

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

RÉSULTATS DE VOTE

Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2023.00345 - FEADER - PSN 73.6 - Appel à projets 2023 "Soutien à la réalisation de travaux de desserte forestière"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00566 - Affectation de crédits pour le dispositif Nature en Chemins (NACH)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

2023.00596 - Association pour la défense des chemins ruraux des Hauts-de-France : programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X				X	

Voix pour : 47

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00676 - Modifications et prolongations de délais de 5 opérations - Biodiversité et eau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

2023.00682 - Aides 2023 aux actions forestières

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00704 - Programme 2023 de restauration et de gestion de zones humides sur les marais de la Souche

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

2023.00808 - Dispositif « Plan arbres en Hauts-de-France » : ouverture au mécénat.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 7

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

2023.00998 - Natura 2000 – financement de l'animation des sites "orphelins"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

02 - Connaissance

2023.00279 - Programmes d'actions 2023 des associations Ligue de Protection des Animaux du Calais, Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres et Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00655 - Programme d'actions 2023 des 6 Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Ecocitoyenneté

2023.00686 - Société Mycologique du Nord de la France : Programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00804 - 5 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Eau

2023.00484 - Programmes d'activités 2023 des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique et de l'association régionale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 7

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00525 - Travaux relatifs au plan de restauration et d'entretien de cours d'eau (plans de gestion), travaux de dés-imperméabilisation et de végétalisation, requalification et gestion alternative des eaux pluviales, élaboration d'un schéma directeur de gestion

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00734 - Programme d'animation 2023 de l'ADOPTA (gestion durable des eaux pluviales en région Hauts-de-France)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2023.00114 - Convention avec la Commune d'Oye-Plage dans le Pas-de-Calais relative au transport des élèves de primaire et de maternelle habitant à moins de trois kilomètres

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00618 - Avenants n°3 aux conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs relatifs à l'évolution de l'offre sur le territoire du Pas de Calais - Périmètres 2 et 4

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00619 - Avenants aux 8 conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs sur le territoire du Pas-de-Calais concernant l'évolution du forfait scolaire en rémunération à la validation scolaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01012 - Avenant n°5 à la DSP du Périmètre 4 de l'Oise concernant la fixation d'un objectif actualisé de la fréquentation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X	X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 2

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.00358 - Financement des travaux préventifs en 2024 dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves-Compiègne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.00419 - Canal Seine Nord Europe: Rapport annuel sur la situation de l'établissement public local et avancement de la réalisation du projet

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
20			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X					X

Voix pour : 34

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 4 (Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Franck DHERSIN, Daniel LECA)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00420 - Canal Seine Nord-Europe : financement d'études pour la réalisation des ports intérieurs de Nesle et Péronne

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
20			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 42

Abstention : 0

NPPAV : 4 (Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Franck DHERSIN Daniel LECA)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
20			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 4 (Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Franck DHERSIN Daniel LECA)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Infrastructures de mobilité douce

2023.00543 - Participation au comité d'itinéraire de l'EuroVelo 3 au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00547 - Participation au comité d'itinéraire de l'EuroVelo 4 au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00875 - Véloroute V370 entre Caours et St Riquier : Modification du calendrier de réalisation de l'opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission n° 4 :
«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2023.00657 - Programme Régional de Formation "se former dans l'enseignement supérieur" 2023 - Attribution de subventions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00680 - Rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle : remises gracieuses et admission en non-valeur

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00692 - Prestations d'accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00758 - Sélection des opérateurs économiques pour la mise en œuvre du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour les compétences clés 2023/2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X		X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 16 (RNIA + PCPE + Héloïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Mesures d'accompagnement des publics

2023.00198 - PIA4 : approbation de l'appel à projets régional - formation professionnelle et affectation des crédits correspondants

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00502 - CPER 2021-2027 : subvention au Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l'égalité femmes/hommes (CORIF) pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01103 - Sécurisation des parcours des stagiaires de la formation professionnelle - Hébergement et restauration 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2023.00438 - Fusion de la Mission Locale Métropole Sud, de la Maison de l'Emploi Métropole Sud et de l'Office intercommunal - Transfert des conventions en cours (activité mission locale uniquement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Schéma, accord cadre, partenariat

2023.00346 - Appui aux contrats de branches : 4 opérations et 2 avenants de prolongation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00707 - Renouvellement des conventions d'association OuiForm avec les cinq conseils départementaux et de la convention d'adhésion OuiForm entre la Région, la DREETS et Pôle emploi.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01003 - Protocole de préfiguration de France Travail en région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X		X			X	

Voix pour : 36

Voix contre : 7

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Relation avec les entreprises

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.00790 - Aide à la création d'entreprise - subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 43

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Consolidation financière des entreprises

2023.00633 - Modification des conditions de remboursements au bénéfice de la SAS BIGNON DERVAUX

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00814 - Modification des conditions de recouvrement du prêt régional de la société SEBHOTEL à Noyon (60)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Dispositif Proch'emploi

2023.00899 - Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X			X		X	

Voix pour : 36

Voix contre : 5

Abstention : 12

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 12 : Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge : Arnaud DECAGNY ;
- Op 14 : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE ;
- Op 17 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ ;
- Op 18 : Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 20 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00935 - Dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) : financement du programme d'activité 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Développement des grandes entreprises

2023.00621 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS MBK INDUSTRIE à Rouvroy

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00797 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS GREENYARD FROZEN à Comines

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

07 - Outils financiers

2023.00835 - Participation de la Région Hauts-de-France au programme France 2030 régionalisé : affectation au titre de l'année 2023 pour les actions projets d'innovation, projets filières et projets I-DEMO

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

09 - Appui au développement RH des entreprises

2023.00708 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : entreprise peignage DUMORTIER à Tourcoing (59)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

13 - Performance Industrielle

2023.00622 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00716 - Modification de la subvention attribuée à la SARL ATELIER D'AGENCEMENT CROUZET au titre du dispositif Investissement Performance Industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00736 - Modification de la subvention attribuée à la SARL ATRAM LASER au titre du dispositif "investissement performance industrielle"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00823 - Modification de la subvention attribuée à la SAS TOLEXPRESS au titre du dispositif Investissement Performance Industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00851 - Régularisation de l'aide à la performance industrielle octroyée à l'entreprise SARL MENUISERIE NORD PVC à Comines (59)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2023.00913 - Appui aux acteurs régionaux dans le cadre du Forum International de la Cybersécurité (FIC) 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X	X	

Voix pour : 49

Voix contre : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Xavier BERTRAND, Daniel LECA)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Maison des entrepreneurs

2023.00647 - Délibération de répartition - Financement 2023 d'actions dans le cadre du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF) - Little Big Women, Réseau Initiative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00717 - Maison des entrepreneurs Hauts-de-France – test d'activité – financement 2023 du réseau BGE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00789 - Événements territoriaux entreprises et créateurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00837 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes annuels d'activités des BGE Flandre Création, Hauts-de-France, Picardie, des associations DREAMAKERS et ENACTUS.
Soutien à la 4e édition des rendez-vous de l'entrepreneuriat en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X			

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 et 9 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00839 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles – KUNACT et RESA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Actions transversales

2023.00765 - Salon SIFER 2023 (Salon International du Ferroviaire) du 28 au 30 mars 2023 à Lille - Pavillon collectif Hauts-de-France - Liste des participants et montant de leur participation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

08 - Plan emploi

2023.00757 - Modification de la délibération concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : programme d'activités de l'année 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 – Artisanat

03 - Booster TPE-artisans commerçants

2023.00855 - Plan Booster TPE, Artisans Commerçants : programme d'activités 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00856 - Plan Booster TPE, Artisans Commerçants : programme d'activités 2023 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Laurent RIGAUD)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2023.00620 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Apprentissage

03 - Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.00792 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.00737 - Appel à projets permanent « Réussite des apprentis » Mise en œuvre de l'axe 2 du Fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France « Soutien à l'emploi et aux parcours de réussite des jeunes par l'apprentissage »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

06 - Innovation numérique et sociale

01 - Animation des dynamiques ESS

2023.00817 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programmes d'activités 2023 de la CRESS Hauts-de-France et de Cigales Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Starter ESS

2023.00481 - Starter ESS : délibération modificative : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) - IRIAE au titre de l'année 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00607 - Starter ESS : aides à l'émergence des structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00608 - Starter ESS : aide à la création des structures de l'Economie Sociale et Solidaire : Humafin COOP

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00735 - Accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ACC'ESS : appel à projet 2024-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00741 - ACC'ESS - accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'ESS 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 9 : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission n° 5 :
Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00866 - Requalification de l'entrée et transfert du pôle de l'administration au LP de l'Automobile et du transport de GRANDE SYNTHE (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00903 - Mise à niveau de la filière « Structures métalliques » : complément de financement pour les travaux de mise aux normes des ateliers au sein des lycées des Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00904 - Aménagements pédagogiques dans le cadre des mesures des rentrées scolaires suite à l'évolution de l'offre de formation initiale professionnelle sous statut scolaire dont le Rectorat est en compétence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00905 - Travaux de rénovation des installations thermiques dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00906 - Rénovation des 2 étages de la résidence lycéenne suite expertise décennale au Lycée Jean Baptiste Corot à BEAUVAIS (volet études)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00907 - Mise en oeuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des Lycées (PARM 2023)
(complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00908 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine "Lycées" ou pour l'acquisition de de fournitures et matière d'œuvre nécessaires aux interventions des Agents Techniques Territoriaux dans les lycées pour certains chantiers spécifiques (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Equiper les EPLE

2023.00794 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00795 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel de fonctionnement général à destination des lycées de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00848 - Désaffectation du service public de l'Education de divers équipements affectés à des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00005 - Conventions d'utilisation des installations sportives

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00630 - Réorganisation du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Edmond Labbé, du Lycée Professionnel Edmond Labbé et du Lycée Professionnel François Rabelais, à Douai.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du GRE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 7

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00860 - Conventions d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00895 - Reconstitution du Fonds d'Urgence pour la Réparation des Equipements de Cuisine et de Restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00929 - Dispositif "Je mange local au lycée" : versement de subventions aux 100 lycées retenus à l'appel à candidatures de l'année civile 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00661 - Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00662 - Génération + Projets Emblématiques et Citoyens 2022/2023 : Projet « Des chefs étoilés cuisinent le potager du lycée pasteur à Lille »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00831 - Les Après-midi du Zapping en Région Hauts de France 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00865 - Travail de mémoire : lancement de l'appel à projets sur l'année scolaire 2023-2024 en vue du déplacement au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau prévu fin d'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00888 - Aide aux lycéens en interruption scolaire pour raisons de santé pour l'année scolaire 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2023.00951 - Lancement de l'appel à projet "les lycéens se mobilisent pour le campus" et affectation de crédits pour le financement des projets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Enseignement supérieur

02 - Vie étudiante

2023.00605 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00874 - Subvention à l'Association ANIMAFAC

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Aides aux étudiants

2023.00628 - Soutien aux dispositifs "aide à la restauration des étudiants des Hauts-de-France" et "Fonds Régional Social d'Urgence" - Délibération modificative sur le dispositif aide à la restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00740 - Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL) dispositif AMBITION - affectation pour l'année universitaire 2023-2024 et désaffectation de montants pour l'année 2021-2022.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 – Recherche

01 - Grands projets structurants (dont CPER)

2023.00703 - Projets recherche - délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00594 - Convention pour solde entre la Région Hauts-de-France et la SAS SICOMIN au titre du financement régional du projet FIITCOMS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00710 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 3^{ème} session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00726 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 2^{ème} session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 6

« Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) »

01 - Aménagement du territoire

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2023.00730 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00731 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Soutien aux communes

2023.00821 - Fonds d'intervention "maintien du dernier commerce de proximité dans une commune"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Parcs Naturels Régionaux

2023.00862 - Mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 avec les PNR Avesnois et Oise – Pays de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur l'opération suivante :

- Op 1 : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

06 - Aménagement du territoire divers

2023.00820 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00822 - Fonds d'intervention "Inondations et tempêtes"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00919 - Soutien exceptionnel à une opération de réaménagement de l'espace urbain – création d'une infrastructure de mobilité à Beauvais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Rénovation urbaine

2023.00636 - Avenant 1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise (ACSO)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00658 - Nos Quartiers d'Été 2023 - Présentation des 133 projets NQE 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Maryse FAGOT, Christopher SZCZUREK)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 6 : NQE Saint-Quentin : Xavier BERTRAND ;
- Op 14 à 20 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre : Arnaud DECAGNY ;
- Op 21 à 24 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut : Salvatore CASTIGLIONE ;
- Op 25 à 35 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON ;
- Op 90 à 96 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE ;
- Op 102 : NQE Calais : Natacha BOUCHART ;
- Op 110 à 123 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 129 à 132 : NQE concernant le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00659 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 concernant les départements de l'Aisne et de l'Oise

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 à 6 : SREI en faveur des QPV du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00729 - Aménagement du quartier Saint Exupéry à Méru - 1^{ère} tranche - dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de la Communauté de communes des Sablons

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00846 - Programmation de deux opérations prévues à la convention dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Renouveau Urbain (NPNRU) de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne : transformation de la voie rapide pénétrante en boulevard urbain et requalification de l'aire de jeux du square Bizet situés dans le quartier du Clos des Roses

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00883 - Participation statutaire 2023 au bénéfice du Groupement d'intérêt public Institut Régional de la Ville (IREV)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Logement

2023.00521 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00651 - Approbation de conventions spécifiques de traitement des Données à Caractère Personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2023.00644 - Cotisation pour l'année 2023 à l'association France Hydrogène (ex. Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible -AFHYPA-)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00675 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans la SAS Energies du Beauvaisis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00954 - FRATRI- financement de 7 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X	X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 2

NPPAV

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 6 : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01008 - « Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 3 porteurs (Sas TND - Terra Nova Développement, Sas Néo Eco Développement et l'association les Papillons Blancs du Cambresis)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Economie circulaire

2023.00902 - FRATRI - actions d'accompagnement pour l'évolution des modèles de développement vers les nouveaux modèles économiques - association APES

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00936 - FRATRI - modification de la subvention allouée à la SEM SORELI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.00976 - FRATRI - financement d'un projet "Stratégies régionales et territoriales" relatif à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Mobilité décarbonnée

2023.00886 - Centrale d'achat régionale dédiée à la mobilité électrique : convention de partenariat avec la communauté de communes Osartis-Marquion

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2023.00852 - Aide au fonctionnement annuel de 7 structures locales d'information sur l'Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00881 - Participation de la Région aux projets sélectionnés dans le cadre du programme INTERREG Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00944 - Adhésion de la Région au réseau ERRIN (European Regions Research and Innovation Network)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Coopération européennes et actions urbaines innovatrices

2023.00872 - Perception d'une recette du budget de l'assistance technique du Programme Initiative Urbaine Européenne pour le financement d'un poste de chef de projet

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Programmation européenne

2023.00501 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : validation des conventions de délégation de tâches relatives à la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur la convention de délégation de tâches relatives à la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré avec la Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Création et créativité

2023.00294 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2025 du Théâtre du Nord de Tourcoing (axe 1 - Création libre)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 43

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00742 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 4

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00743 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00744 - Convention Pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 du Centre Chorégraphique National de Roubaix (axe 1 - Création libre)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00745 - Fonds de soutien à la création, Émergence et Résidences 2023 (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00746 - Fonds de soutien à la création, Émergence, Résidence 2023 et dispositif Recherche et expérimentation (axe 1 - Création libre) - Livre et lecture, Musiques actuelles, Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1, 5 et 12

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 à 4 et 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00748 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles (axe 1 - Novaction)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00750 - Aides aux projets dans le cadre du dispositif Éditeurs (axe 1 - Novaction) et projet complémentaire (axe 3)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00751 - Aides aux projets dans le cadre du dispositif libraires indépendants (axe 1 - Novaction)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00752 - Participation régionale au contrat de filière musiques actuelles en Hauts-de-France 2023-2026 et approbation de la convention d'application financière 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00809 - Convention Pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de l'Association Art Zoyd 3 de Valenciennes (axe 1 - Création libre)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Aurore COLSON)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Education et métier

2023.00309 - Association Ecole du Nord : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 et soutien au programme pluriannuel 2022-2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00759 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en 2023 (axe 2 - Génération culture) - Musiques, cinéma, livre et lecture.

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 5 et 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00762 - Accompagnement de projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en 2023 (axe 2 - Génération culture) - CSTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00763 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'accompagnement à la formation et l'enseignement artistique (axe 2 - Education et métiers) - Musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00764 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'accompagnement à la formation et l'enseignement artistique (axe 2 - Éducation et métiers) - Arts visuels et Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 4

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers : Natacha BOUCHART.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.00766 - Inventaire général du patrimoine : Acquisition de matériel photographique, de consommables et numérisation de lots photographiques argentiques (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00768 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1, 4, 15 et 22

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Maison de la Culture d'Amiens : Brigitte FOURÉ.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 et 8 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00769 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Musiques, livre et lecture et Cinéma -Audiovisuel et projet complémentaire (axe 4)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 14

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 15 : Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00770 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire) - Arts Visuels, CSTI et Patrimoine

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 7

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 5 : SAEML Nausicaà : Paulette JUILIEN-PEUVION et Daniel LECA.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00772 - Association Le Bateau Feu - Scène nationale de Dunkerque : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00776 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels en 2023 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 5 et convention correspondante : Résidence longue sur le territoire du bassin minier, accompagnée par la Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 6 et convention correspondante : résidence longue sur le territoire du Valenciennois, accompagnée par la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00777 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 10

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00788 - Inventaire général du patrimoine : Convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées -
Financement d'un poste de Chargé(e) de mission (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00811 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 de l'Association Arts Scéniques Rocks de
Dunkerque (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Rayonnement de la Région et développement international

2023.00781 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et promotion, valorisation et exportation de la créativité régionale 2023 (axe 4 - Haute Culture) - Spectacle vivant, Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00782 - Promotion, valorisation et exportation de la créativité régionale 2023 de structures culturelles (axe 4 - Haute Culture) - Sélections Festivals Nationaux des Arts de la rue et de l'Espace Public

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00783 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs résonances) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00784 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Musique de répertoire et de création

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00785 - Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Cinéma-Audiovisuel et livre et lecture

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 10 : 13^{ème} édition du Festival 2 Cinéma de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00786 - Programme d'activités 2023 de l'Association International Arts Festival Next et Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 8 et 9

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00845 - Accompagnement de temps forts 2023 (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Arts visuels et Patrimoine

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 7

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Action culturelle

2023.00787 - délibération modificative relative aux dossiers de plusieurs dispositifs culturels.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2023.00559 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023 - 2023 et aide d'une équipe féminine de hockey-sur-gazon pour sa participation à la coupe d'Europe pour la saison 2022/2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00565 - Soutien aux manifestations sportives - 52 opérations - 47 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 20 : 26^{ème} édition du Jumping international de Maubeuge : Arnaud DECAGNY ;
- Op 39 : 25^{ème} édition du Tournoi international de tennis féminin et 2^{ème} édition du Tournoi national de tennis fauteuil d'Amiens) : Brigitte FOURÉ ;
- Op 40 : 5^{ème} édition de l'Open national de paratennis de Valenciennes : Aurore COLSON ;
- Op 44 : 44^{ème} édition de l'Open international de tennis de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00648 - Aides aux Tournois Internationaux de Football jeunes (3 bénéficiaires et 4 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00669 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs professionnels et des clubs de haut niveau des Hauts-de-France, de l'accès à une compétition européenne pour la saison 2022-2023 et 2023 (association : 5 bénéficiaires - 6 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00798 - Adhésion de la Région à l'association Les Amis de Paris Roubaix pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00847 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (8 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 4 : édition 2023 du Semi-marathon "Fabien Camus" de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND ;
- Op 5 : édition d'hiver de la Courses des 4 saisons 2023 d'Amiens : Brigitte FOURÉ ;
- Op 7 : 35^{ème} édition des Foulées Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00942 - Subvention exceptionnelle au titre du parcours en Eurocup Women 2022/2023 de l'équipe féminine de basket-ball-Ligue féminine de l'ESBVA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Formation et emploi sportif

2023.00517 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 23 bénéficiaires - 23 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00518 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 7 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00667 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (5 bénéficiaires, 5 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Fonctionnement de structures sportives

2023.00588 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et aides aux projets pour l'année 2023 (17 bénéficiaires ; 20 opérations)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2023.00673 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 5 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00833 - Délibération modificative : changement de date de fin prévisionnelle d'opération pour les dossiers "minibus" (7 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Jeunesse

01 - 4T et Illettrisme

2023.00857 - Dispositif "4T" et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (2 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00864 - Réseau Etincelle : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Travail

2023.00896 - Attribution de subventions aux associations organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles en Hauts-de-France 2023 (4 bénéficiaires - 4 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2023.00861 - Soutien aux projets des jeunes - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP 4 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : La Fabrique DÉFI : Natacha BOUCHART ;
- Op 4 : Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports - CLAP de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Relations internationales

02 - Energie pour l'Afrique

2023.00887 - Délibération modificative : Financement du programme d'activités 2023 dans le cadre du programme "Énergies pour l'Afrique" de l'association Pôle MEDEE à Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Mobilité internationale

2023.00691 - Organisation de "Cap sur le monde 2023", forum régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes et de sa "Quinzaine de la mobilité"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00879 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2022-2023 et 2023-2024 -

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

06 – Tourisme

01 - Destination touristique

2023.00690 - Mise en oeuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Pays Chaunois" - soutien à 1 opération : rénovation d'un centre de classes découvertes et de vacances.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00850 - Mise en oeuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Autour du Louvre-Lens" : soutien à l'organisation des Fêtes de la Sainte-Barbe 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			1			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00853 - Mise en oeuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Métropole Européenne de Lille (MEL)" : soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00901 - Contrat de rayonnement touristique Arras Pays d'Artois : soutien au Beer Potes Festival 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00911 - Soutien à quatre actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00914 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois-Thierache soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2023.00916 - Priorités régionales d'intervention touristiques : 2 dossiers

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Marketing

2023.00867 - Plateforme collaborative des organismes de tourisme (POT') Hauts-de-France : programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Attractivité

2023.00568 - Délibération modificative pour 6 dossiers tourisme

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1, 2 et 4

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00699 - Soutien à l'organisation de 3 congrès 2023 : Fédération Française de Rugby, Fédération Française de Volley-ball et Assemblée Générale Européenne de la Via Francigena

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3 : Commune de Calais : Natacha BOUCHART.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

07 - Devoir de mémoire

2023.00884 - Soutien à la reprise et à la refonte de la base nationale de recensement et d'étude « Monuments aux Morts » par l'Association pour la Recherche en Histoire, Archéologie dans l'espace Septentrional (ARHiArS)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00937 - Délibération modificative pour 4 dossiers devoir de mémoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : création d'un monument en hommage aux généraux picards de la 2^{ème} DB en adjonction au mémorial du Gal Leclercq à Amiens : Brigitte FOURÉ.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 – Santé

01 - Santé

2023.00670 - Acquisition d'équipements médicaux par l'Association du Cabinet médical de Ribemont et par l'Association de l'Union des mutuelles de Dunkerque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Santé prévention

2023.00697 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2025 - Association Hauts-de-France Addictions.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

 2023.00698 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024- Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00738 - Programme d'actions 2023 de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Hauts-de-France dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00739 - Programme d'actions 2023 de l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00760 - Soutien aux Espaces Ressources Cancers (ERC) au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00778 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Santély Association

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00793 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Association de Cardiologie Nord-Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00796 - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 - Les Clowns de l'Espoir

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00799 - Programme d'actions 2023 de l'Institut Pasteur de Lille dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00800 - Programme d'actions santé des Restaurants du Cœur - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 - Affectation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Santé, appui et observation de la politique santé

2023.00668 - Convention partenariale d'objectifs 2023-2025 et programme d'activité 2023 de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Formations sanitaires et sociales

2023.00561 - Financement de la formation "accompagnant éducatif et social" (AES) pour les demandeurs d'emploi pour l'année scolaire 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00706 - Reconstitution du dispositif du Fonds Régional d'Aide d'Urgence (F.R.A.U) pour les étudiants et élèves boursiers des formations sanitaires et sociales - Année Scolaire et Universitaire 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00727 - Convention de partenariat financier en matière de formations sanitaires Région Hauts-de-France – Pôle Emploi – Année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.00825 - Association Vacances et Familles - Délégation Hauts-de-France : soutien au programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01160 - Aide individuelle au Permis de Conduire: affectation de crédits complémentaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00047 - Union régionale des foyers ruraux et associations d'animation rurale des Hauts-de-France
Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00049 - Familles rurales fédération des Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026
et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00053 - Léo Lagrange Nord-Ile de France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00061 - Formation des bénévoles 2023 - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00373 - Hauts-de-France en fête (31 dossiers - 30 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 19 : Foire au Boudin de Saint-Quentin - édition 2023 : Xavier BERTRAND.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00882 - Aide aux associations caritatives dans la mise en place de leurs projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2023.00624 - Délibération modificative : 7 bénéficiaires pour la réalisation d'opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00688 - Plan Cheval - Plan de Sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord 2023-2026 - Programme d'actions 2023 du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et du Syndicat Hippique du Boulonnais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00689 - Plan Cheval - Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts-de-France - Réseau Références microéconomiques pour la filière équine au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00715 - Plan Cheval - Dispositif Contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité pour l'année 2022 (primes chevaux de trait nés ou élevés en 2022)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00756 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : soutien au projet Ferme Laitière Bas Carbone

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00803 - Plan Cheval - Conseil des chevaux Hauts-de-France : soutien au programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00815 - Plan Cheval - Dispositif d'aide à l'acquisition de dispositifs de sécurisation du poulinage : accompagnement de 11 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00816 - Plan Cheval - Délibération modificative de deux appels à projets de la filière équine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Plan BIO

2023.00428 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Agro environnement

2023.00603 - Soutien au programme d'actions 2023 de la Fédération Régionale des CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00679 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : soutien à des programmes d'actions pour renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur de la biodiversité et des paysages

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00681 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : projet DEPHY-EXPE MINIPEST 2019-2024 - Actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00685 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme 2023 de recherche et d'expérimentation sur les méthodes de lutttes biologiques et intégrées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00687 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : projet 2018-2024 de ferme de références agro-écologiques en productions végétales au lycée agricole de Tilloy-Lès-Mofflaines - actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00702 - Plan Agro-écologie : Programmes d'expérimentations en agriculture - filières végétales - programmes d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00713 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : convention relative à l'Observatoire Régional de l'Agro-écologie (ORAE) en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Filières valeur ajoutée

2023.00849 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00854 - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement : programme annuel d'activités 2023 pour la mise en relation entre l'amont et l'aval au sein de la filière agri-agroalimentaire des Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Communication

2023.00836 - Financement de manifestations à caractère agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 4 : 33^{ème} Fête du Lait - Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01015 - Convention de partenariat entre la Région et le Département du Pas de Calais en matière d'intervention dans les domaines agricole et halieutique.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

06 - Diversification agricole et non agricole

2023.00439 - Développement du don agricole dans les Hauts-de-France au travers du relais SOLAAL Programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00700 - Programme d'actions 2023 : Qualification des entreprises, formation et promotion des emplois de travaux agricoles et forestiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2023.00634 - Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA) Hauts-de-France - financements 2023 de structures

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00844 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs: soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

09 - FEADER

2023.00145 - FEADER – PSN 73.1 - Appel à projets 2023 "Transformation et commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00167 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 "Aide aux investissements agricoles en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00190 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 "Aide aux investissements pour améliorer la performance globale et la durabilité des filières de l'élevage"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			2			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00192 - FEADER - PSN 73.1 - Appel à projets 2023 "Aide aux investissements en faveur des productions végétales"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00272 - FEADER - PSN Fiche 70.27 - Appel à projets 2023 " MAEC Forfaitaire - Transition des pratiques"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00422 - FEADER - PSN 77.01 - Appel à projets 2023 "aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la sylviculture"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00880 - FEADER - PSN 78.01 - Appel à projets 2023 "Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01038 - FEADER - Cofinancement des programmes de développement rural

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Pêche

02 - Filière Halieutique

2023.00897 - Aide d'urgence accordée à une entreprise de pêche des Hauts-de-France (1 bénéficiaire)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 4 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 1 :

**« Ressources, fusion, administration générale, finances,
personnel, affaires juridiques »**

01 - Ressources

2023.01187 - Adhésion à la centrale d'achat RESAH

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Administration générale

2023.00928 - Conventions entre la Région Hauts-de-France, le Rectorat de l'Académie d'Amiens, le Rectorat de l'Académie de Lille, l'Université de Picardie – Jules Verne et l'Université de Technologie de Compiègne, relatives aux usages et aux hébergements des équipements du Réseau Régional de Télécommunications

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00943 - Réseau régional de télécommunications (lots 1-3-4-5-6) : convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au raccordement au réseau régional de télécommunications de la région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.00950 - FEADER 23-27 : Approbation des conventions d'échange et de mise à disposition des données avec l'ASP dans le cadre du Plan Stratégique National

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00997 - AMIENS Cité scolaire sud – Création de servitudes découlant de la cession d'une partie de la chaufferie à la Ville d'Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01000 - LENS Lycée Béhal – Déclassement des deux parcelles à céder à la Ville de LENS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01086 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV conformément aux dispositions des II° et III° de l'article L. 1111-6 du CGCT : les élus concernés par les organismes au sein desquels la Région les désigne pour la représenter en application de la loi (à l'exclusion des organes décisionnels des groupements de collectivités territoriales).

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Finances

2023.00878 - Friche industrielle de Blaringhem : avenant n°2 à la convention opérationnelle entre la Région, la CCFI et l'EPF

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Jean-Pierre BATAILLE, Salvatore CASTIGLIONE)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01018 - Acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 23 mars 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01182 - Délibération remplaçant la délibération n°2023.00343 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt en faveur de la Société du Canal Seine Nord Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
20			10			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 4 (Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Franck DHERSIN, Daniel LECA)

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Personnel

2023.00672 - Instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour l'accomplissement de démarches administratives exceptionnelles dans le cadre de violences intra-familiales.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 43

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01062 - Accompagnement des parcours professionnels des agents régionaux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01226 - Délibération modificative - Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents du conseil régional Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

2023.01240 - Délibération modificative - Actualisation de la délibération 2018.1214 relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents régionaux dans le cadre de l'accompagnement des parcours

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.01244 - Dispositif d'accompagnement des agents régionaux dans l'exercice d'une activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X				X			X	X

Voix pour : 46

Voix contre : 5 (GRE + Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Alexandre OUIZILLE, Benjamin SAINT-HUILE.

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Natacha BOUCHART, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Franck DHERSIN, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Yvan HUTCHINSON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Anne PINON, Patricia POUPART, Jean-François RAPIN, Laurent RIGAUD, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Guislain CAMBIER, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Amel GACQUERRE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 2 élus présents ou représentés.

François DECOSTER, Samira HERIZI.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Claire MARAIS-BEUIL, Christopher SZCZUREK ([arrivée en séance avant le vote de la Délibération n° 2023.00279](#)), Jean-Philippe TANGUY.

Gauche Républicaine et Ecologique (GRE) : 2 élus présents ou représentés.

Héloïse DHALLUIN, Samia SADOUNE.

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents.

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.

.....
Absents (3) : Guillaume DELBAR (NI), Alexandre OUIZILLE (GRE), Benjamin SAINT-HUILE (GRE).

ANNEXE 3

Amendements



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 23/05/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 25 mai 2023

Délibération n° 2023. 00420: Canal Seine-Nord-Europe:
financement d'études pour la réalisation des ports
intérieurs de Nesle et Péronne

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Enquête de l'impact des ports intérieurs sur les ressources en eau

Amendement

Nous proposons d'ajouter à la feuille n° 3 dans la partie "Décide" le tiret suivant:

"- de demander que l'enquête précise clairement l'impact écologique des ports intérieurs de Nesle, de Péronne et des ouvrages hydrauliques attenants, en particulier sur la ressource en eau".

Exposé des motifs

La Région Hauts-de-France en accord avec son SRADDET, les engagements pris à travers le dispositif "REV 3" et en ayant pris connaissance du récent rapport sur l'eau produit par le CESER, décide d'accorder une importance toute particulière à la question de la ressource en eau dans le dossier du Canal-Seine-Nord-Europe.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
51 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté

Arrivé SG le 23/05/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 25 Mai 2023

Amendement n° 2- présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00790

Objet : Aide à la création d'entreprise : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires.

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

« D'allouer une subvention globale de 1 320 000 €, au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises, aux différents bénéficiaires repris dans le tableau ci-annexé. »

Par :

« D'allouer une avance remboursable globale de 1 320 000 €, au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises, aux différents bénéficiaires repris dans le tableau ci-annexé. »

Exposé des motifs : L'avance remboursable présente un double avantage : permettre dès son remboursement l'engagement du Conseil régional au bénéfice d'un autre acteur économique et de ne pas créer d'effet de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

Christine ENGRAND

Amendement rejeté



Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

Arrivé SG le 23/05/2023

AMENDEMENT

DATE 25/05
DÉLIBÉRATION N° 2023.00630
AMENDEMENT N° 1
DÉPOSÉ PAR Mme DHALLUIN Héloïse
TITRE DE L'AMENDEMENT

Amendement de sauvegarde des emplois régionaux dans le cadre de la fusion des lycées Edmond Labbé (LGT) et Edmond Labbé (Professionnel) ainsi que du lycée François Rabelais.

AMENDEMENT

Modification dans le préambule :

«Considérant que cette évolution offrirait notamment aux élèves et aux apprentis des possibilités de formation étendues au sein d'une même structure et de meilleures conditions de travail avec une mutualisation des matériels et des espaces, tout en garantissant la pérennité de tous les emplois régionaux des trois établissements.»

Ajout dans le décide :

«De sauvegarder, dès la rentrée 2023, tous les emplois des agents régionaux des trois établissements dans le lycée polyvalent.»

EXPOSÉ DES MOTIFS

La délibération sur le projet de la fusion de ces trois établissements ne garantit aucune protection de tous les emplois régionaux dans trois anciens lycées dans le nouveau lycée polyvalent. Il existe une possibilité que ce soit des dizaines d'emplois régionaux qui puissent être remis en cause par une fusion.

Amendement rejeté

Arrivé SG le 23/05/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 25 Mai 2023

Amendement n°3 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00294

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2025 du Théâtre du Nord de Tourcoing

Amendement :

-Avant le CONSIDERANT / PREAMBULE:

Ajouter : Vu la délibération n°20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

-Dans l'article 8 de la convention :

Ajouter : 8.7 Par délibération du 28 juin 2018, la Région a adopté son plan régional de lutte contre la radicalisation et sa charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines. Dans le cadre de la présente convention et de la signature de ladite charte, la Région et le bénéficiaire se mobilisent pleinement pour l'application de ce plan, pour une prise en charge concrète de cet enjeu de société.

Le bénéficiaire mobilisera l'ensemble des leviers dont elle dispose afin de décliner, dans son action quotidienne et selon des modalités à définir en son sein, cette priorité envers ses membres.

Le bénéficiaire s'engage à produire, dans le cadre de chaque convention financière annuelle, au moment du versement du solde de la subvention de la Région, un rapport faisant état des actions mises en œuvre afin de respecter les engagements pris à la signature de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines.

Le bénéficiaire s'engage à souscrire au Contrat d'Engagement Républicain et à respecter les principes de la République.

Exposé des motifs : Le respect de la laïcité et des valeurs de la République doit être mis en œuvre pour tout organisme sollicitant un financement public de la part du Conseil Régional

Sarah FLAMANT

Amendement rejeté



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 23/05/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 25 mai 2023

Délibération n°

2023.00588 : Aides au programme d'action des ligues et comités régionaux dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et aides aux projets pour l'année 2023.

Amendement n° 2

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Ajout aux conditions d'attribution de reversement total des sommes indûment perçues

Amendement

Nous proposons dans la partie « Décide » à la feuille n°5 d'ajouter après « en cas de non-respect par les associations de la Charte régionale de la Laïcité et des valeurs de la République » un nouveau tiret:

« - Au cas où les fédérations partenaires ne s'engageraient pas à lutter au quotidien contre le racisme, le sexisme et les discriminations liées à l'orientation sexuelle ».

Exposé des motifs

La Charte régionale adoptée en début de mandat n'intègre pas assez explicitement l'obligation de la lutte contre le racisme, le sexisme ou les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Dans le contrat qui nous lie avec les ligues et clubs sportifs, nous devons expliciter l'engagement à lutter contre ces phénomènes discriminatoires qui connaissent une recrudescence au sein des associations sportives.

Amendement rejeté

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille



Commission Permanente
25 mai 2023

Arrivé SG le 24/05/2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 4

Déposé par : Alexandre Cousin

Délibération : 2023.00897

Objet : Aide d'urgence accordée à une entreprise de pêche des Hauts-de-France (1 bénéficiaire)

Titre de l'amendement : Privilégier l'avance remboursable pour les entrepreneurs privés.

Amendement :

Dans la partie DÉCIDE, remplacer le paragraphe suivant :

"D'allouer une aide exceptionnelle sous forme de subvention d'un montant de 12 000 € à Monsieur BAHEU Jean-Marie à Audresselles, propriétaire du navire de pêche « Le Murex » [...]"

PAR

"D'allouer une aide exceptionnelle sous forme d'avance remboursable d'un montant de 12 000 € à Monsieur BAHEU Jean-Marie à Audresselles, propriétaire du navire de pêche « Le Murex » [...]"

Exposé des motifs :

La Région Hauts-de-France ne doit pas se substituer aux assurances et venir en aide à tous les entrepreneurs de la région sous prétexte qu'ils sont victimes de sinistres.

De plus, une subvention de 12 000 € accordée au propriétaire dans le but de suivre uniquement les réparations du bateau en Vendée est totalement disproportionnée. Si on estime à 10 visites nécessaires, cela reviendrait à 1 200 € d'hôtel, de restaurants, et de transports par visite, ce qui est insensé.

La Région ne doit pas utiliser des fonds publics pour financer les frais de bouche, de transports et de logement d'une personne privée.

Alexandre Cousin

Amendement rejeté

Arrivé SG le 23/05/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 25 Mai 2023

Amendement n° 1- présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00672

Objet : Instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour l'accomplissement de démarches administratives exceptionnelles dans le cadre de violences intrafamiliales.

Amendement :

Dans l'Annexe 1 :

Remplacer :

« Cette autorisation spéciale d'absence ne peut être accordée que sous réserve d'un dépôt de plainte préalable de l'agent et seulement sur une période de travail effectif. »

Par :

« Cette autorisation spéciale d'absence ne peut être accordée que sous réserve d'un dépôt de plainte préalable de l'agent ou lors de l'utilisation de l'article 40 du code de procédure pénale et seulement sur une période de travail effectif. »

Exposé des motifs : Afin de protéger les personnes victimes de violences, nous devons aussi étendre cette autorisation spéciale d'absence lorsque l'article 40 du code de procédure pénale est utilisé.

L'article 40 du code de procédure pénale (ci-après, CPP) dispose que : « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

Amendement rejeté

Claire BEUIL



Commission Permanente
25 mai 2023

Arrivé SG le 24/05/2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 3

Déposé par : Thomas Hutin

Délibération : 2023.00672

Objet : Instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour l'accomplissement de démarches administratives exceptionnelles dans le cadre de violences intra-familiales.

Titre de l'amendement : Suppression de la condition d'un dépôt de plainte préalable.

Amendement :

Dans la partie DÉCIDE remplacer le paragraphe suivant :

"L'autorisation spéciale d'absence ne sera accordée que sous réserve d'un dépôt de plainte préalable de l'agent demandeur et suite à une évaluation des assistantes sociales de la Région."

PAR

"L'autorisation spéciale d'absence sera accordée suite à un avis des assistantes sociales de la Région."

Exposé des motifs :

Nous connaissons la difficulté à porter plainte pour les personnes victimes de violences intra-familiales. En 2019, seules 18% des femmes victimes de violences par leur conjoint ont fait cette démarche. Il est donc incohérent que la Région propose une autorisation spéciale d'absence avec un conditionnement aussi restrictif car peu d'agent pourront profiter de cette ASA dans les faits.

Amendement rejeté

Thomas Hutin

ANNEXE 4

Liste d'émargement



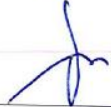


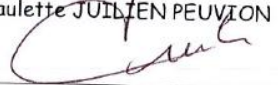




FEUILLE DE PRESENCE


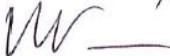
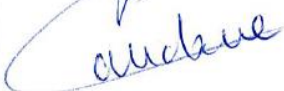
Commission permanente du 25 mai 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Sabine FINEZ
Mme Natacha BOUCHART		
M. Xavier BERTRAND		A donné pouvoir à : Christophe BOUQUON
M. Maxime CABAYE		
M. Guislain CAMBIER		
M. Salvatore CASTIGLIONE		
M. Sébastien CHENU	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Michel Guinot
Mme Aurore COLSON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		A donné pouvoir à : Florence BARDSEAU 
Mme Sandra DELANNOY		
M. Guillaume DELBAR		
M. Eric DELHAYE		
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JULIEN PEUVION 
Mme Héloïse DHALLUIN		
M. Franck DHERSIN	Excuse	Anne Pivon 
Mme Mélanie DISDIER		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Christine ENGRAND	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Sandrine BARRAUD 
M. Philippe EYMERY	Excusé 	Sarah FLAMANT 
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Maxime CABAYE 
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER		
Mme Brigitte FOURÉ		A donné pouvoir à : Daniel LECA 
Mme Amel GACQUERRE	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Guislain CAMBIER 
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI	excusée	SALVATORE CASTIGLIONE 
M. Yvan HUTCHINSON	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Nelly JANIER DUBRY 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR		
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Alexandre OUIZILLE		
Mme Anne PINON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Jean-François RAPIN		
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Héloïse DHALLUIN 
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Christopher SZCZUREK		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Melanie DISDIER 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.